



Budget 2006-2007

Plan budgétaire

Finances

Québec



Budget 2006-2007

Plan budgétaire

ISBN 2-551-22874-3

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2006

Date de parution : mars 2006

© Gouvernement du Québec, 2006

Plan budgétaire 2006-2007

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2006 et 2007

Section 2

La situation budgétaire et financière du gouvernement en 2005-2006 et la dette du secteur public

Section 3

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Section 4

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

Section 5

Réduction de l'impôt des particuliers de 362 millions de dollars

Section 6

Miser sur le développement économique durable

Section 1

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2006 et 2007

Faits saillants	3
Le contexte économique international	5
Une croissance économique mondiale élevée malgré un léger ralentissement	5
Des prix du pétrole élevés	7
Une poursuite du ralentissement de l'économie américaine	9
Une économie canadienne dynamique	12
Le contexte économique québécois	15
Une économie qui s'ajuste à un contexte international changeant	16
Une croissance plus modérée des dépenses des ménages dès 2006	17
Un marché de l'habitation robuste malgré un recul des mises en chantier	18
Un contexte favorable à l'investissement des entreprises	20
Une reprise des exportations bien enclenchée	21
Une bonne performance du marché du travail	22
Comparaison avec les prévisions du secteur privé	24

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2006 et 2007

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du *Budget 2006-2007*.

Faits saillants

L'économie du Québec se porte bien malgré un contexte international difficile. Les dépenses des ménages sont fortes, les investissements des entreprises sont en hausse et les exportations ont progressé pour une deuxième année, et ce, après trois ans de recul. Somme toute, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est accru de 2,2 % l'an dernier, un taux équivalant à celui observé en moyenne entre 2000 et 2004.

Cette bonne tenue de l'économie québécoise se reflète notamment sur le marché du travail alors que le taux de chômage a atteint 8,3 % en 2005, le plus bas niveau des trente dernières années. Depuis deux ans, près de 90 000 emplois ont été créés, dont une grande majorité à plein temps. En outre, à 60,1 %, le taux d'emploi se maintient tout près du record enregistré en 2004.

La vigueur du marché du travail a soutenu la confiance des ménages, qui ont accru leurs achats de biens et services de 3,7 % en termes réels en 2005, un sommet des huit dernières années. Les ménages ont aussi profité des réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec depuis deux ans.

L'activité économique québécoise a ainsi résisté aux pressions engendrées par un contexte international difficile, alors que les cours du pétrole et du dollar canadien se maintiennent à des niveaux élevés et que des pays, comme la Chine et l'Inde, concurrencent les entreprises québécoises tant sur le marché intérieur que sur celui des exportations.

Face à ces pressions, l'économie du Québec s'est ajustée. En particulier, les entreprises ont profité d'un dollar fort pour accroître leurs investissements en machines et matériel, importés en grande partie, de 12,4 % en 2004 et de 6,7 % l'an dernier. Ces efforts auront permis aux entreprises manufacturières, depuis trois ans, d'accroître leur production de 4 % en dépit d'un recul de l'emploi de 9 %.

En perspective, l'activité économique québécoise gagnera en intensité cette année et l'an prochain. Avec la fin de l'appréciation rapide du dollar canadien, l'évolution du secteur extérieur sera plus favorable. La contribution négative de ce dernier à la croissance économique devrait en effet s'amoinrir en 2006, avant de redevenir positive en 2007.

En outre, la création de 55 200 emplois cette année et de 42 600 l'an prochain soutiendra les dépenses des ménages. Pour leur part, les entreprises, encouragées par une demande grandissante pour leurs produits, continueront d'accroître leurs investissements. Ainsi, le PIB réel du Québec progressera de 2,5 % en 2006 et de 2,4 % en 2007.

Le contexte économique international

Une croissance économique mondiale élevée malgré un léger ralentissement

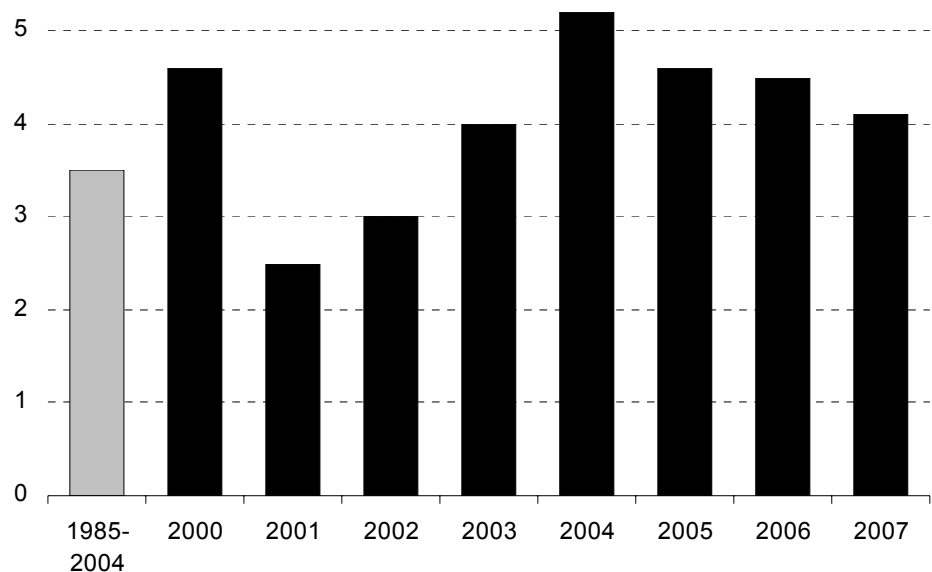
L'expansion de l'économie mondiale s'est poursuivie en 2005 avec une croissance du PIB réel de 4,6 %. Il s'agit d'un ralentissement par rapport à l'année 2004, alors qu'une croissance record de 5,2 % avait été observée.

La modération de la croissance économique mondiale est la conséquence d'une activité économique réduite en Europe et aux États-Unis. La Chine a toutefois conservé son statut de chef de file en maintenant une forte croissance économique en 2005. Parmi les grands pays industrialisés, le Japon est la seule économie qui a vu sa croissance s'accélérer l'an dernier.

De plus, les cours élevés du pétrole et les hausses de taux d'intérêt annoncées par plusieurs banques centrales pour contrer les risques d'inflation ont aussi réduit la vigueur de l'économie mondiale l'an dernier.

GRAPHIQUE 1.1

LÉGER RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, Global Insight et ministère des Finances du Québec.

La modération de la croissance économique mondiale se poursuivra d'ici 2007, entraînée principalement par un ralentissement des économies de la Chine et des États-Unis, pays qui représentent plus du tiers de la production mondiale. Néanmoins, comparée à la tendance des vingt dernières années, la croissance du PIB réel restera vigoureuse et s'établira à 4,5 % en 2006 et à 4,1 % en 2007, la production étant toujours soutenue par la forte activité des pays d'Asie.

Une forte croissance économique en Asie

L'Asie est restée la région la plus dynamique en 2005. En particulier, la Chine, centre international d'assemblage et de transformation, a continué à accroître son commerce extérieur et s'est à nouveau démarquée avec une croissance économique de 9,9 % l'an dernier. Cette performance de l'économie chinoise a également été soutenue par une forte croissance de l'investissement. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel chinois devrait rester élevée et avoisiner les 9 % d'ici 2007.

TABLEAU 1.1

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN ASIE

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007
Chine	10,1	9,9	9,4	8,8
Inde	6,9	7,2	6,8	6,6
Japon	2,3	2,8	2,2	2,0

Source : Global Insight.

L'Inde a aussi connu une forte croissance économique en 2005, de plus de 7 %. Le secteur des services, en particulier celui des technologies de l'information, y est développé et constitue un des moteurs de l'économie. Le PIB réel indien devrait s'accroître de près de 7 % en 2006 et en 2007.

Au Japon, le PIB réel a crû de 2,8 % en 2005, la meilleure performance en cinq ans. Le redressement de la situation financière des entreprises a relancé l'investissement, contribuant à l'amélioration de l'emploi. Une croissance économique plus modérée en Chine et aux États-Unis, les deux principaux partenaires commerciaux du Japon, ainsi qu'une politique fiscale visant à réduire les déficits budgétaires, limiteront la progression de l'économie japonaise à 2,2 % en 2006 et à 2 % en 2007.

Une croissance économique modérée en Europe

Après s'être accéléré à 2,1 % en 2004, le rythme de l'activité économique de l'Union européenne a fléchi à 1,5 % en 2005. Certains des pays ayant été en récession en 2003, comme l'Allemagne et l'Italie, ont connu une nouvelle période de morosité en 2005.

Plusieurs pays sont aux prises avec une faible demande intérieure. Malgré des réductions d'impôt, les déficits budgétaires persistants limitent l'instauration de mesures additionnelles de stimulation économique. En outre, un chômage élevé a comprimé les dépenses des ménages. Néanmoins, le recul de l'euro et une demande extérieure accrue ont soutenu, en 2005, la croissance des exportations et de l'investissement. Cet élan se poursuivra et devrait permettre de réduire le chômage et de relancer la consommation. Ainsi, la croissance du PIB réel de l'Union européenne devrait avoisiner les 2 % d'ici 2007.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN EUROPE
 (PIB réel, variation en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007
Union européenne	2,1	1,5	2,0	1,8
- Allemagne	1,1	0,9	2,0	1,0
- France	2,1	1,4	1,8	1,7

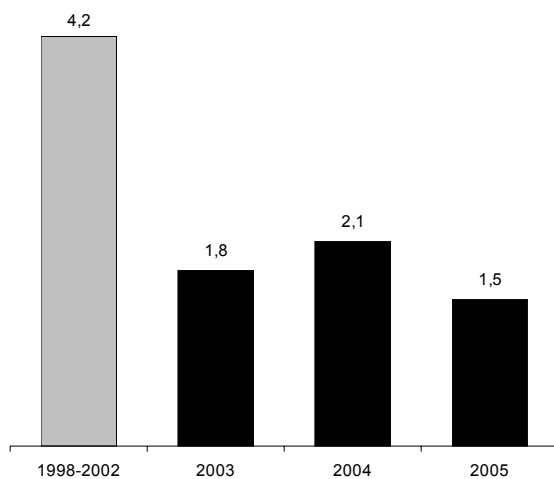
Source : Global Insight.

La reprise économique reste toutefois précaire. Celle-ci est contrainte par certains problèmes structurels comme les déficits publics et une population vieillissante. En Allemagne, en particulier, la majoration de 3 % de la taxe sur la valeur ajoutée en 2007, dans le but d'assainir les finances publiques, restreindra la croissance économique à 1 % l'an prochain.

Des prix du pétrole élevés

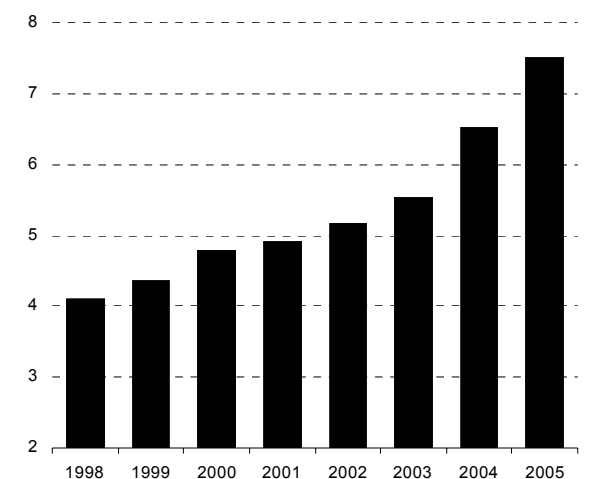
En 2005, le prix du baril de pétrole brut s'est accru de près de 40 % et a dépassé les 65 dollars américains en cours d'année. Depuis trois ans, les prix ont plus que doublé. Alors que les capacités de production sont pleinement utilisées, la forte demande de brut, particulièrement en Asie, a continué à pousser les prix à la hausse.

GRAPHIQUE 1.2

FAIBLES CAPACITÉS EXCÉDENTAIRES
 (en millions de barils par jour, Organisation des
 pays exportateurs de pétrole)


Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE 1.3

FORTE DEMANDE CHINOISE EN PÉTROLE
 (en millions de barils par jour)


Source : Agence internationale de l'énergie.

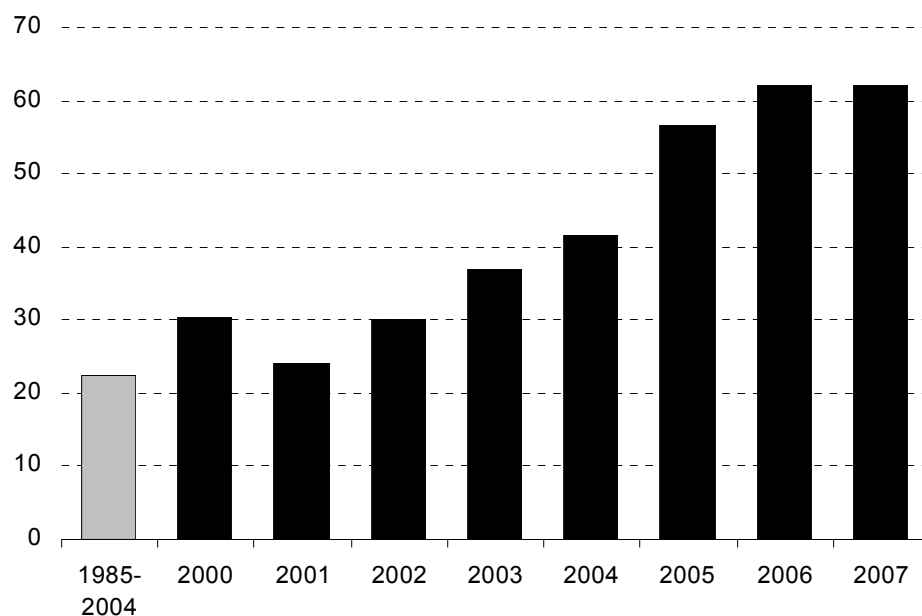
La Chine, deuxième consommateur de pétrole en importance après les États-Unis, a accru sa consommation de plus de 40 % depuis trois ans. L'engouement de la Chine pour cette source d'énergie provient de son industrialisation rapide et de l'explosion de son parc automobile, en hausse de 50 % depuis l'an 2000.

Des facteurs particuliers ont aussi accentué la pression sur les cours en 2005 comme les ouragans Katrina et Rita qui ont réduit les activités d'extraction de pétrole dans le golfe du Mexique. En outre, les prix ont continué à évoluer dans un environnement géopolitique international difficile, caractérisé par des craintes de rupture de l'approvisionnement, notamment en Arabie saoudite, premier pays producteur mondial de pétrole, qui fait l'objet de menaces terroristes.

Les prix du pétrole resteront élevés d'ici 2007, aux environs de 60 dollars américains. Du côté de l'offre, des prix plus élevés stimuleront les investissements. Cela permettra d'accroître l'extraction de brut, notamment dans des sites auparavant moins rentables comme ceux de la mer du Nord, du golfe du Mexique ou du Canada. Néanmoins, les effets de ces investissements sur l'offre prendront un certain temps à se matérialiser. La demande de brut, pour sa part, restera forte. Les États-Unis et la Chine en seront les principaux responsables.

GRAPHIQUE 1.4

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT RESTERA ÉLEVÉ (Prix du West Texas Intermediate, en dollars américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

En dépit de cette forte hausse de prix, l'impact sur l'économie mondiale a été cette fois-ci moins important que lors des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. L'économie mondiale est en effet devenue graduellement moins dépendante de l'utilisation du pétrole et moins sensible aux mouvements brusques de ses prix. En particulier dans les économies développées, qui comptent pour 77 % du PIB mondial, les chocs pétroliers passés ont contribué à faire chuter la consommation de brut de moitié par unité de PIB depuis 30 ans. Au fil du temps, les agents économiques ont en effet adapté leurs habitudes de consommation et leurs techniques de production afin de les rendre moins énergivores.

Une poursuite du ralentissement de l'économie américaine

Aux États-Unis, après avoir atteint 4,2 % en 2004, la croissance du PIB réel a ralenti et s'est établie à 3,5 % en 2005. Somme toute, l'activité économique est restée robuste l'an dernier en dépit des impacts négatifs associés aux ouragans dans le golfe du Mexique, aux hausses répétées des prix énergétiques et à la remontée des taux d'intérêt.

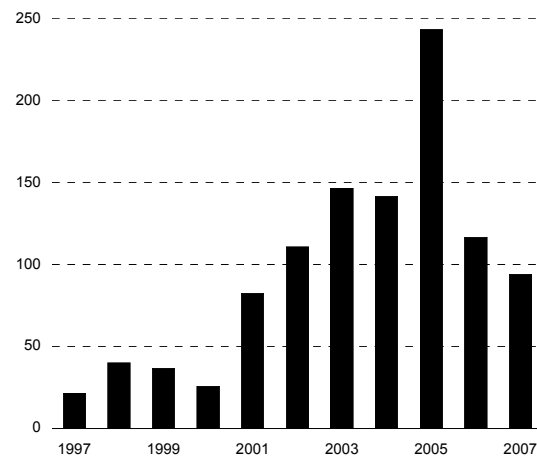
Un repli attendu du marché de l'habitation

Le dynamisme de l'activité économique américaine en 2005 est une fois de plus attribuable à la vigueur du secteur immobilier résidentiel. Ce secteur a contribué à soutenir les dépenses personnelles des ménages, qui se sont accrues de 3,6 % en termes réels. Les activités de refinancement hypothécaire associées au boom immobilier, facilitées par le faible coût du crédit, sont restées fortes et ont permis aux ménages de retirer près de 250 milliards de dollars américains en liquidités l'an dernier, l'équivalent de 2 % de leur revenu personnel. Les dépenses des Américains ont même excédé leurs revenus, entraînant un taux d'épargne négatif en 2005.

GRAPHIQUE 1.5

FORTE CROISSANCE DES ACTIVITÉS DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE EN 2005

(en milliards de dollars américains)

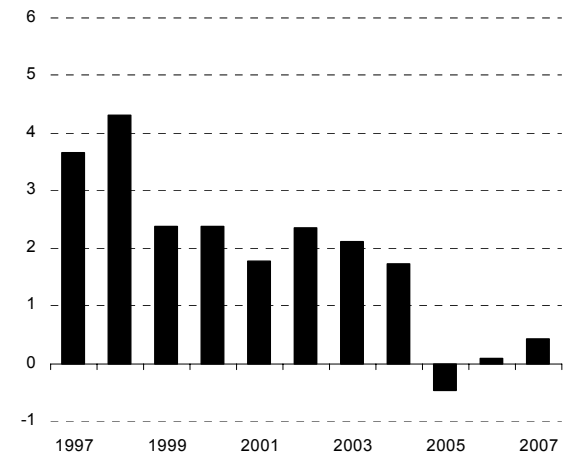


Source : Freddie Mac.

GRAPHIQUE 1.6

TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES NÉGATIF EN 2005

(taux en pourcentage)



Source : Global Insight.

En perspective, les ménages américains, qui ont bénéficié depuis quelques années du boom immobilier et de conditions de crédit avantageuses, ne pourront plus compter autant sur ces avantages pour financer leur consommation. En particulier, dès 2006, les activités de refinancement hypothécaire devraient être moins importantes. De plus, l'investissement résidentiel, une source importante de la croissance économique américaine depuis 2001, diminuera dès 2006 en raison du renchérissement du crédit et de celui des maisons existantes, en hausse de 44 % depuis quatre ans.

Ainsi, la consommation des ménages, qui compte pour près de 70 % du PIB réel, évoluera davantage avec le revenu personnel, à un rythme plus modéré, passant de 3,6 % en 2005 à 2,9 % en 2007. Dans ce contexte, le taux d'épargne des ménages restera faible, à moins de 1 %.

Hausses additionnelles des taux d'intérêt

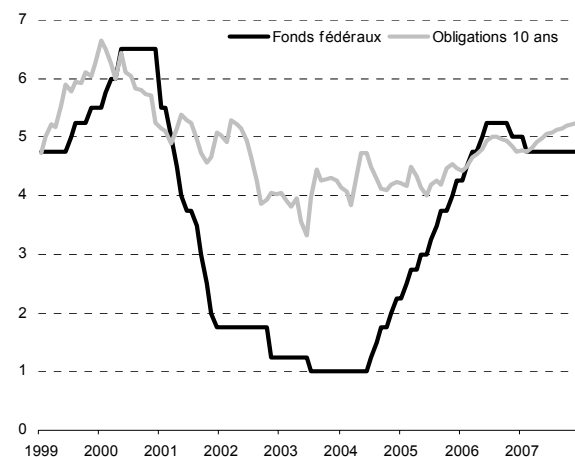
La Réserve fédérale américaine, qui a majoré le taux des fonds fédéraux de 350 points de base depuis juin 2004, poursuivra son action en ce sens. Des hausses additionnelles de 75 points sont prévues d'ici la mi-2006 afin de contrer les pressions inflationnistes découlant du renchérissement de l'énergie. Cela portera le taux directeur à 5,25 %.

L'impact du rehaussement des taux d'intérêt de court terme sur l'économie est toutefois tempéré par des taux d'intérêt de long terme qui ne s'accroîtront que modérément d'ici 2007, restant sous les 5,25 %. Cela reflètera les attentes des investisseurs envers une inflation modérée et la demande internationale soutenue pour les titres de long terme du gouvernement américain, notamment de la part des fonds de retraite et des banques asiatiques.

GRAPHIQUE 1.7

IMPACT LIMITÉ DU RESSERMENT MONÉTAIRE SUR LES TAUX DE LONG TERME

(taux en pourcentage)

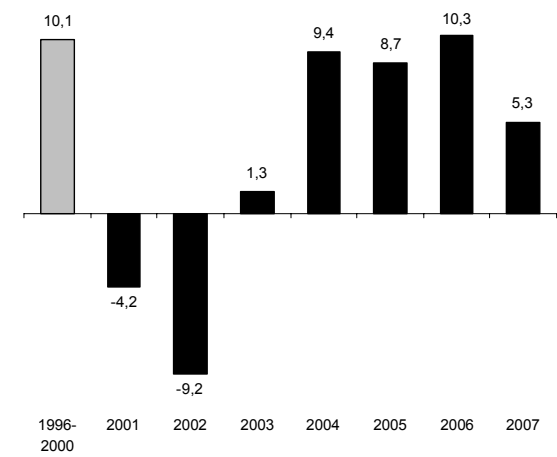


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.8

FORTE HAUSSE DES INVESTISSEMENTS NON RÉSIDENTIELS EN 2006

(en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Une croissance robuste de l'investissement non résidentiel

La perte de vitesse du marché de l'habitation sera compensée par la croissance soutenue de l'investissement non résidentiel en 2006. Les entreprises, dont la rentabilité s'est à nouveau accrue en 2005, augmenteront leurs investissements de plus de 10 % cette année, un sommet depuis 1998. L'investissement en nouvelles technologies restera robuste en 2006 et en 2007, en hausse de 8 % en moyenne, tandis que les efforts de reconstruction des infrastructures civiles à La Nouvelle-

Orléans et pétrolières dans le golfe du Mexique stimuleront la construction non résidentielle. En 2007, la progression des investissements ralentira à près de 5 % en l'absence de nouveaux investissements reliés à la reconstruction.

Une réduction à venir des déficits budgétaire et commercial

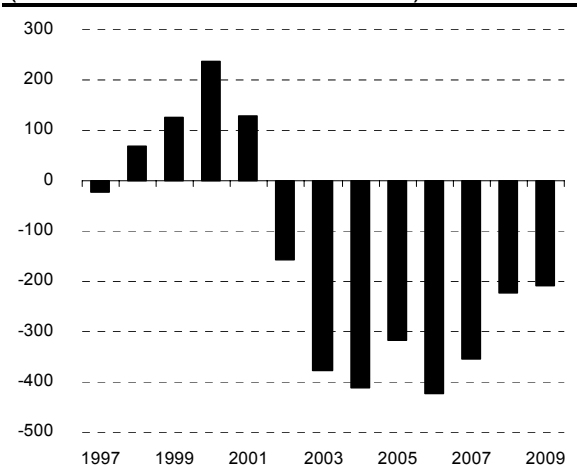
Malgré un déficit budgétaire de 318 milliards de dollars américains en 2005, soit 2,6 % du PIB, le gouvernement fédéral américain haussera ses dépenses réelles de près de 7 % en 2006. Celles-ci seront soutenues par les projets de reconstruction en Louisiane et par l'effort de guerre en Irak. La croissance des dépenses s'atténuera dès 2007, le gouvernement fédéral s'étant fixé comme objectif de réduire de moitié le déficit budgétaire entre 2004 et 2009, à 208 milliards de dollars américains ou 1,4 % du PIB.

Le déficit commercial s'est encore une fois creusé en 2005 pour atteindre un record de plus de 720 milliards de dollars américains, soit 5,8 % du PIB. Le déficit devrait à nouveau se détériorer en 2006 et atteindre plus de 750 milliards, toujours alimenté par la demande américaine pour les biens industriels et de consommation produits à l'étranger, notamment en Chine. À partir de 2007 cependant, avec une demande intérieure plus modérée, la croissance des importations ralentira. Cela devrait se solder par une diminution du déficit commercial.

GRAPHIQUE 1.9

DÉFICIT BUDGÉTAIRE MOINS IMPORTANT EN VUE

(en milliards de dollars américains)

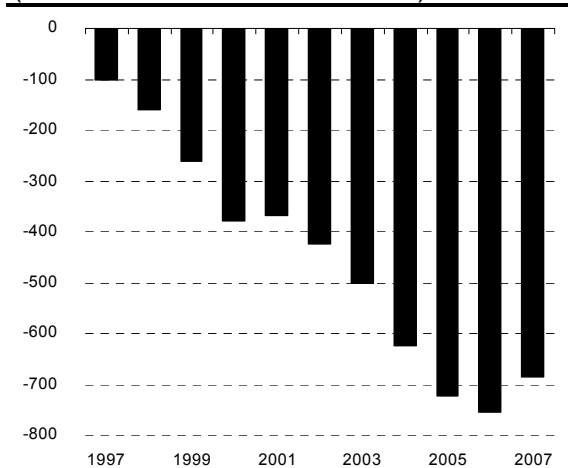


Source : Office of Management and Budget.

GRAPHIQUE 1.10

RÉDUCTION DU DÉFICIT COMMERCIAL À COMPTER DE 2007

(en milliards de dollars américains)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Somme toute, la progression plus forte de l'investissement des entreprises et l'amélioration du déficit commercial ne pourront compenser la modération de la croissance des dépenses personnelles et des investissements résidentiels. Ainsi, la croissance du PIB réel américain devrait décélérer à 3,2 % en 2006 et à 2,8 % en 2007.

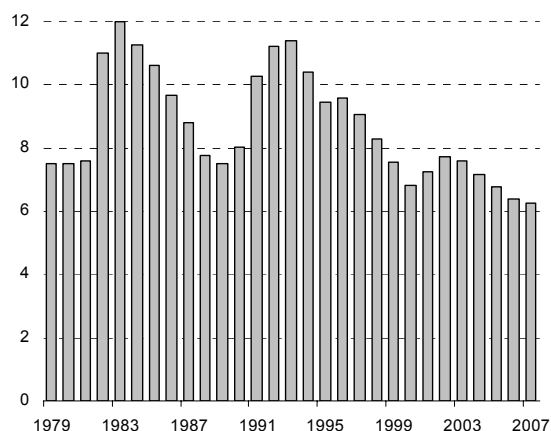
Une économie canadienne dynamique

L'activité économique canadienne est restée dynamique en 2005, fonctionnant même à la limite de sa capacité de production, particulièrement dans l'Ouest canadien. En outre, selon la Banque du Canada, les pressions sur l'appareil de production et les pénuries de main-d'œuvre sont les plus élevées depuis la fin des années 1990.

Le faible taux de chômage et le taux d'emploi élevé témoignent aussi de ce dynamisme. En effet, le taux de chômage a atteint 6,8 % en 2005, alors que le taux d'emploi s'est établi à 62,7 %. Après avoir été à la traîne pendant la majeure partie des années 1980 et 1990, le taux d'emploi au Canada surpasse généralement celui des États-Unis depuis 2003. Grâce à la bonne performance anticipée de l'économie canadienne, cette tendance se poursuivra d'ici 2007, le taux de chômage baissant à 6,2 % et le taux d'emploi atteignant 63,2 %.

GRAPHIQUE 1.11

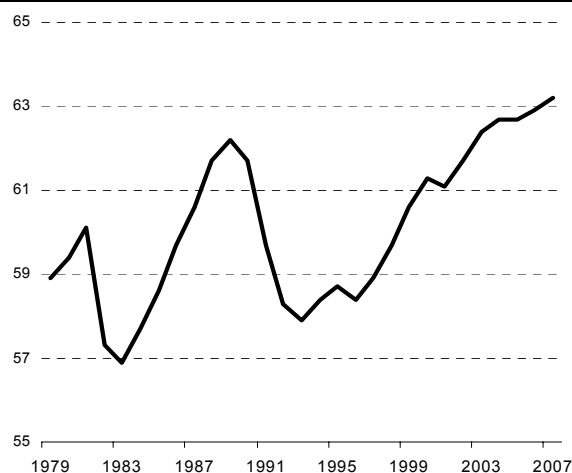
UN TAUX DE CHÔMAGE TRÈS FAIBLE (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.12

UN TAUX D'EMPLOI TRÈS ÉLEVÉ (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une économie qui s'ajuste à un contexte international difficile

Avec la libéralisation et l'ouverture des marchés, des pays comme la Chine et l'Inde concurrencent de plus en plus les produits canadiens. En outre, entre 2002 et 2005, le dollar canadien s'est fortement apprécié, passant de 63,7 à 82,5 cents américains. Le dollar a ainsi repris une grande partie du terrain qu'il avait cédé au dollar américain pendant les années 1990. Les industries canadiennes tournées vers le commerce extérieur ont donc perdu un avantage important et ont dû s'adapter à ce nouvel environnement.

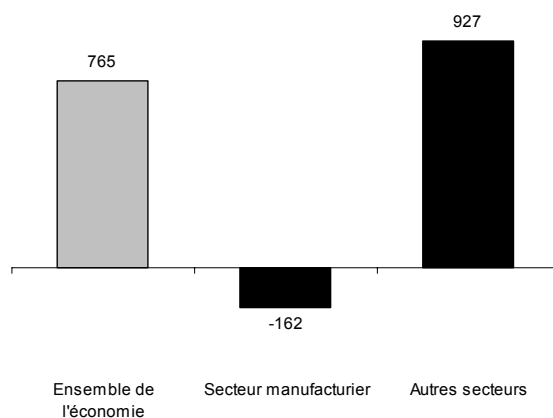
Par ailleurs, le renchérissement durable de l'énergie, notamment le prix des produits pétroliers, pose aussi aux entreprises canadiennes le défi de mieux contrôler leurs coûts de production.

Les industries manufacturières, principalement celles du centre du pays, ont donc dû s'ajuster. Cela s'est traduit notamment par la perte de plus de 160 000 emplois manufacturiers depuis janvier 2003. Ces pertes ont toutefois été compensées par la création de près de 930 000 emplois dans les autres secteurs de l'économie.

Par ailleurs, si le renchérissement de l'énergie nuit aux provinces manufacturières comme le Québec et l'Ontario, il profite aux provinces riches en pétrole et en gaz naturel comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui reçoivent d'importants investissements. Ainsi, contrairement à ce qui s'était produit entre 1999 et 2003, la croissance du PIB réel des provinces de l'Ouest canadien a dépassé celle du reste du pays en 2004 et en 2005. Elle y a atteint 4,1 % tandis qu'elle se maintenait à 2,5 % ailleurs.

GRAPHIQUE 1.13

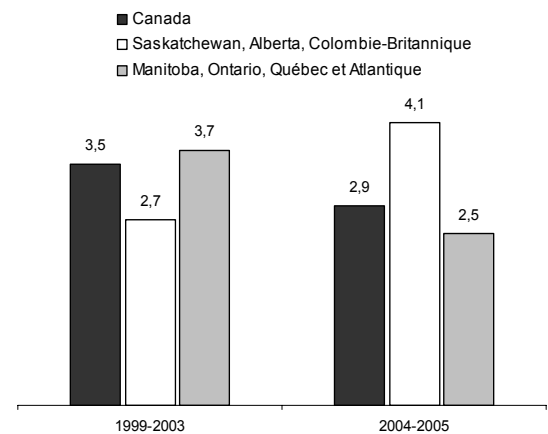
HAUSSE DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE DEPUIS JANVIER 2003
(cumulatif, en milliers)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 1.14

FORTE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS L'OUEST CANADIEN
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Conference Board of Canada.

En outre, la hausse du dollar, bien qu'elle contraigne les exportations, a aussi des effets favorables sur l'économie. D'une part, les ménages voient leur pouvoir d'achat augmenter et peuvent se procurer à moindres coûts des produits étrangers. D'autre part, elle favorise l'investissement en réduisant les prix des machines et du matériel, qui sont en grande partie importés par les entreprises.

En perspective, les ménages, qui bénéficieront des gains sur le marché du travail et des baisses d'impôt des gouvernements, accroîtront leurs dépenses personnelles réelles de 3 % en 2006 et en 2007. Les entreprises, en réponse à l'utilisation élevée de leurs capacités de production, hausseront leurs investissements réels de 6,9 % en 2006 et de 3,9 % en 2007.

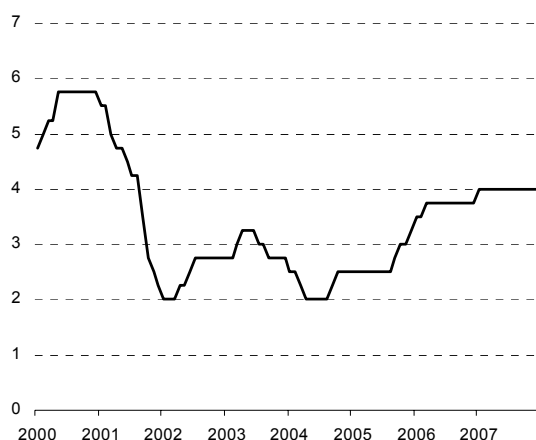
Des taux d'intérêt en hausse et un dollar élevé

Bien que l'expansion de l'économie se poursuive, elle ne devrait pas entraîner de pressions inflationnistes. Tablant sur un dollar élevé, qui a pour effet de modérer la demande étrangère pour les produits canadiens et de réduire le prix des biens importés, la Banque du Canada limitera la hausse des taux d'intérêt. Ayant déjà relevé le taux du financement à un jour de 100 points de base depuis un an, la Banque centrale ne devrait relever son taux directeur que de 50 points additionnels en 2006. Cette action portera le taux directeur à 4 % et permettra de maintenir l'inflation à 2 %.

Le dollar canadien sera toujours soutenu par les prix élevés des matières premières à l'échelle internationale, notamment ceux du pétrole et des métaux. Néanmoins, les écarts entre les taux d'intérêt de court terme canadiens et américains, devenus négatifs en 2005, le resteront d'ici 2007 ce qui exercera une pression à la baisse sur le dollar. Jusqu'à présent, les hausses du taux d'intérêt directeur ont été nettement plus importantes aux États-Unis. En effet, la Réserve fédérale américaine a augmenté son taux directeur de 350 points de base depuis juin 2004, tandis que la Banque du Canada l'a majoré de 150 points. Somme toute, le dollar évoluera dans une fourchette de 82 à 85 cents américains d'ici la fin de 2007.

GRAPHIQUE 1.15

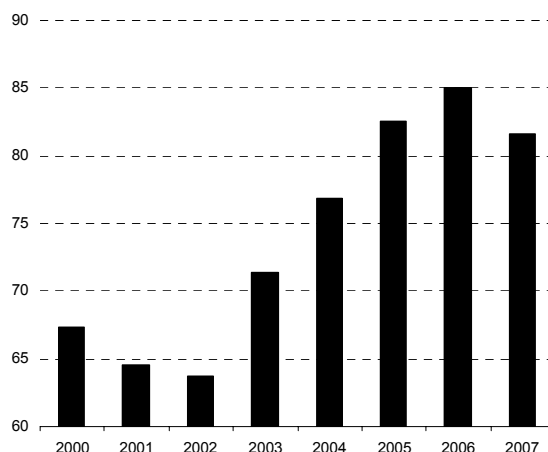
LE RESSERREMENT MONÉTAIRE TIRE À SA FIN (taux du financement à un jour en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.16

LE DOLLAR CANADIEN RESTERA ÉLEVÉ (en cents américains)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Une croissance économique avoisinant 3 % en 2006 et en 2007

En somme, après avoir progressé de 2,9 % l'an dernier, le PIB réel canadien devrait maintenir son élan et croître de 3 % en 2006 et de 2,8 % en 2007, des taux similaires à ceux observés depuis vingt ans. Un dollar relativement stable favorisera la relance du secteur extérieur et compensera un certain ralentissement de la demande intérieure principalement attribuable à un recul du secteur résidentiel.

Le contexte économique québécois

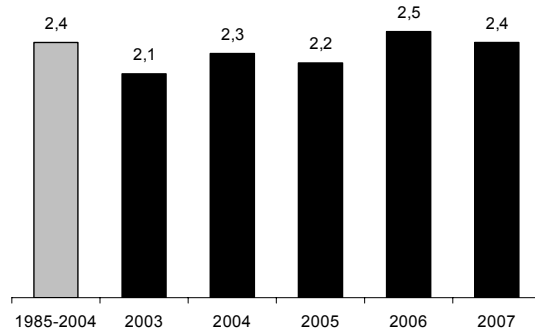
En 2005, l'économie du Québec a bien résisté aux pressions entraînées par la hausse des prix de l'énergie et le cours élevé du dollar canadien. Cette bonne tenue de l'économie, dans un contexte international difficile, s'explique en grande partie par le niveau élevé de confiance des ménages, qui ont fortement accru leurs dépenses en 2005. En particulier, leur indice de confiance, à 116 points en 2005, dépassait le niveau moyen des quinze dernières années qui s'établit à 109 points.

De plus, la reprise des exportations amorcée en 2004 s'est poursuivie l'an dernier, grâce notamment à une forte demande américaine pour les biens d'investissement québécois, dont les machines et le matériel de bureau ainsi que les métaux primaires.

Ainsi, après avoir progressé de 2,2 % en 2005, la croissance de l'activité économique devrait atteindre 2,5 % cette année et 2,4 % l'an prochain, des taux similaires à la tendance des vingt dernières années. La demande intérieure, toujours robuste en 2006, se modérera à compter de 2007. Le secteur extérieur prendra alors le relais en contribuant de nouveau positivement à la croissance économique.

GRAPHIQUE 1.17

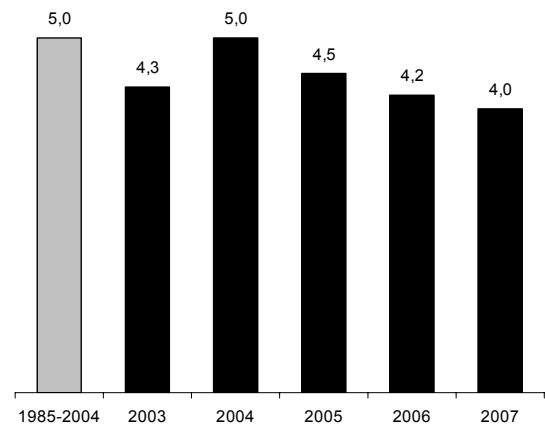
PIB RÉEL AU QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.18

PIB NOMINAL AU QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, après avoir atteint 5 % en 2004 et 4,5 % en 2005, la croissance du PIB nominal continuera à se modérer à 4,2 % en 2006 et à 4 % en 2007. La fin de l'appréciation rapide du dollar canadien entraînera une légère baisse des prix des biens exportés par rapport à ceux qui sont importés. Cela ralentira la progression du dégonfleur du PIB, qui mesure les prix de ce qui est produit au Québec.

Une économie qui s'ajuste à un contexte international changeant

Depuis trois ans, tout comme celle de ses voisins, l'économie du Québec est confrontée à des cours élevés de l'énergie et du dollar et à l'arrivée de nouveaux concurrents sur ses marchés intérieur et extérieur.

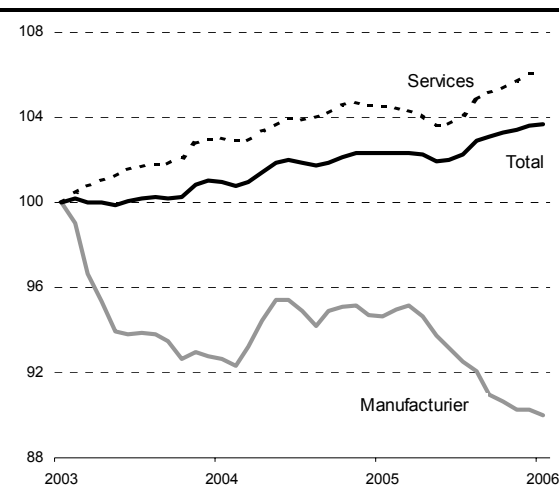
Certains facteurs particuliers comme le conflit commercial du bois d'œuvre, la fin des quotas à l'importation dans le secteur du vêtement et du textile ainsi que la faiblesse mondiale du secteur de l'aéronautique ont aussi contribué à ce contexte particulier.

Face à cette nouvelle donne, les entreprises manufacturières ont entrepris de modifier leurs méthodes de production et d'augmenter leur productivité. Ainsi, en dépit d'un recul de 9 % de l'emploi manufacturier depuis janvier 2003, soit 64 000 emplois, les entreprises de ce secteur ont accru leur production de près de 4 %.

Dans l'ensemble, l'économie du Québec a généré 128 000 emplois depuis trois ans, un signe de sa vitalité. La création d'emplois a été particulièrement bonne dans les secteurs de la construction, du commerce de gros et de détail, de la finance et de la santé.

GRAPHIQUE 1.19

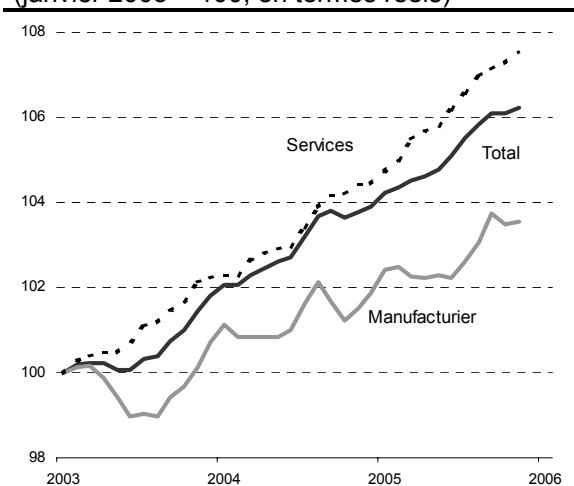
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU QUÉBEC (janvier 2003 = 100)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 1.20

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU QUÉBEC (janvier 2003 = 100, en termes réels)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Une croissance plus modérée des dépenses des ménages dès 2006

En 2005, les ménages ont accru leurs achats de biens et services de 3,7 % en termes réels, un sommet des huit dernières années. Cette performance est notamment attribuable aux réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec, à la baisse du prix de nombreux biens comme les automobiles, les meubles, les produits électroniques et les vêtements, et aux conditions de crédit avantageuses liées aux faibles taux d'intérêt.

De plus, avec le boom immobilier, les ménages ont vu croître leurs actifs non financiers. En particulier, le prix de vente moyen d'une propriété au Québec est passé de 111 000 \$ en 2000 à 185 000 \$ en 2005, une hausse de 67 %. Cet effet de richesse a permis aux ménages québécois de consommer davantage.

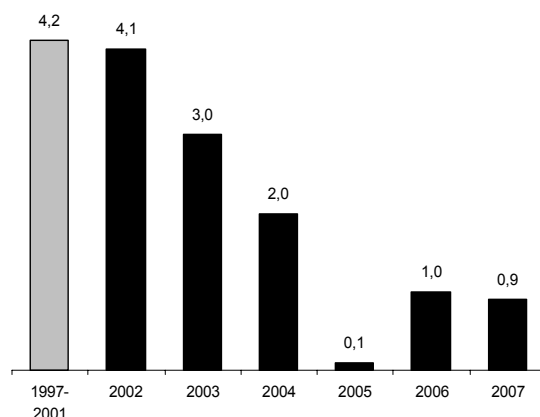
Depuis quelques années, comme ce fut le cas aux États-Unis et au Canada, la croissance des dépenses des ménages a excédé celle de leurs revenus, ce qui s'est traduit par une diminution rapide du taux d'épargne. L'an dernier, le taux d'épargne des ménages a reculé à 0,1 %, une première depuis les années 1960.

Avec la remontée des taux d'intérêt, les ménages modéreront leurs dépenses à un rythme se rapprochant de celui de leur revenu personnel. Par ailleurs, le recul attendu des mises en chantier devrait aussi contribuer à freiner la consommation.

GRAPHIQUE 1.21

TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES À DES CREUX HISTORIQUES

(taux en pourcentage)

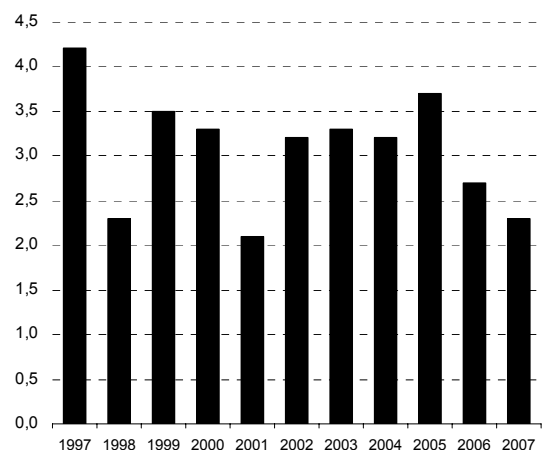


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.22

FORTE HAUSSE DE LA CONSOMMATION EN 2005

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Malgré cela, le contexte reste propice à l'accroissement des dépenses personnelles grâce aux gains d'emploi, aux baisses d'impôt consenties par les gouvernements et aux transferts croissants provenant du gouvernement du Québec comme les mesures de soutien aux enfants et la prime au travail.

Somme toute, la consommation réelle des ménages devrait s'accroître de 2,7 % cette année et de 2,3 % l'an prochain.

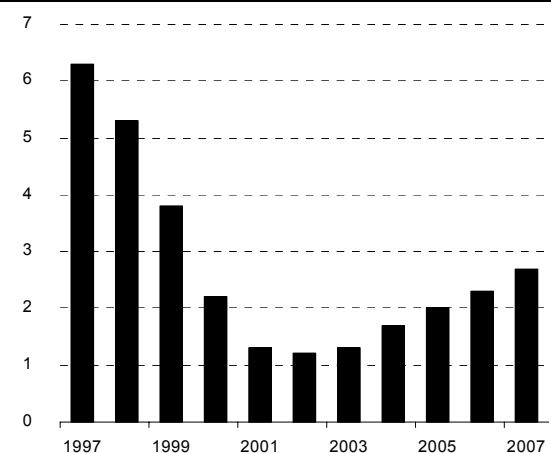
Un marché de l'habitation robuste malgré un recul des mises en chantier

Après la mise en chantier de 58 400 logements en 2004, la meilleure performance des dix-sept dernières années, le nombre d'unités construites a diminué à 50 900 en 2005, une baisse de 12,8 %.

Parmi les facteurs ayant contribué à ce repli, on dénote la hausse du taux d'inoccupation du marché locatif, qui se situait pour la première fois en cinq ans à 2 % l'an dernier. De plus, l'offre accrue de logements sur le marché de la revente, en hausse de près de 40 % depuis trois ans, rend moins attrayante la construction neuve dont les prix sont en général plus élevés.

GRAPHIQUE 1.23

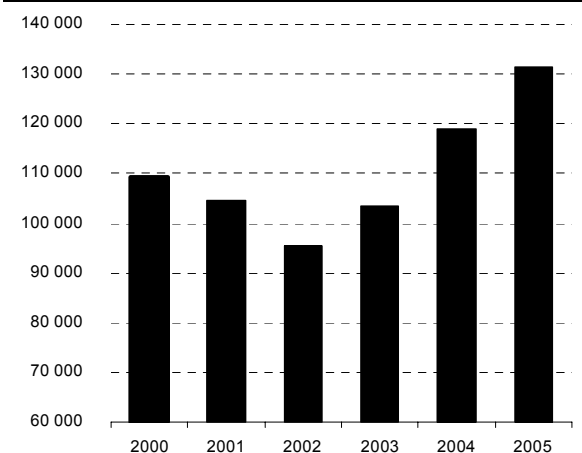
HAUSSE DU TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS (taux en pourcentage)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.24

HAUSSE IMPORTANTE DU NOMBRE DE PROPRIÉTÉS OFFERTES EN REVENTE (en unités)



Source : Association canadienne de l'immeuble.

Ces facteurs amènent donc un contexte moins favorable à la construction neuve. Cela fera en sorte que les mises en chantier reflèteront de plus près, au cours des prochaines années, leurs déterminants fondamentaux comme l'évolution des taux d'intérêt et la formation de ménages.

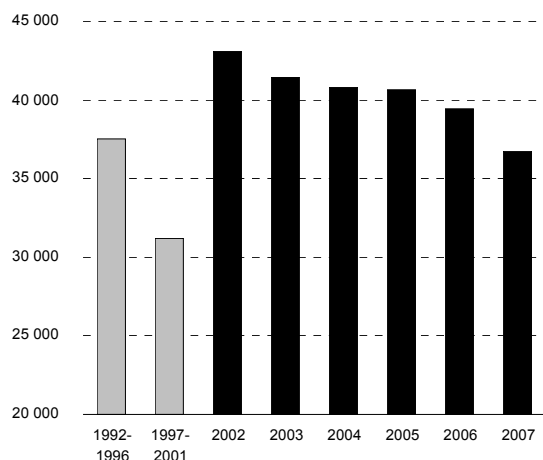
À cet égard, les taux d'intérêt hypothécaires devraient s'accroître d'ici 2007. En particulier, le taux hypothécaire d'un terme de 5 ans devrait passer de 6 % en 2005 à 7,2 % en 2007.

En outre, le plus récent scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec prévoit une formation de ménages plus modérée au Québec. Celle-ci passerait d'un niveau de 43 000 en 2002 à 37 000 en 2007, et ce, en raison du ralentissement de l'accroissement de la population.

Ainsi, la baisse des mises en chantier devrait se poursuivre en 2006 et en 2007. Malgré ce recul prévu, le marché de l'habitation restera robuste. En effet, 42 900 unités seront construites en 2006 et 38 100 en 2007, des niveaux de loin supérieurs à la moyenne de 24 500 atteinte à la fin des années 1990.

GRAPHIQUE 1.25

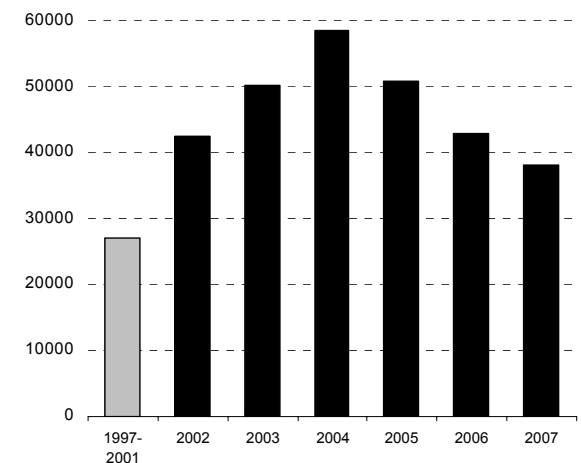
FORMATION DE MÉNAGES PLUS MODÉRÉE ATTENDUE (en nombres)



Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 1.26

RECU DES MISES EN CHANTIER (en unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Un contexte favorable à l'investissement des entreprises

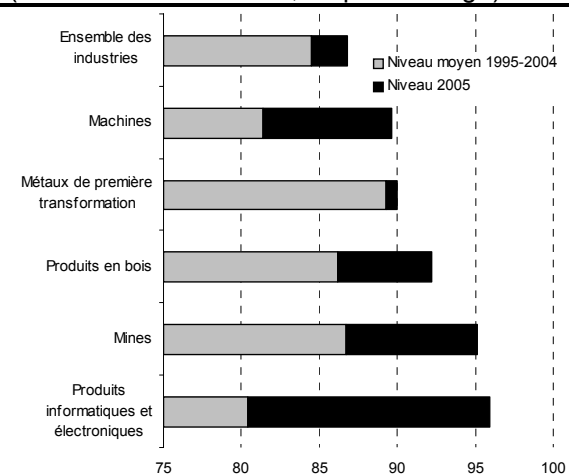
Les entreprises québécoises ont profité d'un dollar élevé en 2005 pour accroître leurs achats de machines et matériel, dont les deux tiers sont importés. Au total, l'investissement des entreprises a crû de 4,9 % l'an dernier en termes réels.

Le contexte reste favorable à l'investissement puisque le taux d'utilisation des capacités de production est très élevé dans plusieurs secteurs, notamment ceux des mines, des métaux de première transformation, des machines et des produits informatiques et électroniques. En outre, le maintien de profits élevés et la mise en place par le gouvernement du Québec d'un crédit de taxe sur le capital de 5 % sur les nouveaux investissements en machines et matériel ont aussi contribué à soutenir l'investissement en 2005.

De plus, afin de répondre à la croissance de la demande énergétique, Hydro-Québec accroîtra ses investissements en construction de complexes hydroélectriques, tandis que des projets d'éoliennes seront mis en chantier.

GRAPHIQUE 1.27

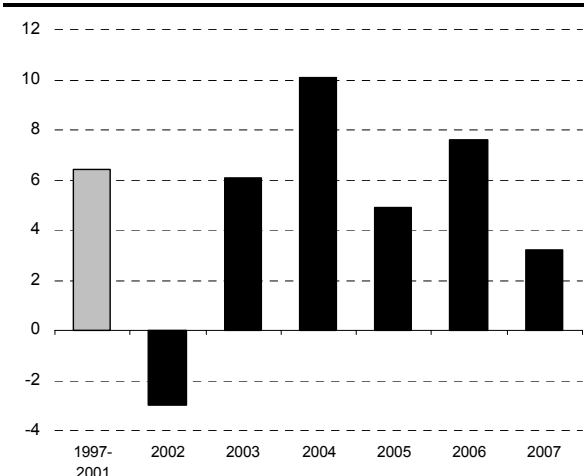
TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (industries canadiennes, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 1.28

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

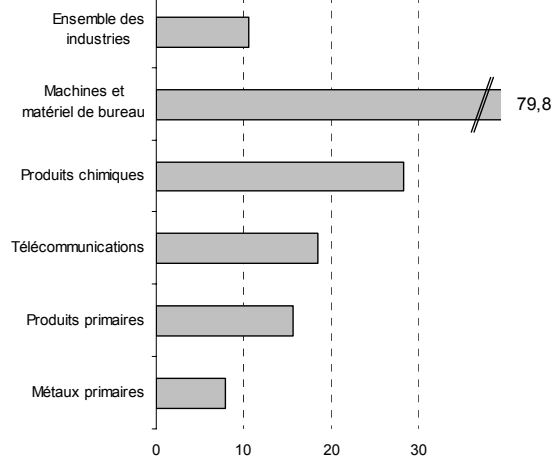
Somme toute, l'investissement des entreprises québécoises devrait croître de 7,6 % cette année. Cependant, la valeur des projets énergétiques d'envergure plafonnera à compter de 2006. Malgré cela, la croissance de l'investissement des entreprises atteindra 3,2 % en 2007. Ce rythme permettra aux entreprises québécoises de poursuivre leur ajustement pour s'adapter au contexte international.

Une reprise des exportations bien enclenchée

La reprise des exportations internationales de biens amorcée en 2004, à la suite de trois années de recul, s'est poursuivie l'an dernier avec une hausse de 4,1 %. Cet essor est notamment attribuable à une forte demande américaine de biens d'investissement québécois, dont les machines et le matériel de bureau ainsi que le matériel de télécommunication. En particulier, la croissance des investissements non résidentiels aux États-Unis a progressé de plus de 9 % annuellement en 2004 et en 2005.

GRAPHIQUE 1.29

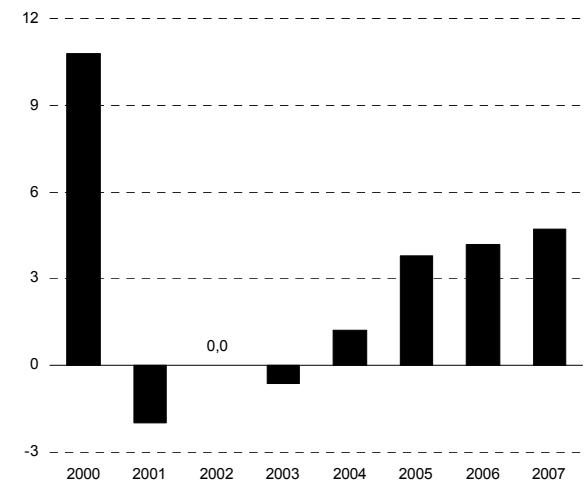
FORTE CROISSANCE DES EXPORTATIONS DANS PLUSIEURS SECTEURS (variation en pourcentage, en termes réels, 2003 à 2005)



Source : Institut de la statistique du Québec, base douanière.

GRAPHIQUE 1.30

POURSUITE DE LA RELANCE DES EXPORTATIONS TOTALES (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Avec la croissance de la demande américaine de biens d'investissement qui se maintiendra, la demande des produits québécois aux États-Unis restera vigoureuse. Ainsi, la croissance des exportations internationales de biens du Québec devrait atteindre 5,3 % en 2006 et 6,8 % en 2007.

En outre, les exportations québécoises à destination des autres provinces progresseront au rythme modéré de 2 % par année d'ici 2007, un taux équivalant à la tendance des vingt dernières années.

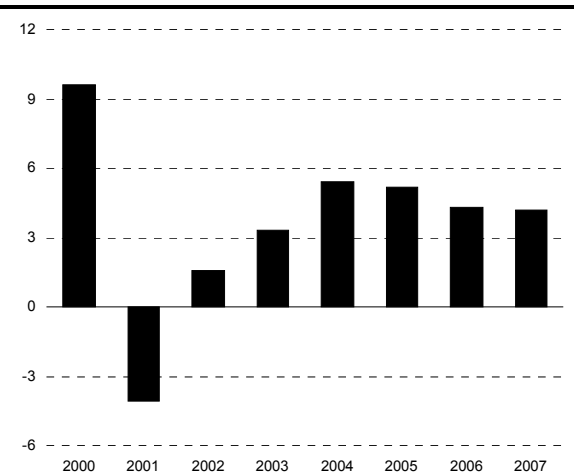
Au total, la croissance des exportations du Québec devrait ainsi s'accélérer et augmenter d'un peu plus de 4 % en 2006 et en 2007.

Par ailleurs, la croissance des importations restera importante, les entreprises et les ménages québécois profitant toujours des cours élevés du dollar canadien pour accroître leurs achats de biens étrangers. Néanmoins, la modération attendue de la demande intérieure ralentira cet accroissement.

Ainsi, après avoir progressé de 5,2 % l'an dernier, la croissance des importations devrait avoisiner 4 % d'ici 2007.

GRAPHIQUE 1.31

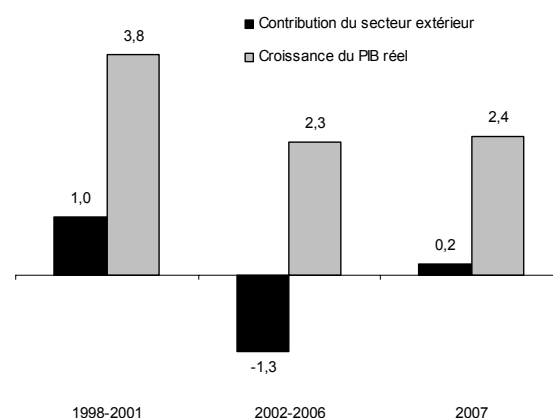
LÉGER RALENTISSEMENT DES IMPORTATIONS TOTALES (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.32

CONTRIBUTION POSITIVE DU SECTEUR EXTÉRIEUR À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN 2007 (à taux annuel, en point de pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Somme toute, alors que le secteur extérieur a ajouté 1 point de pourcentage à la croissance économique du Québec entre 1998 et 2001, il y aura retranché 1,3 point entre 2002 et 2006 notamment en raison de la brusque remontée du dollar canadien par rapport au dollar américain. Ce n'est qu'à compter de 2007 que le secteur extérieur contribuera à nouveau à la croissance économique avec un apport de 0,2 point.

Une bonne performance du marché du travail

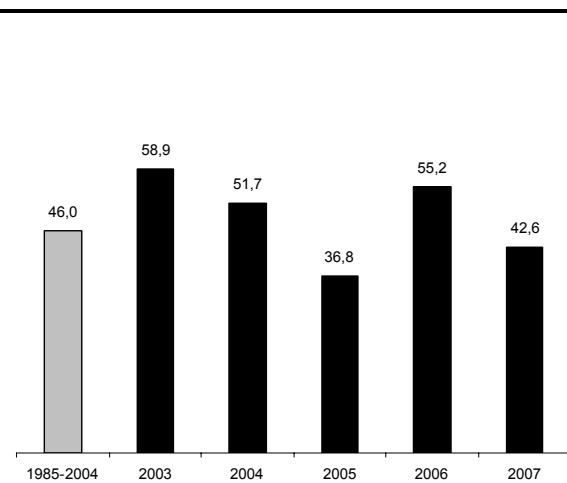
Après avoir créé 51 700 emplois en 2004, les entreprises ont ralenti quelque peu leur cadence d'embauche afin de maintenir la croissance de leurs profits et de tirer avantage de leurs investissements passés. Cela s'est traduit par la création de 36 800 emplois en 2005. Pour une deuxième année consécutive, la majorité des emplois créés était à plein temps. La vigueur de la demande intérieure a soutenu la création d'emplois dans les industries de la construction, des services aux entreprises et du commerce.

En perspective, la croissance de l'emploi devrait être vigoureuse avec la création de 55 200 emplois en 2006 et de 42 600 emplois en 2007, une performance supérieure à la moyenne des vingt dernières années.

À 8,3 % en 2005, le taux de chômage est à son plus faible niveau depuis 1975. Avec la bonne tenue de l'emploi, le taux de chômage devrait diminuer davantage et s'établir à 8,2 % en 2006 et en 2007.

GRAPHIQUE 1.33

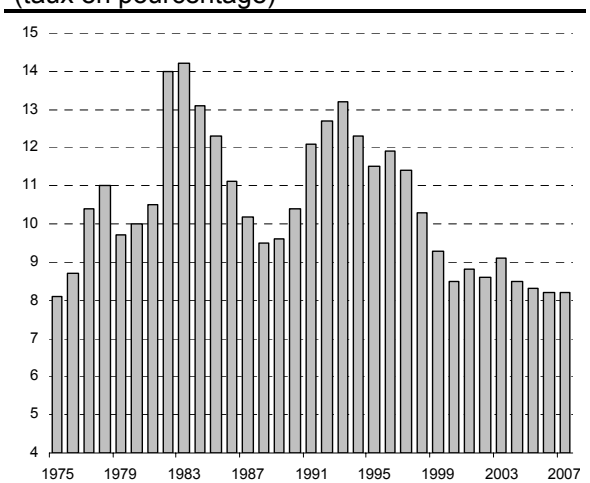
BONNE CRÉATION D'EMPLOIS ATTENDUE (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 1.34

TAUX DE CHÔMAGE HISTORIQUEMENT BAS (taux en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, le taux d'emploi a fléchi d'un dixième en 2005, à 60,1 %, mais il reste élevé, tout près de son sommet historique de 60,2 % en 2004. Ce taux devrait atteindre un nouveau sommet, augmentant graduellement à 60,4 % en 2007.

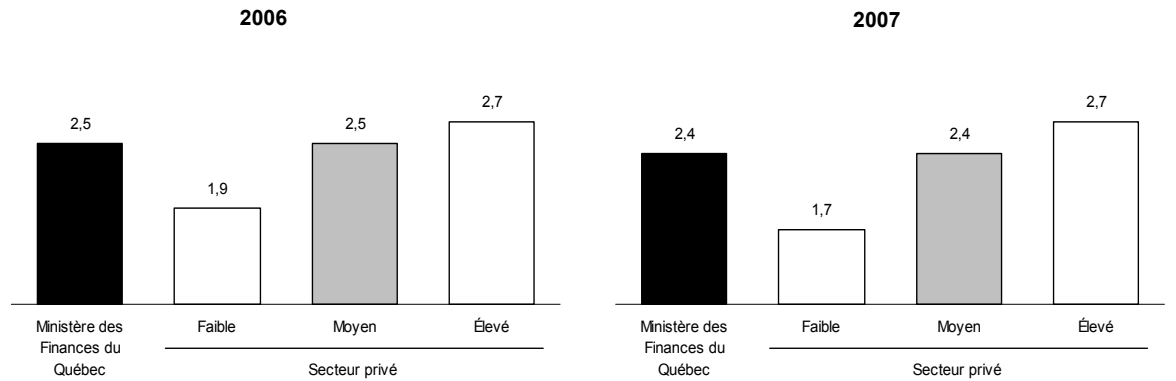
Enfin, les gains réalisés au chapitre de l'emploi se traduiront par un accroissement des salaires et traitements de 4,4 % cette année et de 3,7 % l'an prochain.

Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du *Budget 2006-2007* est identique à la moyenne de celles du secteur privé, tant pour 2006 que pour 2007.

GRAPHIQUE 1.35

COMPARAISON DE LA PRÉVISION ÉCONOMIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC AVEC CELLES DU SECTEUR PRIVÉ (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 1.2

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC
 (variation en pourcentage)

	2005	2006	2007
PRODUCTION			
— Produit intérieur brut réel	2,2	2,5	2,4
— Produit intérieur brut	4,5	4,2	4,0
COMPOSANTES (en termes réels)			
— Consommation	3,7	2,7	2,3
— Investissement résidentiel	-2,3	-5,1	-3,9
— Investissement non résidentiel	4,9	7,6	3,2
— Investissement en machines et matériel	6,7	7,6	3,6
— Exportations	3,8	4,2	4,7
— Importations	5,2	4,3	4,2
AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
— Consommation nominale	5,6	4,7	4,0
— Mises en chantier (en milliers)	50,9	42,9	38,1
— Salaires et traitements	3,9	4,4	3,7
— Revenu personnel	4,2	4,6	4,0
— Bénéfices des sociétés	3,5	5,7	5,4
— Prix à la consommation	2,3	2,3	1,9
MARCHÉ DU TRAVAIL			
— Population active	0,7	1,4	1,2
— Emploi	1,0	1,5	1,1
— Création d'emplois (en milliers)	36,8	55,2	42,6
— Taux de chômage (taux en %)	8,3	8,2	8,2
MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS			
— Bons du Trésor à 3 mois (taux en %)	2,7	3,7	4,0
— Obligations à 10 ans (taux en %)	4,1	4,4	5,1
— Dollar canadien (en cents américains)	82,5	85,1	81,6

Section 2

La situation budgétaire et financière du gouvernement en 2005-2006 et la dette du secteur public

Les opérations budgétaires et financières du gouvernement	3
Les revenus du Fonds consolidé du revenu	5
Les dépenses du Fonds consolidé du revenu	8
Les opérations budgétaires des organismes consolidés	9
Les opérations non budgétaires consolidées	10
Le financement	12
La dette totale du gouvernement	18
La dette à long terme du secteur public.....	23
Données historiques et résultats préliminaires.....	25
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées.....	25
Revenus par source avant les pertes exceptionnelles de la SGF	26
Dépenses par ministère.....	27
Opérations non budgétaires consolidées	28
Opérations de financement consolidées.....	30
Emprunts réalisés en 2005-2006 pour le Fonds consolidé du revenu.....	31
Emprunts réalisés en 2005-2006 pour le Fonds de financement	32
Emprunts réalisés en 2005-2006 par Financement-Québec	33
Emprunts réalisés en 2005 par Hydro-Québec	34
Annexe	
Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2005-2006.....	35

Les opérations budgétaires et financières du gouvernement

Les résultats préliminaires des opérations budgétaires du gouvernement pour l'année financière 2005-2006 indiquent que l'équilibre budgétaire sera atteint.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu pour l'exercice financier 2005-2006 sont révisés à 55 448 millions de dollars, en hausse de 313 millions de dollars par rapport à ce qui était anticipé au moment du budget du 21 avril 2005. Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 52 millions de dollars, alors que les transferts fédéraux sont révisés à la hausse de 365 millions de dollars.

Les dépenses de programmes sont révisées à la hausse pour tenir compte d'ajustements qui ont dû être effectués à différents postes comptables. Ces ajustements ont essentiellement eu pour effet de les augmenter de 533 millions de dollars. Par ailleurs, le service de la dette est inférieur de 146 millions de dollars à la prévision initiale.

Pour leur part, les besoins financiers nets consolidés sont révisés à 636 millions de dollars, en hausse de 202 millions de dollars. Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'élèvent à 736 millions de dollars et les surplus financiers nets du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 100 millions de dollars.

En ce qui a trait aux opérations de financement consolidées, la dette directe consolidée augmente de 4 652 millions de dollars en 2005-2006. Cette hausse découle essentiellement des dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des emprunts réalisés par anticipation à la fin de l'année financière.

TABLEAU 2.1

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2004-2005		2005-2006	
	Résultats réels	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes	44 381	45 528	45 476	- 52
Transferts fédéraux	9 229	9 607	9 972	365
Total des revenus	53 610	55 135	55 448	313
Dépenses de programmes	- 47 656	- 48 407	- 48 940	- 533
Service de la dette	- 6 853	- 6 995	- 6 849	146
Total des dépenses	- 54 509	- 55 402	- 55 789	- 387
Résultats nets des organismes consolidés	235	267	341	74
Solde budgétaire consolidé	- 664	0	0	0
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 979	- 1 517	- 1 345	172
Immobilisations	- 1 083	- 1 242	- 1 247	- 5
Régimes de retraite	2 134	2 016	2 174	158
Autres comptes	174	309	- 218	- 527
Besoins non budgétaires consolidés	246	- 434	- 636	- 202
Besoins financiers nets consolidés	- 418	- 434	- 636	- 202
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse	- 831	2 661	197	- 2 464
Variation de la dette directe	5 378	- 1 072	4 652	5 724
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 4 129	- 1 155	- 4 213	- 3 058
Total du financement des opérations consolidées	418	434	636	202

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu

Le *Budget 2005-2006* prévoyait des revenus autonomes de 45 528 millions de dollars et des transferts fédéraux de 9 607 millions de dollars. La prévision des revenus autonomes est diminuée de 52 millions de dollars par rapport à celle du dernier budget, alors que celle des transferts fédéraux est augmentée de 365 millions de dollars.

Les revenus autonomes

Les revenus autonomes sont révisés à la baisse de 52 millions de dollars. Cette diminution provient de l'effet conjugué d'une hausse de 5 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement et d'une baisse de 57 millions de dollars pour les autres revenus autonomes.

TABLEAU 2.2

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES (en millions de dollars)

	2004-2005			2005-2006	
	Résultats réels	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2004-2005 (%)
Impôt sur le revenu des particuliers	16 324	16 691	16 605	- 86	1,7
Fonds des services de santé	4 874	5 031	5 127	96	5,2
Impôts des sociétés	4 253	4 302	4 385	83	3,1
Taxes à la consommation	12 256	12 761	12 648	- 113	3,2
Autres sources	2 328	2 290	2 253	- 37	- 3,2
Sous-total, excluant les entreprises du gouvernement	40 035	41 075	41 018	- 57	2,5
Entreprises du gouvernement	4 346	4 453	4 458	5	2,6
Total des revenus autonomes	44 381	45 528	45 476	- 52	2,5

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers montrent une diminution de 86 millions de dollars par rapport au *Budget 2005-2006*. Le traitement des déclarations de revenus pour l'année 2004 s'est traduit par un niveau d'impôt à payer plus faible qu'anticipé, notamment pour les travailleurs autonomes. Cet effet a été compensé, en partie, par la croissance plus forte que prévu des salaires et traitements. Ce dernier élément explique également une hausse de 96 millions de dollars des cotisations au Fonds des services de santé.

Par ailleurs, les revenus tirés des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 83 millions de dollars. Malgré une croissance des bénéfices des sociétés moins forte qu'anticipé, le suivi des rentrées fiscales montre que leur revenu imposable est plus élevé.

Les revenus des taxes à la consommation sont révisés à la baisse de 113 millions de dollars. Cette diminution s'explique principalement par des revenus plus faibles qu'anticipé de la taxe sur les produits du tabac, découlant, en partie, de la hausse de la contrebande. De même, en raison des prix plus élevés que prévu, les volumes de carburants vendus ont été inférieurs, réduisant les revenus provenant de la taxe sur ces produits. Des revenus additionnels à la taxe de vente ont permis de compenser partiellement ces pertes, reflétant en cela la vigueur des dépenses de consommation.

Quant aux autres sources, la révision à la baisse de 37 millions de dollars s'explique notamment par des revenus plus faibles qu'anticipé à l'égard des ventes de biens et services.

Les bénéfices des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 5 millions de dollars. Ainsi, les résultats nets d'Hydro-Québec sont plus élevés de 125 millions de dollars, en raison notamment d'une réduction des coûts de financement de sa dette à la suite de conditions de marché favorables. Par contre, cette hausse est contrebalancée par le fait que le gain anticipé de 133 millions de dollars, réalisé par Investissement Québec sur la vente du bloc d'actions qu'elle détenait depuis décembre 2003 dans la Compagnie minière Québec Cartier, a été inscrit dans les résultats nets des organismes consolidés.

Les transferts fédéraux

Les transferts fédéraux devraient atteindre 9 972 millions de dollars en 2005-2006. Deux principaux facteurs expliquent la hausse de 365 millions de dollars par rapport à la prévision du *Budget 2005-2006*.

Premièrement, le gouvernement a décidé d'adopter la méthode de la comptabilité d'exercice pour présenter les revenus de transferts fédéraux à compter de 2005-2006. Cette décision, qui a un impact positif de 219 millions de dollars en 2005-2006, a été annoncée et présentée en détail dans la *Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2005**.

Deuxièmement, la baisse de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers rétroactive au 1^{er} janvier 2005, annoncée le 14 novembre dernier, a un effet positif de 181 millions de dollars sur les revenus de transferts fédéraux du Québec. En effet, cette baisse d'impôt diminue la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 %) qui est, pour une partie, soustrait des transferts en espèces pour la santé, l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, et pour l'autre partie, remboursé au gouvernement fédéral au titre de l'ancien programme des allocations aux jeunes.

TABLEAU 2.3

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX (en millions de dollars)

	2004-2005		2005-2006		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2004-2005 ⁽¹⁾ (%)
Péréquation	5 221	4 667	4 798	131	s.o.
Transferts pour la santé	2 422	3 060	3 185	125	s.o.
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	926	962	1 034	72	s.o.
Autres programmes	660	918	955	37	s.o.
Total des transferts fédéraux	9 229	9 607	9 972	365	s.o.

(1) La mise en place de la comptabilité d'exercice a été effectuée à compter de 2005-2006. Il est donc inapproprié de comparer le niveau des revenus de 2005-2006, qui est sur base d'exercice, par rapport à celui de 2004-2005, qui est sur base de caisse.

*La *Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2005* est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/documents/publications/PDF/synthese200512.pdf>.

Les dépenses du Fonds consolidé du revenu

Pour l'année financière 2005-2006, le total des dépenses a augmenté de 387 millions de dollars pour s'établir à 55 789 millions de dollars. Le niveau des dépenses de programmes a été révisé à la hausse de 533 millions de dollars alors que le service de la dette a été révisé à la baisse de 146 millions de dollars.

TABLEAU 2.4

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (en millions de dollars)

	2004-2005		2005-2006		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2004-2005 (%)
Dépenses de programmes	47 656	48 407	48 940	533	2,7
Service de la dette					
Service de la dette directe	4 067	4 319	4 108	- 211	1,0
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	2 786	2 676	2 741	65	- 1,6
Total du service de la dette	6 853	6 995	6 849	- 146	- 0,1
Total des dépenses	54 509	55 402	55 789	387	2,3

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Le relèvement des dépenses de programmes de 533 millions de dollars est essentiellement dû à des ajustements effectués à différents postes comptables. Ainsi, la dépense relative à la provision pour créances douteuses au ministère du Revenu a été majorée de 258 millions de dollars pour refléter la récurrence de la révision apportée à cette provision lors de la fermeture de l'exercice 2004-2005. Elle englobe également une dépense additionnelle de 100 millions de dollars au titre des régimes de retraite qui a été inscrite pour tenir compte de l'impact prévu de la nouvelle estimation de la valeur des obligations actuarielles du gouvernement en cours de réalisation.

Par ailleurs, la dépense relative à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties à l'égard d'Investissement Québec est portée à 124 millions de dollars, soit une augmentation de 82 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu. Également, la dette nette au 1^{er} avril 2005 est relevée de 270 millions de dollars pour refléter les ajustements afférents aux années antérieures. Ces impacts découlent des modifications qui seront apportées à la méthode utilisée pour établir cette provision.

En effet, des ajustements seront apportés pour faire en sorte que la provision reflète mieux le risque de pertes probables sur les interventions financières garanties. Dorénavant, les taux retenus pour calculer la provision tiendront compte des données utilisées par Investissement Québec pour établir sa propre provision.

En ce qui concerne le service de la dette, il s'établit maintenant à 6 849 millions de dollars, dont 4 108 millions de dollars pour le service de la dette directe et 2 741 millions de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite. Le service de la dette directe est inférieur de 211 millions de dollars à la prévision, en raison essentiellement de la vigueur du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette et de taux d'intérêt moins élevés que prévu. Pour leur part, les intérêts au titre des régimes de retraite sont révisés à la hausse de 65 millions de dollars en raison principalement de l'augmentation de l'obligation actuarielle du gouvernement à l'égard de ces régimes.

Les opérations budgétaires des organismes consolidés

Les résultats nets des organismes consolidés s'établissent à 341 millions de dollars, soit 74 millions de dollars de plus que prévu dans le budget du 21 avril 2005. Cette hausse provient du gain de 133 millions de dollars réalisé par Investissement Québec sur la vente de son placement dans la Compagnie minière Québec Cartier.

TABLEAU 2.5

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – ORGANISMES CONSOLIDÉS SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

	2004-2005	Discours sur le budget du 21 avril 2005		2005-2006	
	Résultats réels	Résultats préliminaires	Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 2004-2005	(%)
Revenus autonomes	2 395	2 445	2 527	82	5,5
Transferts fédéraux	578	619	601	- 18	4,0
Total des revenus	2 973	3 064	3 128	64	5,2
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 142	- 2 119	- 2 112	7	- 1,4
Service de la dette	- 596	- 678	- 675	3	13,3
Total des dépenses	- 2 738	- 2 797	- 2 787	10	1,8
Résultats nets	235	267	341	74	45,1

Les opérations non budgétaires consolidées

Les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 636 millions de dollars, en hausse de 202 millions de dollars depuis le budget du 21 avril 2005.

TABLEAU 2.6

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOMMAIRE DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2005-2006		
	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations
Fonds consolidé du revenu			
Placements, prêts et avances	- 1 355	- 1 312	43
Immobilisations	- 98	- 106	- 8
Régimes de retraite	2 016	2 174	158
Autres comptes	204	- 315	- 519
Total du Fonds consolidé du revenu	767	441	- 326
Organismes consolidés			
Placements, prêts et avances	- 162	- 33	129
Immobilisations	- 1 144	- 1 141	3
Autres comptes	105	97	- 8
Total des organismes consolidés	- 1 201	- 1 077	124
Besoins non budgétaires consolidés	- 434	- 636	- 202

Les résultats préliminaires du Fonds consolidé du revenu au titre des placements, prêts et avances montrent une diminution de 43 millions de dollars des besoins de fonds par rapport à la prévision d'avril 2005. Cette baisse provient principalement d'une augmentation de 64 millions de dollars des dividendes versés par les entreprises du gouvernement.

En ce qui a trait aux régimes de retraite, les besoins non budgétaires sont révisés à la baisse de 158 millions de dollars par rapport au *Budget 2005-2006*. Cette diminution est principalement attribuable à l'inscription de dépenses du gouvernement qui ne sont pas déboursées en cours d'exercice.

Les besoins de fonds à l'égard des autres comptes non budgétaires sont révisés à la hausse de 519 millions de dollars. Cette variation s'explique notamment par l'adoption de la comptabilité d'exercice qui a pour effet d'augmenter les revenus de transferts fédéraux de 219 millions de dollars, sans impact sur les liquidités en 2005-2006. Les autres comptes comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer.

En ce qui concerne les organismes consolidés, la diminution des besoins financiers se chiffre à 124 millions de dollars. Ce résultat est essentiellement dû à une baisse des placements, prêts et avances à la suite d'une diminution des interventions financières réalisées par Investissement Québec par rapport à ce qui était anticipé.

Le financement

Les résultats préliminaires pour 2005-2006 montrent que la variation de la dette directe s'établit à 4 652 millions de dollars, soit 4 041 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 611 millions de dollars pour les organismes consolidés. Les emprunts réalisés au cours de l'exercice financier 2005-2006 s'élèvent à 11 510 millions de dollars, soit 10 215 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 295 millions de dollars pour les organismes consolidés. Il est à noter que des emprunts de 2 590 millions de dollars ont été réalisés par anticipation au cours des derniers mois de l'année financière pour profiter des taux d'intérêt historiquement bas. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2006-2007 du Fonds consolidé du revenu.

TABLEAU 2.7

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2005-2006		
	Discours sur le budget du 21 avril 2005	Résultats préliminaires	Variations
Variation de l'encaisse			
Fonds consolidé du revenu	2 661	72	- 2 589
Organismes consolidés	—	125	125
Total de la variation de l'encaisse	2 661	197	- 2 464
Variation de la dette directe			
Fonds consolidé du revenu			
Nouveaux emprunts	3 930	10 215	6 285
Remboursements d'emprunts	- 5 936	- 6 174	- 238
	- 2 006	4 041	6 047
Organismes consolidés			
Nouveaux emprunts	1 565	1 295	- 270
Remboursements d'emprunts	- 631	- 684	- 53
	934	611	- 323
Total de la variation de la dette directe	- 1 072	4 652	5 724
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 1 155	- 4 213	- 3 058
Total du financement des opérations consolidées	434	636	202

Financement du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires montrent que la variation de la dette directe du Fonds consolidé du revenu s'établit à 4 041 millions de dollars, soit 6 047 millions de dollars de plus que le montant prévu au *Discours sur le budget 2005-2006*.

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt et la très grande réceptivité des marchés financiers pour les titres du Québec ont incité le ministère des Finances à effectuer davantage d'emprunts que prévu. Au total, 6 285 millions de dollars d'emprunts de plus que prévu ont été effectués. Ces emprunts ont permis, d'une part, d'effectuer des dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et, d'autre part, de combler une partie du programme d'emprunts de 2006-2007.

Par ailleurs, les emprunts réalisés par anticipation de 2 590 millions de dollars font en sorte que le niveau de l'encaisse ne diminuera que de 72 millions de dollars, alors qu'une réduction de 2 661 millions de dollars était prévue dans le dernier budget.

Financement des organismes consolidés

Les résultats préliminaires montrent que la variation de la dette directe des organismes consolidés s'établit à 611 millions de dollars, soit 323 millions de dollars de moins que prévu au dernier budget.

Les emprunts

Au total, le gouvernement a réalisé des emprunts à long terme de 11 858 millions de dollars en 2005-2006, dont 10 215 millions de dollars pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et 1 643 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts du Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés (1 295 millions de dollars) et de certaines entreprises du gouvernement (348 millions de dollars).

Au total, 48 % du programme de financement, soit 5 724 millions de dollars, a été réalisé en dollars canadiens. Dix émissions publiques d'obligations, d'un montant total de 5 497 millions de dollars, ont été effectuées. Des émissions d'obligations à rendement réel totalisant 505 millions de dollars ont également été réalisées. Par ailleurs, les produits d'épargne vendus par Épargne Placements Québec devraient procurer au gouvernement 667 millions de dollars en financement.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification des sources de financement, le gouvernement a réalisé, en 2005-2006, 52 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans six devises différentes. Neuf émissions publiques d'obligations ont été effectuées :

- deux émissions publiques en dollars américains, l'une de 1 000 millions de dollars américains en mai 2005 (1 267 millions de dollars canadiens) et l'autre de 1 250 millions de dollars américains en mars 2006 (1 411 millions de dollars canadiens);
- une émission de 1 500 millions d'euros en octobre 2005 (2 091 millions de dollars canadiens);
- deux émissions totalisant 450 millions de dollars australiens (406 millions de dollars canadiens);
- deux émissions totalisant 500 millions de francs suisses (452 millions de dollars canadiens);
- une émission de 300 millions de dollars néo-zélandais (242 millions de dollars canadiens);
- une émission de 1 500 millions de pesos mexicains (164 millions de dollars canadiens); à cet égard, le Québec a été le premier emprunteur gouvernemental à effectuer une émission d'obligations à long terme sur le marché mexicain.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de crédit à l'égard des contrepartistes, le gouvernement a effectué des déboursés totalisant 1 481 millions de dollars canadiens à la suite des mouvements sur les devises. Ces déboursés, financés par de nouveaux emprunts, sont similaires à un remboursement de dette. Ils n'ont donc aucun impact sur le niveau de la dette du gouvernement.

TABLEAU 2.8

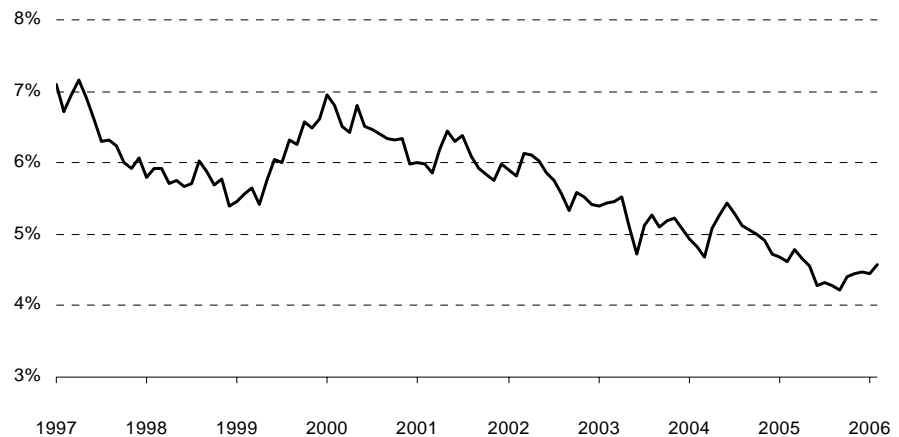
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES EMPRUNTS À LONG TERME RÉALISÉS EN 2005-2006
(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement		Total (%)
Devises					
Dollar canadien					
Émissions publiques					
Obligations à taux fixe ou variable	3 897	1 280	320	5 497	96,0
Obligations à rendement réel	505	—	—	505	8,8
Emprunts privés	100	—	—	100	1,8
Produits d'épargne	667	—	—	667	11,7
Programme Immigrants-investisseurs	430	—	—	430	7,5
Fonds de placements du régime de pensions du Canada	6	—	—	6	0,1
Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises	- 1 481	—	—	- 1 481	- 25,9
Sous-total	4 124	1 280	320	5 724	48,3
Dollar américain					
Émissions publiques	2 678	—	—	2 678	96,4
Emprunts privés	73	—	28	101	3,6
Sous-total	2 751	—	28	2 779	23,4
Autres devises					
Dollar australien	391	15	—	406	12,1
Dollar néo-zélandais	242	—	—	242	7,2
Euro	2 091	—	—	2 091	62,3
Franc suisse	452	—	—	452	13,5
Peso mexicain	164	—	—	164	4,9
Sous-total	3 340	15	—	3 355	28,3
Total	10 215	1 295	348	11 858	100,0

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une durée de 10 ans et sur les bons du Trésor au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 2.1

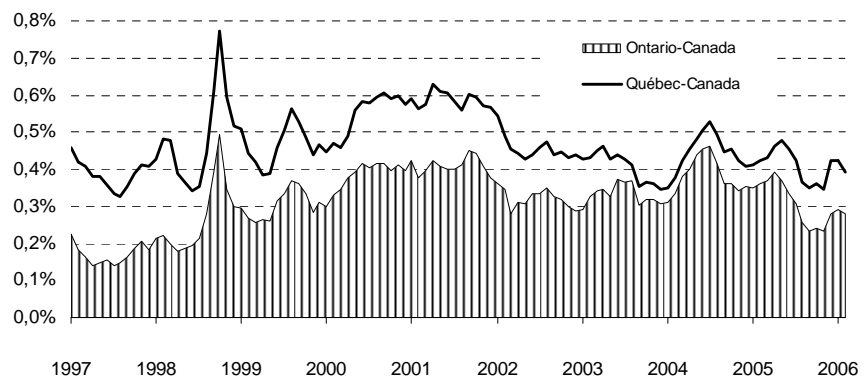
TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME 10 ANS DU QUÉBEC



Source : Scotia Capitaux.

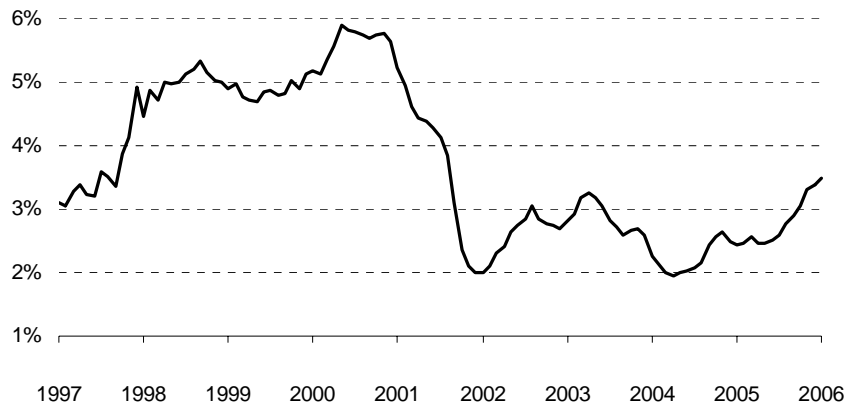
GRAPHIQUE 2.2

ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME 10 ANS



Source : Scotia Capitaux.

GRAPHIQUE 2.3

TAUX DE RENDEMENT SUR LES BONS DU TRÉSOR DU QUÉBEC À 3 MOIS**Les remboursements d'emprunts**

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts pour l'exercice financier 2005-2006 du Fonds consolidé du revenu et des organismes consolidés s'élèvent à 6 858 millions de dollars, soit 291 millions de dollars de plus que prévu dans le discours sur le budget du 21 avril 2005.

Remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts du Fonds consolidé du revenu s'élèvent à 6 174 millions de dollars en 2005-2006, soit 238 millions de dollars de plus que prévu dans le discours sur le budget du 21 avril 2005. Cette augmentation s'explique notamment par des revenus plus importants que prévu au Fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement, ainsi que par des remboursements de produits d'épargne plus élevés que prévu.

Remboursements d'emprunts des organismes consolidés

Les résultats préliminaires indiquent que les remboursements d'emprunts des organismes consolidés pour l'exercice financier 2005-2006 s'élèvent à 684 millions de dollars, soit 53 millions de dollars de plus que prévu au dernier budget.

La dette totale du gouvernement

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée et le passif net au titre des régimes de retraite. La dette directe consolidée représente la somme de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et de celle des organismes consolidés. Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite duquel est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera éventuellement utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement s'établit à 86 502 millions de dollars au 31 mars 2006, soit 75 254 millions de dollars à titre de dette directe du Fonds consolidé du revenu et 11 248 millions de dollars à titre de dette des organismes consolidés.

TABLEAU 2.9

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2006⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Régimes de retraite			Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif au titre des régimes de retraite	Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite	
Dette au 31 mars 2006	75 254	11 248	86 502	56 793	- 22 546	34 247	120 749
Emprunts effectués par anticipation	- 2 590	—	- 2 590	—	—	—	- 2 590
Total	72 664	11 248	83 912	56 793	- 22 546	34 247	118 159

(1) Résultats préliminaires.

Au 31 mars 2006, le passif net au titre des régimes de retraite s'établit à 34 247 millions de dollars.

En excluant les emprunts effectués par anticipation, la dette totale du gouvernement s'établit à 118 159 millions de dollars au 31 mars 2006.

La structure de la dette

Au 31 mars 2006, la proportion de la dette totale du gouvernement en dollars canadiens s'établit à 92,0 % et la part en devises étrangères à 8,0 %.

TABLEAU 2.10

STRUCTURE DE LA DETTE TOTALE AU 31 MARS 2006⁽¹⁾
(en millions de dollars)

Devises	Dette directe consolidée				Passif net au titre des régimes de retraite		Dette totale	
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total	(%)			(%)
Dollar canadien	65 557	87,1	11 248	76 805	88,8	34 247	111 052	92,0
Dollar américain	1 246	1,7	—	1 246	1,4	—	1 246	1,0
Yen	2 817	3,7	—	2 817	3,3	—	2 817	2,3
Franc suisse	5 634	7,5	—	5 634	6,5	—	5 634	4,7
Sous-total	75 254	100,0	11 248	86 502	100,0	34 247	120 749	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 2 590		—	- 2 590		—	- 2 590	
Total	72 664		11 248	83 912		34 247	118 159	

N.B. : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 15 mars 2006.

(1) Résultats préliminaires.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Tel qu'indiqué précédemment, le FARR constitue une réserve qui sera éventuellement utilisée pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

Au 31 mars 2006, la valeur du FARR s'établit à 22 546 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4 213 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison des dépôts de 3 milliards de dollars effectués par le gouvernement en 2005-2006 et des revenus de placements estimés à 1 213 millions de dollars.

TABLEAU 2.11

ÉVOLUTION DU FARR, 1993-1994 À 2005-2006 (en millions de dollars)

	Solde au début	Dépôts	Revenus de placements	Solde à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 213	22 546

(1) À la suite de la réforme de la comptabilité gouvernementale, un montant de 81 millions de dollars a été porté à la dette nette.

Pas d'impact sur la dette totale

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement.

En effet, la dette totale est la somme de la dette directe consolidée et du passif net au titre des régimes de retraite. Le montant des emprunts réalisés sur les marchés financiers pour effectuer les dépôts augmentent la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette totale est donc nul.

TABLEAU 2.12

ILLUSTRATION DE L'IMPACT SUR LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT, D'EMPRUNTER 1 MM\$ SUR LES MARCHÉS FINANCIERS POUR LE DÉPOSER DANS LE FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	82 912	83 912	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	56 793	56 793	0
Moins : FARR	21 546	22 546	1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	35 247	34 247	- 1 000
(C) Dette totale (C = A + B)	118 159	118 159	0

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2006 excluant les emprunts réalisés par anticipation.

Diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent cependant une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, le gouvernement s'était fixé comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement conservait toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

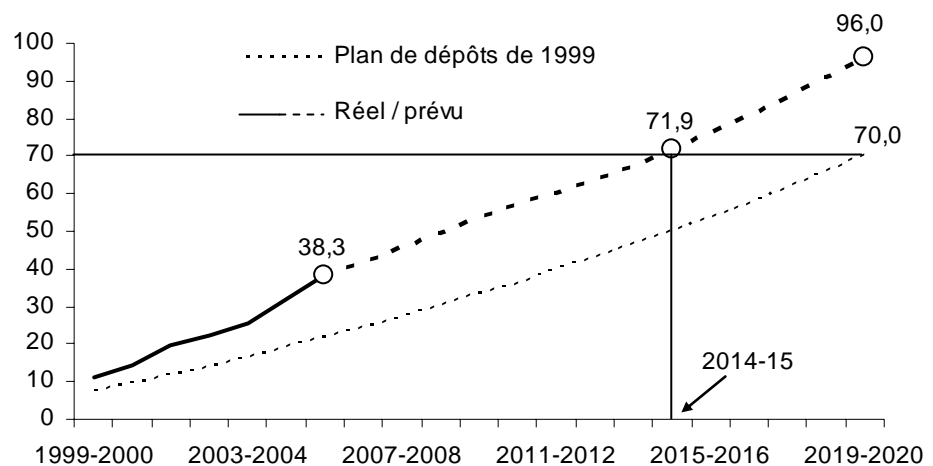
Résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

Avec une valeur de 22,5 milliards de dollars au 31 mars 2006, l'actif du FARR équivaut aujourd'hui à plus de 38 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % de capitalisation devrait être atteinte cinq ans plus tôt que prévu, soit au 31 mars 2015, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à l'objectif de 2020 convenu avec les employés de l'État en décembre 1999. En fait, les obligations actuarielles devraient être capitalisées à près de 100 % en 2020.

GRAPHIQUE 2.4

FARR EN PROPORTION DES OBLIGATIONS ACTUARIELLES DU GOUVERNEMENT ENVERS LES RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC (en pourcentage)



La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et la dette des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi, dans certains cas, à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public s'établit à 185 556 millions de dollars au 31 mars 2006.

TABLEAU 2.13

DETTE À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2002	2003	2004	2005	2006 ⁽²⁾
Dette totale du gouvernement ⁽³⁾	107 175	111 342	114 725	116 596	118 159
Réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux	9 588	11 008	10 877	12 301	13 264
Hydro-Québec	37 893	35 639	34 348	33 032	32 284
Autres entreprises du gouvernement	3 906	3 955	3 575	3 726	3 569
Municipalités et organismes municipaux ⁽⁴⁾	16 777	16 530	17 212	17 053	18 280
Total	175 339	178 474	180 737	182 708	185 556
En % du PIB	75,7	73,7	71,6	68,9	67,0

(1) Incluant l'encours des bons du Trésor du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement.

(2) Résultats préliminaires.

(3) Dette directe consolidée et passif net au titre des régimes de retraite, excluant les emprunts effectués par anticipation.

(4) Comprend la dette à long terme de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Données historiques et résultats préliminaires

TABLEAU 2.14

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES
 (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu				
Revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	40 748	42 278	44 381	45 476
Transferts fédéraux ⁽²⁾	8 932	9 370	9 229	9 972
Total des revenus	49 680	51 648	53 610	55 448
Dépenses de programmes	- 43 865	- 45 339	- 47 656	- 48 940
Service de la dette	- 6 583	- 6 655	- 6 853	- 6 849
Total des dépenses	- 50 448	- 51 994	- 54 509	- 55 789
Résultats nets des organismes consolidés	379	346	235	341
Solde budgétaire consolidé avant les pertes exceptionnelles de la SGF				
	- 389	0	- 664	0
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 339	- 358	—	—
Solde budgétaire consolidé	- 728	- 358	- 664	0
Opérations non budgétaires consolidées				
Placements, prêts et avances	- 1 651	- 1 125	- 979	- 1 345
Immobilisations	- 1 482	- 1 019	- 1 083	- 1 247
Régimes de retraite	2 007	2 219	2 134	2 174
Autres comptes	217	- 1 183	174	- 218
Besoins non budgétaires consolidés	- 909	- 1 108	246	- 636
Besoins financiers nets consolidés	- 1 637	- 1 466	- 418	- 636
Opérations de financement consolidées				
Variation de l'encaisse	- 3 090	2 316	- 831	197
Variation de la dette directe	6 368	1 514	5 378	4 652
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 1 641	- 2 364	- 4 129	- 4 213
Total du financement des opérations consolidées	1 637	1 466	418	636

(1) Résultats préliminaires.

(2) La mise en place de la comptabilité d'exercice a été effectuée à compter de 2005-2006. Il est donc inapproprié de comparer le niveau des revenus de 2005-2006, qui est sur base d'exercice, par rapport à celui de 2004-2005, qui est sur base de caisse.

TABLEAU 2.15

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
REVENUS PAR SOURCE AVANT LES PERTES EXCEPTIONNELLES DE LA SGF
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	15 597	15 715	16 324	16 605
Cotisations au Fonds des services de santé	4 068	4 649	4 874	5 127
Impôts des sociétés	3 735	3 892	4 253	4 385
	23 400	24 256	25 451	26 117
Taxes à la consommation				
Vente au détail	8 051	8 658	9 241	9 753
Carburants	1 645	1 685	1 711	1 696
Tabac	867	889	901	782
Boissons alcooliques	416	409	403	417
	10 979	11 641	12 256	12 648
Droits et permis				
Véhicules automobiles	690	707	713	734
Ressources naturelles	201	108	238	136
Autres	197	206	209	194
	1 088	1 021	1 160	1 064
Revenus divers				
Ventes de biens et services	440	399	371	375
Intérêts	321	317	355	402
Amendes, confiscations et recouvrements	417	471	442	412
	1 178	1 187	1 168	1 189
Revenus provenant des entreprises du gouvernement avant les pertes exceptionnelles de la SGF				
Société des alcools du Québec	540	571	546 ⁽²⁾	667
Loto-Québec	1 353	1 393	1 511	1 531
Hydro-Québec	1 842	2 049	2 140 ⁽³⁾	2 250
Autres	368	160	149 ⁽³⁾	10
	4 103	4 173	4 346	4 458
Total des revenus autonomes avant les pertes exceptionnelles de la SGF	40 748	42 278	44 381	45 476
Transferts fédéraux ⁽⁴⁾				
Péréquation	5 315	4 065	5 221	4 798
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	2 648	4 266	—	—
Transferts pour la santé	—	—	2 422	3 185
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	—	—	926	1 034
Autres programmes	969	1 039	660	955
Total des transferts fédéraux	8 932	9 370	9 229	9 972
Total des revenus avant les pertes exceptionnelles de la SGF	49 680	51 648	53 610	55 448

(1) Résultats préliminaires.

(2) Au Budget 2004-2005, la prévision des revenus de la Société des alcools du Québec se chiffrait à 601 millions de dollars. Les résultats réels s'établissent à 546 millions de dollars et cette baisse est essentiellement due à la grève des employés qui est survenue au cours du deuxième semestre de l'exercice 2004-2005.

(3) Le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».

(4) La mise en place de la comptabilité d'exercice a été effectuée à compter de 2005-2006. Il est donc inapproprié de comparer le niveau des revenus de 2005-2006, qui est sur base d'exercice, par rapport à celui de 2004-2005, qui est sur base de caisse.

TABLEAU 2.16

GOVERNEMENT DU QUÉBEC – FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
DÉPENSES PAR MINISTÈRE
 (en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Dépenses de programmes				
Assemblée nationale	94	97	96	100
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	67	93	58	60
Affaires municipales et Régions	1 560	1 538	1 623	1 763
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	640	661	661	656
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	499	412	1 128	844
Conseil exécutif	167	195	241	226
Culture et Communications	490	512	524	534
Développement durable, Environnement et Parcs	209	223	208	189
Développement économique, Innovation et Exportation	890	534	544	660
Éducation, Loisir et Sport	11 166	11 573	11 769	12 138
Emploi et Solidarité sociale	4 167	4 195	4 110	4 057
Famille, Aînés et Condition féminine	1 290	1 464	1 522	1 623
Finances (excluant le service de la dette)	101	89	96	96
Immigration et Communautés culturelles	152	130	120	100
Justice	564	597	632	623
Relations internationales	110	111	102	99
Ressources naturelles et Faune	434	418	363	408
Revenu	807	745	929	897
Santé et Services sociaux	17 872	19 026	20 063	20 812
Sécurité publique	868	932	941	931
Services gouvernementaux	42	38	40	92
Tourisme	143	146	144	159
Transports	1 465	1 545	1 668	1 811
Travail	68	65	74	62
Total des dépenses de programmes	43 865	45 339	47 656	48 940
Service de la dette				
Service de la dette directe	3 935	3 913	4 067	4 108
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 648	2 742	2 786	2 741
Total du service de la dette	6 583	6 655	6 853	6 849
Total des dépenses	50 448	51 994	54 509	55 789

(1) Résultats préliminaires.

TABLEAU 2.17

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Placements, prêts et avances				
Fonds consolidé du revenu				
<i>Entreprises du gouvernement</i>				
Capital-actions et mise de fonds				
Société générale de financement du Québec	- 200	—	—	—
Société Innovatech du Grand Montréal	- 50	—	80	29
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	- 30	- 2	—	—
Société Innovatech Sud du Québec	- 11	—	- 1	- 2
Société Innovatech Régions ressources	- 8	- 9	- 2	—
Fonds d'intervention économique régional	—	—	—	- 59
Autres	- 41	285	—	- 20
	- 340	274	77	- 52
Variation de la valeur de consolidation des placements	- 1 140	- 786	- 940	- 1 134
<i>Total des entreprises du gouvernement</i>	- 1 480	- 512	- 863	- 1 186
<i>Particuliers, sociétés et autres</i>	- 45	19	69	- 128
<i>Municipalités et organismes municipaux</i>	2	5	2	2
	- 1 523	- 488	- 792	- 1 312
Organismes consolidés	- 128	- 637	- 187	- 33
Total des placements, prêts et avances	- 1 651	- 1 125	- 979	- 1 345
Immobilisations				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	- 200	- 159	- 178	- 329
Amortissement	207	200	217	223
	7	41	39	- 106
Organismes consolidés	- 1 489	- 1 060	- 1 122	- 1 141
Total des immobilisations	- 1 482	- 1 019	- 1 083	- 1 247

(1) Résultats préliminaires.

TABLEAU 2.17 (SUITE)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Régimes de retraite				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	1 053	1 248	1 226	1 215
Amortissement des pertes actuarielles	155	156	156	196
Autres régimes				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	170	144	144	91
Amortissement des pertes actuarielles	70	70	70	117
Coût des modifications	3	—	—	—
Total de la participation du gouvernement	1 451	1 618	1 596	1 619
Cotisations des employeurs autonomes	4	5	4	5
Cotisations des participants	76	146	98	127
Total des cotisations	80	151	102	132
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 2 913	- 3 154	- 3 278	- 3 531
Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 389	3 604	3 714	3 954
Total des régimes de retraite	2 007	2 219	2 134	2 174
Autres comptes				
Fonds consolidé du revenu	257	- 1 220	56	- 315
Organismes consolidés	- 40	37	118	97
Total des autres comptes	217	- 1 183	174	- 218
Total des opérations non budgétaires consolidées	- 909	- 1 108	246	- 636

(1) Résultats préliminaires.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU 2.18

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES
(en millions de dollars)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ⁽¹⁾
Variation de l'encaisse				
Fonds consolidé du revenu	- 2 978	2 284	- 814	72
Organismes consolidés	- 112	32	- 17	125
Total de la variation de l'encaisse	- 3 090	2 316	- 831	197
Variation de la dette directe				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	8 862	5 030	10 216	10 215
Remboursements d'emprunts	- 3 884	- 4 798	- 5 811	- 6 174
	4 978	232	4 405	4 041
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	2 568	2 516	2 188	1 295
Remboursements d'emprunts	- 1 178	- 1 234	- 1 215	- 684
	1 390	1 282	973	611
Total de la variation de la dette directe	6 368	1 514	5 378	4 652
Fonds d'amortissement des régimes de retraite⁽²⁾	- 1 641	- 2 364	- 4 129	- 4 213
Total du financement des opérations consolidées	1 637	1 466	418	636

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir éventuellement au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU 2.19

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2005-2006 POUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
100 ⁽⁴⁾	—	4,65 ⁽⁵⁾	18 mai	2015-05-18	99,745	4,629
1 267	1 000 \$US	4,60	26 mai	2015-05-26	99,913	4,611
523	—	5,00	3 juin	2015-12-01	104,546	4,453
373	—	5,75	5 juillet	2036-12-01	114,148	4,866
258	284 \$A ⁽⁶⁾	5,75	15 juillet	2015-07-15	99,438	5,825
437	—	5,00	25 août	2015-12-01	105,542	4,325
320	350 FS	2,25 ⁽⁵⁾	5 octobre	2015-10-05	100,085	2,228
133	150 \$A	5,75	6 octobre	2015-07-15	98,669	5,930
2 091	1 500 €	3,375 ⁽⁵⁾	20 octobre	2016-06-20	98,942	3,467
242	300 \$NZ	6,75	9 novembre	2015-11-09	99,570	6,810
61 ⁽⁴⁾	52 \$US ⁽⁷⁾	5,40	17 novembre	2035-11-17	99,690	5,421
370	—	5,00	21 novembre	2015-12-01	104,031	4,496
132	150 FS	2,25 ⁽⁵⁾	29 novembre	2015-10-05	99,180	2,330
499	—	4,50	30 janvier	2016-12-01	99,757	4,528
12 ⁽⁴⁾	10 \$US	Divers	30 janvier	Diverses	100,000	Divers
164	1 500 pesos	8,27 ⁽⁸⁾	31 janvier	2016-01-19	100,000	8,390
495	—	4,50	7 février	2016-12-01	99,015	4,616
1 200	—	Variable ⁽⁹⁾	21 février	2011-05-16	100,000	Variable
1 411	1 250 \$US	5,00	1 ^{er} mars	2016-03-01	99,263	5,095
505 ⁽¹⁰⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
667 ⁽¹¹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
6 ⁽¹²⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
430 ⁽¹³⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
- 1 481 ⁽¹⁴⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
10 215						

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables annuellement.

(6) L'emprunt original totalise 300 millions de dollars australiens, soit 273 millions de dollars canadiens. Un montant de 16 millions de dollars australiens (15 millions de dollars canadiens) provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté aux organismes consolidés.

(7) L'emprunt original totalise 75 millions de dollars américains, soit 89 millions de dollars canadiens. Un montant de 23 millions de dollars américains (28 millions de dollars canadiens) provenant de cet emprunt a été avancé au Fonds de financement pour être prêté aux entreprises du gouvernement.

(8) Les intérêts sont payables tous les 182 jours.

(9) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(10) Obligations à rendement réel. Le capital et le taux d'intérêt de ces obligations sont rajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada.

(11) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(12) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(13) Programme Immigrants-investisseurs.

(14) Montant encaissé (débourré) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU 2.20

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2005-2006 POUR LE FONDS DE FINANCEMENT

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
507	—	5,00	8 avril	2015-12-01	101,513	4,816
15	16 \$A ⁽⁴⁾	5,75	15 juillet	2015-07-15	99,438	5,825
91	—	5,00	25 août	2015-12-01	105,542	4,325
532	—	5,00	31 août	2015-12-01	106,430	4,220
150	—	5,00	21 novembre	2015-12-01	104,031	4,496
Sous-total 1 295						
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
197	—	5,75	5 juillet	2036-12-01	114,148	4,866
123	—	5,35	7 octobre	2025-06-01	Divers	Divers
28	23 \$US ⁽⁵⁾	5,40	17 novembre	2035-11-17	99,690	5,421
Sous-total 348						
Total	1 643					

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Montant provenant de l'emprunt de 300 millions de dollars australiens (273 millions de dollars canadiens) effectué par le Fonds consolidé du revenu.

(5) Montant provenant de l'emprunt de 75 millions de dollars américains (89 millions de dollars canadiens) effectué par le Fonds consolidé du revenu.

TABLEAU 2.21

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2005-2006 PAR FINANCEMENT-QUÉBEC

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
528	—	5,25	13 mai	2011-12-01	105,623	4,257
400	—	Variable ⁽³⁾	22 septembre	2010-12-01	100,000	Variable
200	—	Variable ⁽³⁾	14 octobre	2015-10-14	100,000	Variable
501	—	4,25	23 janvier	2014-03-01	100,119	4,232
400	—	Variable ⁽³⁾	10 février	2011-10-25	100,000	Variable
2 029						

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(3) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU 2.22

EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2005 PAR HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens ⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
3 855	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
- 635 ⁽³⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
3 220						

N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 1 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'était en cours sur ces conventions de crédit au 31 décembre 2005.

(1) Emprunts réalisés au 31 décembre 2005.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Section 2

Annexe

Données complémentaires sur les résultats de l'année financière 2005-2006

Tableau 2.1.1 : Résultats de fonctionnement selon le format retenu aux états financiers du gouvernement

TABLEAU 2.1.1

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT SELON LE FORMAT RETENU AUX ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget 2005-2006				Révisions	Résultats préliminaires ⁽¹⁾
	Fonds consolidé du Revenu	Organismes consolidés	Comptes à fin déterminée	Total		
Revenus par source						
Impôt sur le revenu et les biens	26 024	536		26 560	63	26 623
Taxes à la consommation	12 761	178		12 939	- 122	12 817
Droits et permis	1 064	239		1 303	24	1 327
Revenus divers	1 226	1 492	233	2 951	- 28	2 923
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 453			4 453	5	4 458
Revenus autonomes	45 528	2 445	233	48 206	- 58	48 148
Transferts fédéraux	9 607	619	182	10 408	619	11 027
Total des revenus	55 135	3 064	415	58 614	561	59 175
Dépenses par mission ⁽²⁾						
Santé et services sociaux	- 20 862	- 755	- 30	- 21 647	53	- 21 594
Éducation et culture	- 12 836	- 49	- 68	- 12 953	15	- 12 938
Économie et environnement	- 5 720	- 757	- 88	- 6 565	144	- 6 421
Soutien aux personnes et aux familles	- 4 942	- 82	- 67	- 5 091	- 304	- 5 395
Gouverne et justice	- 4 268	- 476	- 162	- 4 906	- 397	- 5 303
Crédits périmés escomptés et reportés	221			221	- 221	
Dépenses de programmes	- 48 407	- 2 119	- 415	- 50 941	- 710	- 51 651
Service de la dette	- 6 995	- 678		- 7 673	149	- 7 524
Total des dépenses	- 55 402	- 2 797	- 415	- 58 614	- 561	- 59 175
Solde budgétaire consolidé	- 267	267	0	0	0	0

(1) Les totaux de revenus et de dépenses correspondent à ceux présentés au Sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires consolidées à l'annexe 3.1.

(2) Précisons que le budget présente les dépenses autres que le service de la dette par ministère alors que les états financiers du gouvernement font état de ces dépenses par mission.

Section 3

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

Introduction.....	3
Présentation du cadre financier	4
Les revenus du gouvernement.....	5
Les revenus budgétaires.....	5
Les revenus autonomes.....	6
Les transferts fédéraux	9
Les dépenses	11
Les dépenses de programmes.....	11
Le service de la dette	12
Les organismes consolidés.....	13
Le Fonds des générations	14
Les besoins financiers	16
Les investissements publics en immobilisations	17
Les principaux indicateurs financiers	19
Annexe	
Informations additionnelles sur la situation budgétaire et financière du gouvernement	25

Introduction

Cette section du Plan budgétaire vise à présenter les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement.

Les informations fournies à cette fin comprennent :

- le sommaire des opérations financières consolidées pour la période 2005-2006 à 2007-2008, incluant l'impact des mesures fiscales et budgétaires annoncées dans le présent budget;
- des explications sommaires sur l'évolution anticipée des revenus et des dépenses;
- une présentation des résultats prévus du Fonds des générations;
- un aperçu de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

Présentation du cadre financier

En conformité avec les objectifs poursuivis par le gouvernement, notamment le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, les résultats présentés pour 2005-2006 montrent que la cible de déficit zéro fixée en début d'année sera atteinte.

Pour 2006-2007 et 2007-2008, le cadre financier prévoit également le maintien de l'équilibre budgétaire. La croissance des dépenses de programmes s'établit à 3,9 % en 2006-2007 et à 3,1 % en 2007-2008.

Par ailleurs, le Fonds des générations affichera un surplus de 74 millions de dollars en 2006-2007 et de 390 millions de dollars en 2007-2008. Il convient de rappeler que les résultats nets du Fonds des générations ne font pas partie du solde budgétaire au sens que lui donne la *Loi sur l'équilibre budgétaire* étant donné que les sommes accumulées dans ce fonds serviront uniquement au remboursement de la dette. En conséquence, le gouvernement ne pourra utiliser ces sommes pour financer des dépenses courantes ou éponger un déficit.

TABLEAU 3.1

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES (en millions de dollars)

	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu			
Revenus autonomes	45 476	47 105	48 475
Transferts fédéraux	9 972	10 796	11 148
Total des revenus	55 448	57 901	59 623
Dépenses de programmes	- 48 940	- 50 873	- 52 450
Service de la dette	- 6 849	- 7 205	- 7 323
Total des dépenses	- 55 789	- 58 078	- 59 773
Résultats nets des organismes consolidés	341	177	150
Solde budgétaire aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire	0	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	—	74	390
Solde budgétaire consolidé	0	74	390

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

Les revenus du gouvernement

Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 55 448 millions de dollars en 2005-2006, soit 45 476 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 9 972 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 4,4 % en 2006-2007 et de 3,0 % en 2007-2008.

TABLEAU 3.2

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^{P(1)}	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Revenus autonomes	44 381	45 476	47 105	48 475
Variation en %	5,9	2,5	3,6	2,9
Transferts fédéraux	9 229	9 972	10 796	11 148
Variation en %	- 1,5	s.o.	8,3	3,3
Revenus budgétaires	53 610	55 448	57 901	59 623
Variation en %	4,5	s.o.	4,4	3,0
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	5,0	4,5	4,2	4,0
Taux d'inflation au Canada en % ⁽²⁾	1,9	2,2	2,3	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) La mise en place de la comptabilité d'exercice pour les transferts fédéraux a été effectuée en 2005-2006. Il est donc inapproprié de comparer les revenus de transferts fédéraux en 2005-2006, qui sont sur base d'exercice, par rapport à ceux en 2004-2005, qui sont sur base de caisse.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Les revenus autonomes

Les revenus autonomes devraient progresser de 3,6 % en 2006-2007 et de 2,9 % en 2007-2008. Cette croissance sera inférieure à celle du PIB nominal, qui s'établira respectivement à 4,2 % et à 4,0 %, en raison notamment des réductions d'impôts annoncées dans le Budget 2006-2007 et dans les précédents.

De façon plus précise, l'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait augmenter de 4,2 % en 2006-2007 et de 4,5 % en 2007-2008. L'impact des baisses d'impôt mises en place par le gouvernement limitera la croissance à un rythme inférieur à celui qu'aurait entraîné la progression des salaires et traitements et des autres revenus assujettis à l'impôt.

Pour leur part, les cotisations au Fonds des services de santé devraient croître de 4,0 % en 2006-2007 et de 3,6 % en 2007-2008, une progression similaire à celle des salaires et traitements.

Par ailleurs, malgré une croissance moyenne de plus de 5 % des bénéficiaires des entreprises en 2006 et 2007, les revenus aux impôts des sociétés diminueront de 0,8 % en 2006-2007 et de 0,2 % en 2007-2008. Ces diminutions reflètent l'impact des mesures annoncées l'an dernier et cette année afin de soutenir la croissance économique et de réduire le fardeau fiscal des entreprises, notamment par la réduction graduelle de plus de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009.

Les revenus des taxes à la consommation devraient afficher une hausse de 3,6 % en 2006-2007 et de 2,8 % en 2007-2008. Ce rythme de croissance, inférieur à celui de la consommation de biens et services par les ménages, découle notamment de la baisse du nombre de mises en chantier et de la faible progression des revenus des taxes sur le carburant. Ces facteurs seront partiellement compensés par les mesures prises pour limiter la contrebande de tabac et, en septembre 2006, par la fin des versements effectués au Fonds spécial olympique. À cet égard, il convient de préciser qu'une partie des revenus de la taxe sur le tabac, qui étaient réservés au remboursement de la dette olympique, servira dorénavant à financer le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ainsi que le Fonds culturel du patrimoine québécois.

TABLEAU 3.3

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ÉVOLUTION DES REVENUS AUTONOMES PAR SOURCE
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Impôt sur le revenu des particuliers	16 324	16 605	17 309	18 088
Variation en %	3,9	1,7	4,2	4,5
Fonds des services de santé	4 874	5 127	5 331	5 521
Variation en %	4,8	5,2	4,0	3,6
Impôts des sociétés	4 253	4 385	4 349	4 339
Variation en %	9,3	3,1	- 0,8	- 0,2
Taxes à la consommation	12 256	12 648	13 108	13 470
Variation en %	5,3	3,2	3,6	2,8
Autres revenus	2 328	2 253	2 250	2 217
Variation en %	5,4	- 3,2	- 0,1	- 1,5
Sous-total	40 035	41 018	42 347	43 635
Variation en %	5,1	2,5	3,2	3,0
Entreprises du gouvernement	4 346	4 458	4 758	4 840
Variation en %	4,1 ⁽¹⁾	2,6	6,7	1,7
Revenus autonomes	44 381	45 476	47 105	48 475
Variation en %	5,0	2,5	3,6	2,9
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	5,0	4,5	4,2	4,0

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Avant les pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec en 2003-2004.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Enfin, en ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devraient croître de 6,7 % en 2006-2007. Cette croissance, par rapport au résultat atteint en 2005-2006, s'explique principalement par la progression attendue des bénéfiques d'Hydro-Québec et de la Société des alcools du Québec.

TABLEAU 3.4

**FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ÉVOLUTION DES REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES
DU GOUVERNEMENT**
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P
Hydro-Québec	2 140 ⁽¹⁾	2 250	2 500
Loto-Québec	1 511	1 531	1 524
Société des alcools du Québec	546 ⁽²⁾	667	702
Autres	149 ⁽¹⁾	10	32
Total	4 346	4 458	4 758
Variation en %	4,1 ⁽³⁾	2,6	6,7

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour 2006-2007.

- (1) Le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé en 2004-2005 par Hydro-Québec à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été inscrit dans la rubrique « Autres ».
- (2) Au Budget 2004-2005, la prévision des revenus de la Société des alcools du Québec se chiffrait à 601 millions de dollars. Les résultats réels s'établissent à 546 millions de dollars. Cette baisse est essentiellement due à la grève des employés qui a eu lieu au cours du deuxième semestre de l'exercice 2004-2005.
- (3) Avant les pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec en 2003-2004.

Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient augmenter de 8,3 % en 2006-2007 et de 3,3 % en 2007-2008. La croissance plus élevée en 2006-2007 découle, notamment, de la décision du 8 novembre 2005 du gouvernement fédéral de relever la part du Québec de l'enveloppe de péréquation afin de tenir compte de données fiscales et économiques plus récentes.

TABLEAU 3.5

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES REVENUS DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX (en millions de dollars)

	2005-2006 ^{P(1)}	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Péréquation	4 798	5 354	5 542
Variation en %	s.o.	11,6	3,5
Transferts pour la santé	3 185	3 605	3 647
Variation en %	s.o.	13,2	1,2
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 034	1 041	1 061
Variation en %	s.o.	0,7	1,9
Autres programmes	955	796	898
Variation en %	s.o.	- 16,6	12,8
Total des transferts fédéraux	9 972	10 796	11 148
Variation en %	s.o.	8,3	3,3

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) La mise en place de la comptabilité d'exercice pour les transferts fédéraux a été effectuée en 2005-2006. Il est donc inapproprié de comparer les revenus de transferts fédéraux en 2005-2006, qui sont sur base d'exercice, par rapport à ceux en 2004-2005, qui sont sur base de caisse.

D'autre part, la croissance prévue de 13,2 % des transferts fédéraux pour la santé, en 2006-2007, découle en partie de la décision du gouvernement du Québec de modifier le calendrier d'inscription des revenus de la fiducie pour la réduction du temps d'attente annoncé au Budget 2005-2006.

TABLEAU 3.6

CALENDRIER RÉVISÉ D'INSCRIPTION DES REVENUS DE LA FIDUCIE POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS D'ATTENTE

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Calendrier du Budget 2005-2006	147	282	281	141	851
Révision	0	141	0	- 141	0
Calendrier révisé	147	423	281	0	851

De plus, la baisse de 16,6 % des autres programmes en 2006-2007 résulte notamment du fait que la fiducie pour le financement d'équipement diagnostique et médical prend fin en 2005-2006.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement fédéral a indiqué récemment son intention de mettre fin à l'entente sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à compter du 31 mars 2007. Les sommes à recevoir à compter de 2007-2008 font toujours l'objet de discussions entre le Québec et le gouvernement fédéral.

Au début de 2006, le nouveau premier ministre du Canada a pris l'engagement de conclure avec les provinces « une entente exhaustive à long terme afin de régler le déséquilibre fiscal vertical et horizontal⁽¹⁾ ». La prévision des transferts fédéraux du présent budget n'inclut aucun montant qui pourrait découler des négociations à venir.

Enfin, l'impact sur le Québec du nouveau cadre fédéral pour la péréquation demeure indéterminé à compter de 2007-2008 en raison de la prolongation des travaux menés par le groupe d'experts du gouvernement fédéral. Cependant, aux fins de la planification financière du gouvernement du Québec, il a été présumé que la part du Québec des droits de péréquation au Canada, à compter de 2007-2008, serait la même qu'en 2006-2007.

(1) Lettre du 12 janvier 2006 adressée au président du Conseil de la fédération par M. Stephen Harper, chef du Parti conservateur du Canada, disponible dans Internet à l'adresse <http://www.conseildelafederation.ca>.

Les dépenses

Les dépenses du gouvernement devraient atteindre 58 078 millions de dollars en 2006-2007. Les dépenses de programmes s'établiront à 50 873 millions de dollars, alors que le service de la dette s'élèvera à 7 205 millions de dollars.

Les dépenses de programmes

La croissance des dépenses de programmes a été fixée respectivement à 3,9 % et à 3,1 % pour 2006-2007 et 2007-2008, soit un rythme de croissance inférieur à celui du PIB et comparable à la croissance observée au cours des trois dernières années.

TABLEAU 3.7

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ÉVOLUTION DES DÉPENSES (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Dépenses de programmes	- 47 656	- 48 940	- 50 873	- 52 450
Variation en %	5,1 ⁽¹⁾	2,7	3,9	3,1
Service de la dette	- 6 853	- 6 849	- 7 205	- 7 323
Variation en %	3,0	- 0,1	5,2	1,6
Total des dépenses	- 54 509	- 55 789	- 58 078	- 59 773
Variation en %	4,8	2,3	4,1	2,9
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾	5,0	4,5	4,2	4,0
Taux d'inflation au Canada en % ⁽²⁾	1,9	2,2	2,3	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) En excluant le montant provisionné pour l'équité salariale pour 2001-2002 à 2004-2005, le taux de croissance s'établit à 3,6 % en 2004-2005.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

Le service de la dette

En 2006-2007, le service de la dette devrait s'établir à 7 205 millions de dollars, en hausse de 5,2 % par rapport à 2005-2006. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt.

TABLEAU 3.8

FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU SERVICE DE LA DETTE (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Service de la dette directe	- 4 067	- 4 108	- 4 546	- 4 778
Variation en %	3,9	1,0	10,7	5,1
Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	- 2 786	- 2 741	- 2 659	- 2 545
Variation en %	1,6	- 1,6	- 3,0	- 4,3
Service de la dette	- 6 853	- 6 849	- 7 205	- 7 323
Variation en %	3,0	- 0,1	5,2	1,6

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Les organismes consolidés

Les organismes consolidés devraient enregistrer des résultats nets de 177 millions de dollars en 2006-2007 et de 150 millions de dollars en 2007-2008. La baisse des résultats nets en 2006-2007 par rapport à l'exercice 2005-2006 est principalement due à la non-récurrence du gain de 133 millions de dollars réalisé par Investissement Québec sur la vente de son placement dans la Compagnie minière Québec Cartier.

TABLEAU 3.9

ORGANISMES CONSOLIDÉS ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Revenus				
Revenus autonomes	2 395	2 527	2 466	2 445
Transferts fédéraux	578	601	956	723
	2 973	3 128	3 422	3 168
Dépenses				
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 142	- 2 112	- 2 562	- 2 284
Service de la dette	- 596	- 675	- 683	- 734
	- 2 738	- 2 787	- 3 245	- 3 018
Résultats nets	235	341	177	150

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

Le Fonds des générations

Le Discours sur le budget 2006-2007 annonce la création du Fonds des générations afin de s'attaquer au problème de la dette. À cet effet, un projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale pour prévoir notamment que les sommes accumulées dans ce fonds seront déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec et affectées exclusivement au remboursement de la dette.

Le projet de loi prévoira que le Fonds des générations sera alimenté par les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec à compter de janvier 2007 et par les redevances hydrauliques déjà perçues par le gouvernement auprès des producteurs privés d'hydroélectricité. Il précisera aussi que le gouvernement pourra affecter au Fonds des générations d'autres sources de revenus pouvant provenir d'une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente à l'étranger d'électricité provenant de ses nouvelles capacités de production, du produit de la vente d'actifs ou encore d'une redevance sur l'eau captée au Québec.

En 2006-2007, les redevances hydrauliques versées au Fonds des générations porteront sur une période de trois mois et s'élèveront à 73 millions de dollars. Ces redevances augmenteront progressivement pour atteindre 374 millions de dollars pour l'année 2007-2008 et plus de 600 millions de dollars à compter de 2008-2009.

En tenant compte uniquement des redevances hydrauliques et des revenus de placements prévus, le solde du fonds atteindra 464 millions de dollars au 31 mars 2008, une somme qui sera comptabilisée en réduction de la dette totale du gouvernement.

Le fascicule accompagnant le discours sur le budget fournit une information plus complète sur le Fonds des générations.

TABLEAU 3.10

FONDS DES GÉNÉRATIONS

(en millions de dollars)

	2006-2007 ⁽¹⁾	2007-2008
Solde au début	—	74
Revenus dédiés		
Redevances hydrauliques		
Hydro-Québec	64	325
Producteurs privés	9	49
	73	374
Exportation d'électricité d'Hydro-Québec	—	—
Vente d'actifs	—	—
Redevances sur l'eau captée	—	—
Revenus nets de placements	1	16
Total des revenus	74	390
Solde à la fin	74	464

(1) Du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

Les besoins financiers

Les surplus financiers nets du Fonds consolidé du revenu seront de 500 millions de dollars en 2006-2007 et de 750 millions de dollars en 2007-2008.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'établiront à 1 069 millions de dollars en 2006-2007 et à 935 millions de dollars en 2007-2008. Ces besoins découlent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les revenus du Fonds des générations s'élèveront à 74 millions de dollars en 2006-2007 et à 390 millions de dollars en 2007-2008.

Globalement, les besoins financiers nets s'élèveront à 495 millions de dollars en 2006-2007 alors que des surplus financiers nets de 205 millions de dollars sont prévus en 2007-2008.

TABLEAU 3.11

BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006 ^P	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P
Solde budgétaire consolidé⁽²⁾	- 664	—	74	390
Besoins non budgétaires consolidés	246	- 636	- 569	- 185
Besoins financiers nets consolidés				
Fonds consolidé du revenu	538	100	500	750
Organismes consolidés	- 956	- 736	- 1 069	- 935
Fonds des générations	—	—	74	390
Total	- 418	- 636	- 495	205

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les soldes budgétaires consolidés pour les années 2006-2007 et 2007-2008 tiennent compte du Fonds des générations.

Les investissements publics en immobilisations

Le renouvellement des infrastructures publiques est devenu l'un des enjeux majeurs des finances publiques. Ainsi, le gouvernement annonce dans le présent budget des engagements additionnels de 2,4 milliards de dollars pour les nouveaux projets dont 1,3 milliard de dollars pour le transport en commun.

TABLEAU 3.12

ENGAGEMENTS ANNONCÉS POUR LES NOUVEAUX PROJETS AU BUDGET 2006-2007

(contribution du gouvernement, en millions de dollars)

Santé et Services sociaux	485
Éducation, Loisir et Sport	302
Transport en commun	1 316 ⁽¹⁾
Autres	254
Total	2 357

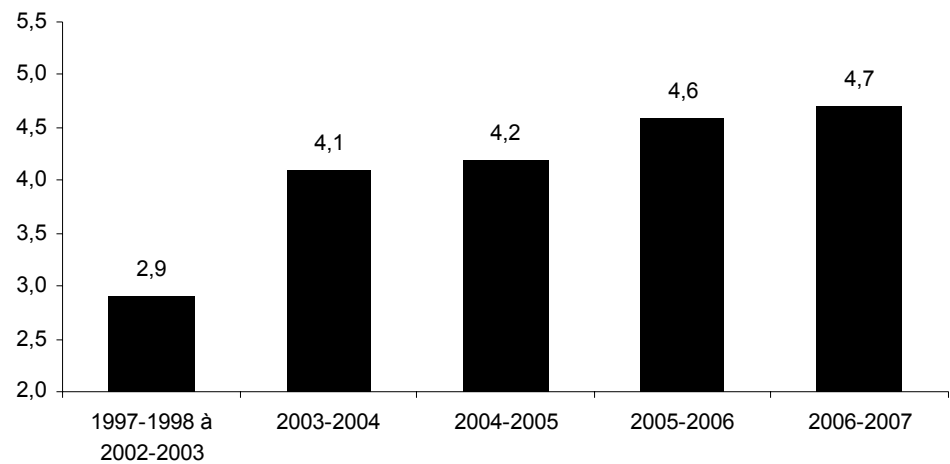
(1) En incluant un montant de 163 millions de dollars financé par la Société de financement des infrastructures locales du Québec, les investissements s'élèvent à 1 479 millions de dollars.

En tenant compte des nouveaux projets et du relèvement des enveloppes pour le maintien d'actifs annoncés au Budget 2005-2006, les investissements pour les secteurs de la santé et de l'éducation atteignent respectivement 2 milliards de dollars et 1,2 milliard de dollars.

Il convient de préciser que la réalisation des nouveaux projets annoncés s'échelonnera sur quelques années. En incluant les déboursés relatifs au maintien d'actifs et au parachèvement des projets en cours, le niveau global d'investissement en 2006-2007 atteindra 4,7 milliards de dollars. Ce niveau d'investissement représente une hausse substantielle par rapport à la moyenne de 1997-1998 à 2002-2003 qui se situait à 2,9 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 3.1

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNUELS EN IMMOBILISATIONS
(contribution du gouvernement, en milliards de dollars)



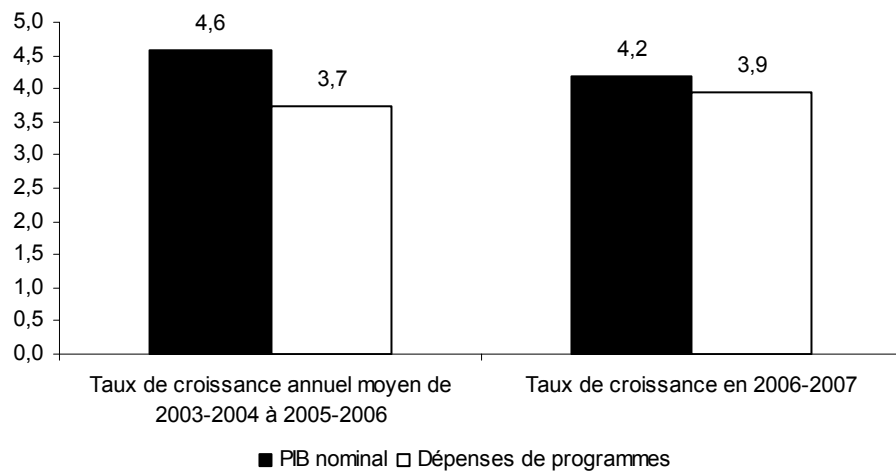
Les principaux indicateurs financiers

Une gestion serrée des dépenses

De 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses de programmes ont crû de 3,7 % annuellement en moyenne, soit une croissance inférieure au produit intérieur brut au cours de la même période. À l'instar des dernières années, le gouvernement garde le cap sur le contrôle des dépenses. Celles-ci connaîtront une hausse de 3,9 % en 2006-2007 comparativement à une croissance de 4,2 % du PIB.

GRAPHIQUE 3.2

CROISSANCE DU PIB NOMINAL ET DES DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage)

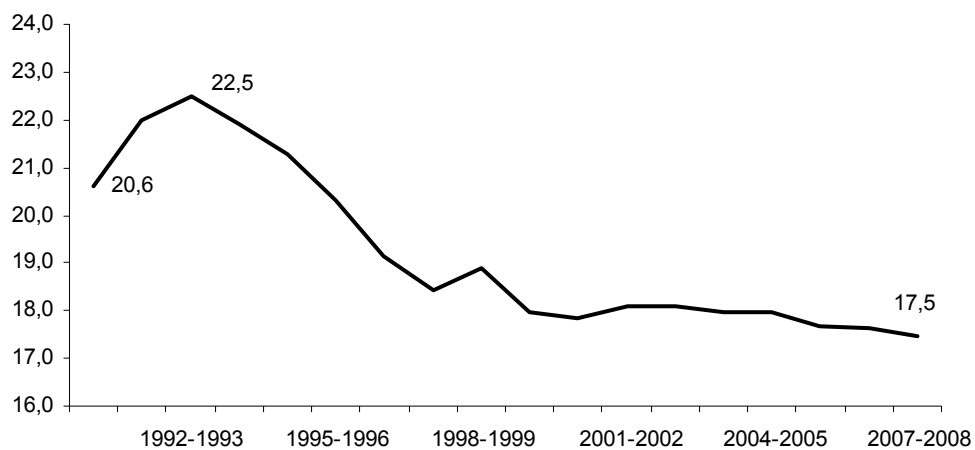


Des dépenses de programmes qui continuent de diminuer en proportion du PIB

Le ratio des dépenses de programmes en proportion du produit intérieur brut continuera de diminuer pour se situer à 17,6 % en 2006-2007 et 17,5 % en 2007-2008, soit le plus bas niveau en 35 ans.

GRAPHIQUE 3.3

DÉPENSES DE PROGRAMMES (en pourcentage du PIB)

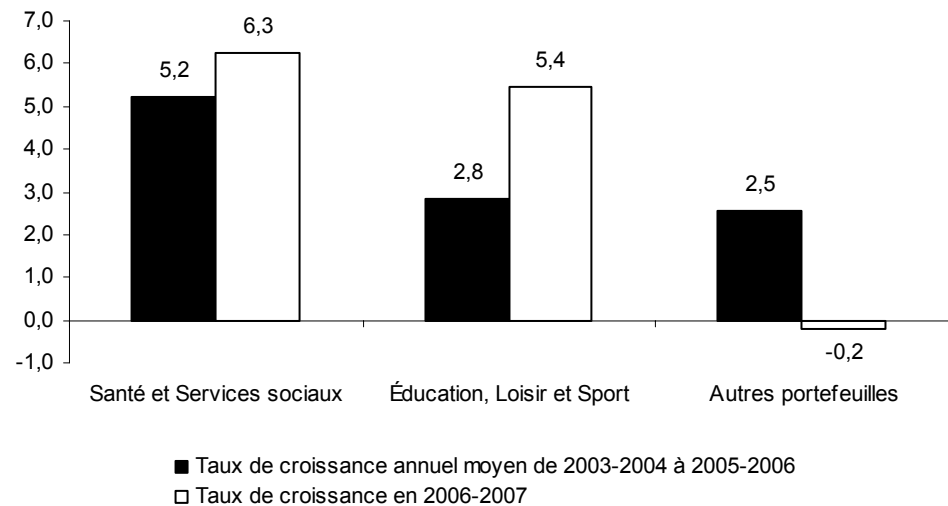


Le gouvernement maintient son engagement d'investir en santé et en éducation

La santé et l'éducation constituent des priorités pour le gouvernement. Ainsi, les dépenses de santé croîtront de 6,3 % en 2006-2007, alors que les dépenses d'éducation connaîtront une croissance de 5,4 %. Rappelons que de 2003-2004 à 2005-2006, les dépenses en santé avaient crû de 5,2 % par année, tandis que les dépenses du secteur de l'éducation affichaient une croissance de 2,8 % par année au cours de la même période.

GRAPHIQUE 3.4

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES – SANTÉ, ÉDUCATION ET AUTRES PORTEFEUILLES (en pourcentage)



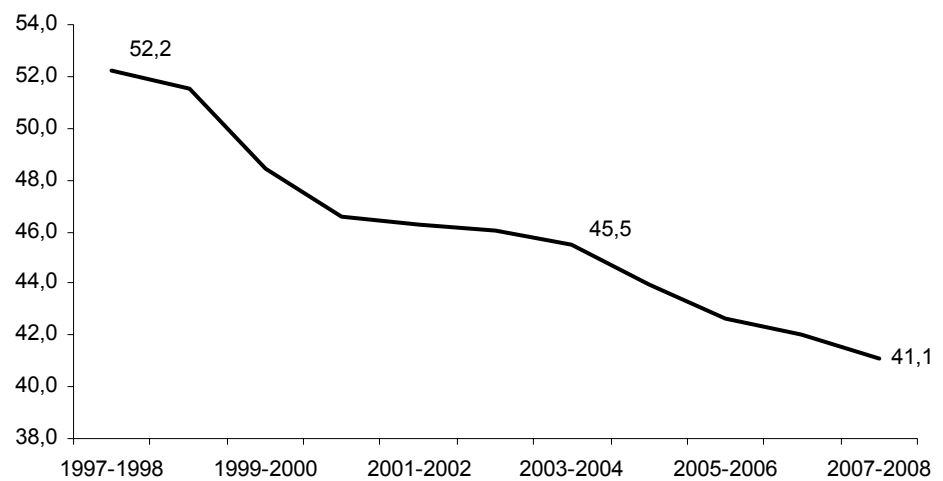
La dette continue de peser moins lourd dans l'économie

Le respect de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* combiné à la bonne performance de l'économie québécoise a permis de réduire de façon significative le poids de la dette par rapport au produit intérieur brut. Alors que le ratio dette totale/PIB s'élevait à 52,2 % en 1997-1998, il sera réduit à 41,1 % en 2007-2008.

GRAPHIQUE 3.5

DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT

(en pourcentage du PIB)

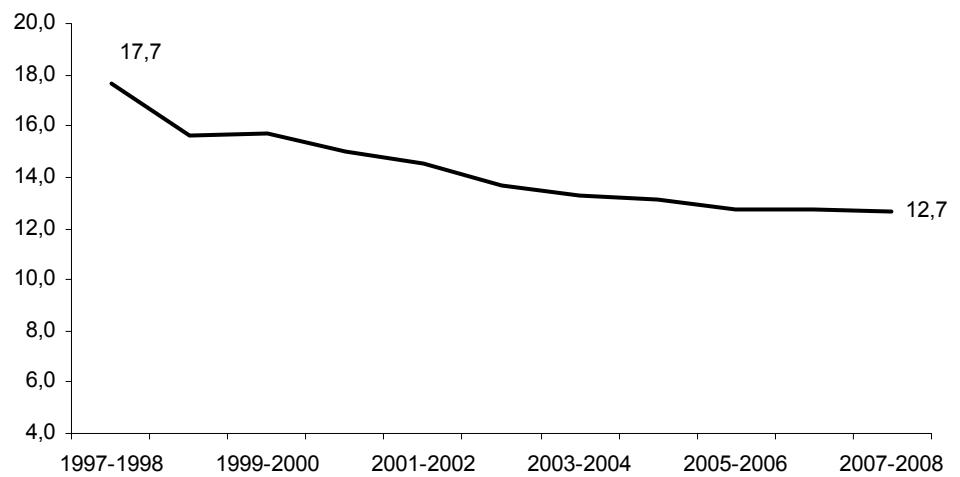


Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette totale

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend également les intérêts au titre des régimes de retraite et le service de la dette des organismes consolidés, devrait s'établir à 12,7 % en 2007-2008, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE 3.6

SERVICE DE LA DETTE (en pourcentage des revenus budgétaires)



Section 3**Annexe****Informations additionnelles sur la
situation budgétaire et financière du
gouvernement**

Opérations budgétaires	26
Fonds consolidé du revenu	26
Comptes à fin déterminée	27
Organismes consolidés.....	28
Fonds des générations	29
Sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires consolidées	30
Évolution de la dette totale	32
Évolution du service de la dette.....	34

TABLEAU 3.1.1

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ^{(1) (2)}
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux ⁽⁴⁾	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 ⁽⁵⁾	8 885	47 325 ⁽⁵⁾	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 ⁽⁵⁾	8 932	49 341 ⁽⁵⁾	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 ⁽⁵⁾	9 370	51 290 ⁽⁵⁾	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006 ^P	45 476	9 972	55 448	- 48 940	- 6 849	- 55 789
2006-2007 ^P	47 105	10 796	57 901	- 50 873	- 7 205	- 58 078
2007-2008 ^P	48 475	11 148	59 623	- 52 450	- 7 323	- 59 773

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

- (1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.
(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes consolidés et du Fonds des générations qui apparaissent aux tableaux 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.4 respectivement.
(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.
(4) À compter de 2005-2006, les transferts fédéraux sont comptabilisés sur base d'exercice.
(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU 3.1.2

**OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
COMPTES À FIN DÉTERMINÉE ⁽¹⁾**

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006 ^P	145	454	599	- 599	0	- 599	0
2006-2007 ^P	146	247	393	- 393	0	- 393	0
2007-2008 ^P	148	170	318	- 318	0	- 318	0

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU 3.1.3

**OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ORGANISMES CONSOLIDÉS⁽¹⁾**

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006 ^P	2 527	601	3 128	- 2 112	- 675	- 2 787	341
2006-2007 ^P	2 466	956	3 422	- 2 562	- 683	- 3 245	177
2007-2008 ^P	2 445	723	3 168	- 2 284	- 734	- 3 018	150

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU 3.1.4

FONDS DES GÉNÉRATIONS

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés			Revenus de placements	Résultats nets
	Redevances hydrauliques	Exportation d'électricité d'Hydro-Québec	Redevances sur l'eau captée		
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale					
1970-1971					
1971-1972					
1972-1973					
1973-1974					
1974-1975					
1975-1976					
1976-1977					
1977-1978					
1978-1979					
1979-1980					
1980-1981					
1981-1982					
1982-1983					
1983-1984					
1984-1985					
1985-1986					
1986-1987					
1987-1988					
1988-1989					
1989-1990					
1990-1991					
1991-1992					
1992-1993					
1993-1994					
1994-1995					
1995-1996					
1996-1997					
Après réforme de la comptabilité gouvernementale					
1997-1998					
1998-1999					
1999-2000					
2000-2001					
2001-2002					
2002-2003					
2003-2004					
2004-2005					
2005-2006					
2006-2007 ^P	73			1	74
2007-2008 ^P	374			16	390

P : Prévisions.

TABLEAU 3.1.5

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	Opérations budgétaires ⁽²⁾							
	Revenus ⁽³⁾ autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette ⁽⁴⁾	Total des dépenses	Réserve budgétaire	Surplus (déficit)
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale								
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911		- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446		- 3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325		- 2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505		- 2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456		- 1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797		- 1 764
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020		- 2 975
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768		- 4 301
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355		- 5 030
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850		- 4 923
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130		- 5 821
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073		- 3 947
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438		- 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale								
1997-1998	35 087	6 461	41 548	- 36 363	- 7 342	- 43 705		- 2 157
1998-1999	37 742	8 292	46 034	- 38 721	- 7 187	- 45 908		126
1999-2000	40 298	6 530	46 828	- 39 448	- 7 373	- 46 821		7
2000-2001	42 309	8 319	50 628	- 41 645	- 7 606	- 49 251	- 950	427
2001-2002	40 535 ⁽⁵⁾	9 476	50 011 ⁽⁵⁾	- 43 678	- 7 261	- 50 939	950	22
2002-2003	42 768 ⁽⁵⁾	9 457	52 225 ⁽⁵⁾	- 45 821	- 7 132	- 52 953		- 728
2003-2004	44 410 ⁽⁵⁾	10 120	54 530 ⁽⁵⁾	- 47 647	- 7 241	- 54 888		- 358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549		- 664
2005-2006 ^P	48 148	11 027	59 175	- 51 651	- 7 524	- 59 175		0
2006-2007 ^P	49 790	11 999	61 789	- 53 828	- 7 887	- 61 715		74
2007-2008 ^P	51 442	12 041	63 483	- 55 052	- 8 041	- 63 093		390

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Ces données incluent, en plus du Fonds consolidé du revenu, les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes consolidés et du Fonds des générations qui apparaissent aux tableaux 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.4 respectivement.

(3) À compter de 2006-2007, les revenus autonomes consolidés incluent les revenus dédiés du Fonds des générations.

(4) À compter de 2006-2007, les revenus de placements du Fonds des générations sont appliqués contre le service de la dette.

(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

Opérations non budgétaires					
Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes	Excédent (insuffisance)	Surplus (besoins) financiers nets
- 73		2	26	- 45	- 190
- 63		1	113	51	- 304
- 53		- 1	18	- 36	- 383
- 122		25	459	362	- 297
- 146		104	319	277	- 165
- 186		109	622	545	- 406
- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
- 189		316	119	246	- 1 252
- 188		683	551	1 046	- 1 354
- 56		822	416	1 182	- 2 299
- 586		1 007	71	492	- 2 129
- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
40		1 269	493	1 802	- 1 671
- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
- 516		1 164	300	948	- 816
- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
- 1 651	- 1 482	2 007	217	- 909	- 1 637
- 1 125	- 1 019	2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
- 979	- 1 083	2 134	174	246	- 418
- 1 345	- 1 247	2 174	- 218	- 636	- 636
- 1 495	- 1 249	2 257	- 82	- 569	- 495
- 1 502	- 1 111	2 233	195	- 185	205

TABLEAU 3.1.6

ÉVOLUTION DE LA DETTE TOTALE

(en millions de dollars)

	Dettes directes consolidées ⁽¹⁾⁽²⁾		Régimes de retraite						Moins : Fonds des générations	Dettes totales	
			Passif au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite			En M\$	En % du PIB
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$		
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale											
1970-1971	2 478	10,9								2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9								2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0								3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8								3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0					67	0,2		4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0					179	0,4		5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					354	0,7		6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					620	1,2		7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					915	1,6		9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					1 598	2,4		11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8					2 420	3,3		14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					3 428	4,3		17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					4 489	5,3		20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					5 545	6,0		24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					6 729	6,7		27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					7 998	7,4		31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9					9 353	8,0		34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9					10 883	8,5		37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					12 597	8,9		39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7					14 320	9,6		42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					16 227	10,6		45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					18 143	11,7		51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					19 668	12,4		58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	13,1	854	0,5	20 483	12,6		65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	22 846	13,4	849	0,5	21 997	12,9		74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	13,8	923	0,5	23 624	13,3		76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	1 014	0,6	25 461	14,1		78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale											
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	1 179	0,6	40 438	21,5		98 385	52,2
1998-1999	60 685 ⁽³⁾	30,9	42 637	21,7	2 209	1,1	40 428	20,6		101 113 ⁽³⁾	51,5
1999-2000	62 783 ⁽³⁾	29,7	44 377	21,1	5 040	2,4	39 337	18,7		102 120 ⁽³⁾	48,4
2000-2001	65 737 ⁽³⁾	29,2	46 170	20,5	7 059	3,1	39 111	17,4		104 848 ⁽³⁾	46,6
2001-2002	69 115 ⁽³⁾	29,9	48 259	20,8	10 199	4,4	38 060	16,4		107 175 ⁽³⁾	46,3
2002-2003	72 916 ⁽³⁾	30,1	50 266	20,8	11 840	4,9	38 426	15,9		111 342 ⁽³⁾	46,0
2003-2004	76 444 ⁽³⁾	30,3	52 485	20,8	14 204	5,6	38 281	15,2		114 725 ⁽³⁾	45,5
2004-2005	80 310 ⁽³⁾	30,3	54 619	20,6	18 333	6,9	36 286	13,7		116 596 ⁽³⁾	44,0
2005-2006 ^P	83 912 ⁽³⁾	30,3	56 793	20,5	22 546	8,1	34 247	12,4		118 159 ⁽³⁾	42,7
2006-2007 ^P	87 680	30,4	59 050	20,5	25 533	8,9	33 517	11,6	74	121 123	42,0
2007-2008 ^P	91 281	30,4	61 284	20,4	28 729	9,6	32 555	10,8	464	123 372	41,1

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Comprend les bons du Trésor, les emprunts temporaires et la dette à long terme. À compter de 1976-1977, la dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars de l'année financière considérée.

(2) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(3) Excluant des emprunts effectués par anticipation totalisant 2 831 millions de dollars en 1998-1999, 506 millions de dollars en 1999-2000, 1 475 millions de dollars en 2000-2001, 1 154 millions de dollars en 2001-2002, 4 132 millions de dollars en 2002-2003, 1 848 millions de dollars en 2003-2004, 2 662 millions de dollars en 2004-2005 et de 2 590 millions de dollars en 2005-2006.

TABLEAU 3.1.6 (SUITE)

ÉVOLUTION DE LA DETTE TOTALE

(en millions de dollars)

Dettes totales		Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽¹⁾			Dettes nettes		Immobilisations		Dettes représentant les déficits cumulés ⁽²⁾	
		Incluant les emprunts effectués par anticipation	Moins : emprunts effectués par anticipation	Excluant les emprunts effectués par anticipation						
En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale										
1970-1971	2 478	10,9	188	188	2 290	10,1			2 290	10,1
1971-1972	2 920	11,9	275	275	2 645	10,8			2 645	10,8
1972-1973	3 309	12,0	317	317	2 992	10,9			2 992	10,9
1973-1974	3 679	11,8	28	28	3 651	11,7			3 651	11,7
1974-1975	4 097	11,1	4	4	4 093	11,2			4 093	11,2
1975-1976	5 134	12,4	90	90	5 044	12,2			5 044	12,2
1976-1977	6 389	13,2	36	36	6 353	13,2			6 353	13,2
1977-1978	7 731	14,6	673	673	7 058	13,3			7 058	13,3
1978-1979	9 240	15,7	780	780	8 460	14,4			8 460	14,4
1979-1980	11 070	16,8	234	234	10 836	16,5			10 836	16,5
1980-1981	14 667	20,1	341	341	14 326	19,6			14 326	19,6
1981-1982	17 612	21,9	5 043	5 043	12 569	15,6			12 569	15,6
1982-1983	20 974	24,6	5 936	5 936	15 038	17,6			15 038	17,6
1983-1984	24 425	26,6	7 127	7 127	17 298	18,8			17 298	18,8
1984-1985	27 945	27,9	6 490	6 490	21 455	21,4			21 455	21,4
1985-1986	31 631	29,4	5 896	5 896	25 735	24,0			25 735	24,0
1986-1987	34 959	29,9	6 243	6 243	28 716	24,5			28 716	24,5
1987-1988	37 702	29,4	6 587	6 587	31 115	24,2			31 115	24,2
1988-1989	39 688	28,1	6 869	6 869	32 819	23,3			32 819	23,3
1989-1990	42 019	28,3	7 436	7 436	34 583	23,3			34 583	23,3
1990-1991	45 864	29,9	8 306	8 306	37 558	24,5			37 558	24,5
1991-1992	51 249	33,0	9 364	9 364	41 885	27,0			41 885	27,0
1992-1993	58 899	37,2	11 985	11 985	46 914	29,6			46 914	29,6
1993-1994	65 643	40,4	13 806	13 806	51 837	32,0			51 837	32,0
1994-1995	74 465	43,7	16 788	16 788	57 677	33,8			57 677	33,8
1995-1996	76 510	43,1	14 886	14 886	61 624	34,8			61 624	34,8
1996-1997	78 086	43,3	13 253	13 253	64 833	35,9			64 833	35,9
Après réforme de la comptabilité gouvernementale										
1997-1998	98 385	52,2	9 788	9 788	88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
1998-1999	101 113 ⁽³⁾	51,5	15 134	2 831	12 303	45,3	6 233	3,2	82 577	42,1
1999-2000	102 120 ⁽³⁾	48,4	13 464	506	12 958	42,3	6 693	3,2	82 469	39,1
2000-2001	104 848 ⁽³⁾	46,6	17 165 ⁽⁴⁾	1 475	15 690	39,6	7 166	3,2	81 992 ⁽⁴⁾	36,5
2001-2002	107 175 ⁽³⁾	46,3	15 557	1 154	14 403	39,6	8 234	3,6	84 538	36,5
2002-2003	111 342 ⁽³⁾	46,0	19 873	4 132	15 741	39,5	9 716	4,0	85 885	35,5
2003-2004	114 725 ⁽³⁾	45,5	19 548	1 848	17 700	38,4	10 735	4,3	86 290	34,2
2004-2005	116 596 ⁽³⁾	44,0	20 216	2 662	17 554	37,4	11 818	4,5	87 224	32,9
2005-2006 ^P	118 159 ⁽³⁾	42,7	16 962	2 590	14 372	37,5	13 065	4,7	90 722 ⁽⁵⁾	32,8
2006-2007 ^P	121 123	42,0	16 149	—	16 149	36,4	14 326	5,0	90 648	31,4
2007-2008 ^P	123 372	41,1	17 666	—	17 666	35,2	15 448	5,1	90 258	30,1

(1) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(3) Excluant des emprunts effectués par anticipation.

(4) Incluant un montant de 950 millions de dollars mis en réserve.

(5) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice des transferts fédéraux.

TABLEAU 3.1.7

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Organismes consolidés	Moins : Fonds des générations ⁽²⁾	Service de la dette totale	
	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En millions de dollars	En % des revenus budgétaires
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	197				197	5,2
1971-1972	210				210	4,8
1972-1973	242				242	4,9
1973-1974	288				288	5,1
1974-1975	296				296	4,1
1975-1976	368				368	4,5
1976-1977	456				456	4,8
1977-1978	606				606	5,5
1978-1979	763	54			817	7,0
1979-1980	882	88			970	7,4
1980-1981	1 217	165			1 382	9,5
1981-1982	1 686	264			1 950	11,0
1982-1983	1 921	379			2 300	11,8
1983-1984	2 031	480			2 511	11,6
1984-1985	2 414	598			3 012	13,7
1985-1986	2 648	706			3 354	14,0
1986-1987	2 754	802			3 556	14,0
1987-1988	2 751	924			3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137			3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186			4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411			4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444			4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281			4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566			5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549			5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747			6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949			5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	3 800	2 965	577		7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414	614		7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632	621		7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594	634		7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717	574		7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648	549		7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742	586		7 241	13,3
2004-2005	4 067	2 786	596		7 449	13,1
2005-2006 ^P	4 108	2 741	675		7 524	12,7
2006-2007 ^P	4 546	2 659	683	1	7 887	12,8
2007-2008 ^P	4 778	2 545	734	16	8 041	12,7

P : Résultats préliminaires pour 2005-2006 et prévisions pour les années suivantes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(2) Les montants correspondent aux revenus de placements du fonds.

Section 4

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

Sommaire	3
Respect des exigences de la Loi	3
Excédents cumulés de 1996-1997 à 2005-2006 en vertu de la <i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>	4

Sommaire

La *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

À l'automne 2001, au moment de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*, des modifications ont été apportées à la Loi pour qu'elle soit adaptée au nouveau contexte budgétaire. Depuis cette date, la Loi est intitulée *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

L'article 15⁽¹⁾ de cette Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

Respect des exigences de la Loi

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la Loi :

— l'article 9⁽²⁾ de la Loi prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, les excédents cumulés ont été révisés à 155 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2004-2005, compte tenu du déficit de 664 millions de dollars réalisé au cours de cet exercice.

En 2005-2006, l'équilibre budgétaire sera atteint, ce qui aura pour effet de maintenir les excédents cumulés à 155 millions de dollars.

(1) Le premier alinéa de l'article 15 édicte que « le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du *Discours sur le budget*, des objectifs visés par la présente Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

(2) L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

TABLEAU 4.1

EXCÉDENTS CUMULÉS DE 1996-1997 À 2005-2006 EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
(en millions de dollars)

Année financière	Déficits prévus à la Loi	Soldes budgétaires présentés aux comptes publics des exercices concernés	Excédents (dépassements)	Excédents cumulés en fin d'exercice
1996-1997	- 3 275	- 3 217	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	8	66
1998-1999	- 1 200	126	1 326	1 392
1999-2000	—	30	30	1 422
2000-2001	—	427	427	1 849
2001-2002	—	22	22	1 871
2002-2003	—	- 694	- 694	1 177
2003-2004	—	- 358	- 358	819
2004-2005	—	- 664	- 664	155
2005-2006	—	0 ⁽¹⁾	—	155

(1) Résultats préliminaires

Section 5

Réduction de l'impôt des particuliers de 362 millions de dollars

Réduction de l'impôt des particuliers de 362 millions de dollars	3
Hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs au 1 ^{er} janvier 2007	7
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée	11
Amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons	20
Mesures fiscales pour encourager l'utilisation du transport en commun	28
Bonification de la mesure d'étalement du revenu pour les artistes	30
Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices	31
Engagement du gouvernement de favoriser la retraite progressive	36

Réduction de l'impôt des particuliers de 362 millions de dollars

Avec le *Discours sur le budget 2006-2007*, le gouvernement annonce une réduction d'impôt de 362 millions de dollars sur une pleine année. Cette réduction d'impôt résulte des modifications¹ suivantes :

- une hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs au 1^{er} janvier 2007;
- une bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée;
- une amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons;
- des mesures fiscales pour encourager l'utilisation du transport en commun;
- une bonification de la mesure d'étalement du revenu pour les artistes.

TABLEAU 1

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS DU BUDGET 2006-2007 (en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2006-2007	2007-2008
Hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs au 1 ^{er} janvier 2007	-288	-65	-288
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée	-54	-5	-37
Amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons	-13	-3	-13
Mesures fiscales pour encourager l'utilisation du transport en commun ⁽¹⁾	-6	-2	-6
Bonification de la mesure d'étalement du revenu pour les artistes	-1	–	-1
TOTAL	-362	-75	-345

(1) N'inclut pas l'impact financier de la hausse de 100 % à 200 % de la déduction pour les employeurs.

¹ Les modifications au régime d'imposition des particuliers sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

La réduction d'impôt du *Budget 2006-2007* s'ajoute à celles du *Budget 2004-2005* et du *Budget 2005-2006*. En incluant l'indexation du régime fiscal, les baisses d'impôt accordées aux contribuables québécois atteignent 2,9 milliards de dollars en 2007.

En effet, le gouvernement a annoncé un retour de 1 milliard de dollars aux contribuables lors du *Budget 2004-2005*, résultant principalement de la mise en œuvre :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

De plus, le *Budget 2005-2006* avait annoncé une réduction d'impôt de 372 millions de dollars, découlant notamment :

- de l'introduction de la déduction pour les travailleurs;
- de la réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.

Enfin, l'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2007 réduit la charge fiscale annuelle des contribuables québécois de 1,2 milliard de dollars.

TABLEAU 2

GAINS DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU – 2007
(en millions de dollars)

Revenu du contribuable	<i>Budget</i> 2004-2005	<i>Budget</i> 2005-2006	<i>Budget</i> 2006-2007	Indexation ⁽¹⁾	Total
Moins de 15 000 \$	369	15	29	77	490
De 15 000 \$ à 25 000 \$	255	62	63	157	537
De 25 000 \$ à 50 000 \$	260	166	150	492	1 068
De 50 000 \$ à 75 000 \$	90	81	73	258	502
De 75 000 \$ à 100 000 \$	23	27	26	108	184
Plus de 100 000 \$	12	21	21	83	137
TOTAL	1 009	372	362	1 175	2 918

(1) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Indexation du régime fiscal

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation, le gouvernement du Québec indexe le régime d'imposition des particuliers. L'indexation s'applique aux trois tranches de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

En 2007, le gouvernement du Québec indexera le régime fiscal pour un coût de 370 millions de dollars. Sur la période s'étalant de 2004 à 2007, l'impact cumulé sera de 1,2 milliard de dollars.

IMPACT DE L'INDEXATION DU RÉGIME FISCAL DES PARTICULIERS 2004 À 2007

	2004	2005	2006	2007
Taux d'indexation en pourcentage	2,00	1,43	2,43	2,20 ⁽¹⁾
Impact en millions de dollars	235	180	390	370
Impact cumulé en millions de dollars	235	415	805	1 175

(1) En supposant un taux d'indexation de 2,2 %. Le taux d'indexation réel pour 2007 sera connu à l'automne 2006.

En 2006, le taux d'indexation du régime d'imposition québécois (2,43 %) est le plus élevé au Canada.

TAUX D'INDEXATION DES RÉGIMES D'IMPOSITION FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX (en pourcentage)

	2004	2005	2006
Fédéral ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2
Provinces			
Terre-Neuve-et-Labrador	–	–	–
Île-du-Prince-Édouard	–	–	–
Nouvelle-Écosse	–	–	–
Nouveau-Brunswick ⁽¹⁾	–	1,7	2,2
Québec ⁽²⁾	2,00	1,43	2,43
Ontario ⁽³⁾	2,9	1,9	2,2
Manitoba	–	–	–
Saskatchewan ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2
Alberta ⁽³⁾	6,0	1,3	1,9
Colombie-Britannique ⁽³⁾	2,6	1,8	2,1

Note : – signifie que le régime fiscal n'a pas été indexé.

(1) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation canadien.

(2) Depuis l'année d'imposition 2005, le taux d'indexation est basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant alcool et tabac.

(3) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation de la province.

Réduction de l'écart de fardeau fiscal

Les réductions d'impôt des particuliers annoncées permettent de réduire l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces.

En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2007, l'écart passera à 980 millions de dollars, soit une baisse de 55 %. Le contribuable québécois paiera 269 \$ d'impôt de plus en moyenne par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 3

IMPÔT DES PARTICULIERS ÉCART DE FARDEAU FISCAL ENTRE LE QUÉBEC ET LES AUTRES PROVINCES EN APPLIQUANT LA STRUCTURE DE TAXATION DES AUTRES PROVINCES AU QUÉBEC⁽¹⁾

	2003	2005	2007 ⁽²⁾	
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(\$ par contribuable)
Écart Québec – autres provinces⁽³⁾				
Ontario	5 627	4 146	3 502	962
Alberta	4 433	4 013	3 303	907
Colombie-Britannique	3 538	3 580	3 184	874
Saskatchewan	2 234	1 985	1 292	355
Nouveau-Brunswick	1 526	1 068	462	127
Manitoba	937	531	54	15
Nouvelle-Écosse	689	584	-338	-93
Île-du-Prince-Édouard	1 099	500	-425	-117
Terre-Neuve-et-Labrador	-677	-1 291	-2 218	-609
ÉCART MOYEN	2 156	1 680	980	269

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures du *Budget 2006-2007* du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 10 mars 2006, soit la Colombie-Britannique et le Manitoba.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

Hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs au 1^{er} janvier 2007

Afin de reconnaître que certaines dépenses sont nécessaires pour gagner un revenu de travail, telles les dépenses pour l'habillement et le transport, le *Discours sur le budget 2005-2006* annonçait une nouvelle déduction fiscale de 500 \$ pour les travailleurs.

Dans le but de considérer une part accrue de ces dépenses, le *Discours sur le budget 2006-2007* double le montant maximal de cette déduction de 500 \$ à 1 000 \$.

Ainsi, à compter de l'année d'imposition 2007, les travailleurs bénéficieront d'une déduction fiscale égale à 6 % de leur revenu de travail, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Grâce à la déduction de 1 000 \$, plus de 3,2 millions de travailleurs, dont 162 000 travailleurs autonomes, bénéficieront d'une baisse d'impôt de 588 millions de dollars.

— Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus totalisant 50 000 \$, le gain atteindra 440 \$. Pour une personne seule gagnant 50 000 \$, le gain sera de 200 \$.

TABLEAU 4

GAINS DÉCOULANT DE LA DÉDUCTION DE 1 000 \$ POUR LES TRAVAILLEURS – 2007 (en dollars)

Revenu de travail	Couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail ⁽¹⁾			Personne vivant seule		
	<i>Budget 2005-2006</i>	<i>Budget 2006-2007</i>	Total	<i>Budget 2005-2006</i>	<i>Budget 2006-2007</i>	Total
	(0 \$ à 500 \$)	(500 \$ à 1 000 \$)		(0 \$ à 500 \$)	(500 \$ à 1 000 \$)	
15 000	–	–	–	80	64	144
20 000	–	–	–	80	80	160
25 000	160	80	240	80	80	160
30 000	160	115	275	115	115	230
35 000	160	134	294	115	115	230
40 000	160	154	314	100	100	200
45 000	200	200	400	100	100	200
50 000	220	220	440	100	100	200
75 000	240	240	480	120	120	240
100 000	220	220	440	120	120	240

(1) L'un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.

Gains cumulés pour les ménages

Les gains cumulés des trois derniers discours sur le budget sont importants pour les ménages de toutes les catégories de revenu.

Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, ces mesures augmentent le revenu disponible :

- de 4 538 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 831 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 1 846 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU 5

GAINS POUR UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS ET AYANT DEUX REVENUS DE TRAVAIL – 2007 (en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007		Hausse du revenu disponible
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Indexation ⁽⁴⁾	
0	1 750	–	–	–	141	1 891
5 000	1 750	350	–	–	141	2 241
10 000	1 750	1 600	–	–	141	3 491
15 000	1 750	2 780	–	–	211	4 741
20 000	1 750	2 280	–	–	214	4 244
25 000	2 224	1 780	75	240	219	4 538
30 000	1 720	1 280	90	275	440	3 805
35 000	920	780	105	294	440	2 539
40 000	648	280	120	314	549	1 911
45 000	710	–	135	400	484	1 729
50 000	660	–	150	440	582	1 831
75 000	570	–	136	480	660	1 846
100 000	–	–	107	440	724	1 271

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
L'un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (cotisation maximale de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, le revenu disponible augmente :

- de 2 937 \$ pour un revenu de 20 000 \$;
- de 1 533 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 213 \$ pour un revenu de 50 000 \$.

TABLEAU 6

GAINS POUR UNE FAMILLE MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT – 2007
(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007		Hausse du revenu disponible
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Indexation ⁽⁴⁾	
0	775	–	–	–	127	902
5 000	775	780	–	–	127	1 682
10 000	775	2 160	–	–	159	3 094
15 000	438	1 660	45	144	285	2 572
20 000	1 272	1 160	60	160	285	2 937
25 000	683	660	75	160	285	1 863
30 000	667	160	90	230	491	1 638
35 000	681	–	105	270	477	1 533
40 000	631	–	71	240	400	1 342
45 000	581	–	46	240	400	1 267
50 000	531	–	42	240	400	1 213
75 000	135	–	36	280	564	1 015
100 000	–	–	36	240	476	752

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (cotisation maximale de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible augmente :

- de 401 \$ pour un revenu de 25 000 \$;
- de 470 \$ pour un revenu de 50 000 \$;
- de 684 \$ pour un revenu de 75 000 \$.

TABLEAU 7

GAINS POUR UNE PERSONNE VIVANT SEULE – 2007
(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾		Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007		Hausse du revenu disponible
	Prime au travail	Régime unique ⁽²⁾	Déduction pour les travailleurs	Indexation ⁽³⁾	
5 000	182	–	–	–	182
10 000	481	–	–	14	495
15 000	–	45	144	166	355
20 000	–	60	160	166	386
25 000	–	75	160	166	401
30 000	–	90	230	299	619
35 000	–	105	230	305	640
40 000	–	71	200	228	499
45 000	–	46	200	228	474
50 000	–	42	200	228	470
75 000	–	36	240	408	684
100 000	–	36	240	408	684

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (cotisation maximale de 750 \$ par année).

(3) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée

Le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée a été introduit le 1^{er} janvier 2000. Or, bien que le Québec compte 755 000 personnes âgées de 70 ans ou plus, moins de 15 % des personnes âgées se prévalent actuellement du crédit d'impôt.

Dans le but de faciliter l'accès au crédit d'impôt et de bonifier l'aide fiscale pour les services et les soins nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce plusieurs modifications au crédit d'impôt à compter de l'année d'imposition 2007 :

- hausse de 180 000 du nombre de personnes âgées à domicile qui bénéficieront du crédit d'impôt grâce au versement du crédit d'impôt par Revenu Québec;
- augmentation de 23 % à 25 % du taux du crédit d'impôt;
- reconnaissance des services de soins infirmiers à titre de services admissibles;
- hausse de 12 000 \$ à 15 000 \$ du plafond annuel de dépenses admissibles;
- introduction d'une franchise annuelle de 300 \$ de dépenses admissibles.

TABLEAU 8

BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE – 2007

	Impact en millions de dollars
Hausse de 180 000 du nombre de personnes âgées à domicile qui bénéficieront du crédit d'impôt grâce au versement du crédit d'impôt par Revenu Québec	52
Augmentation de 23 % à 25 % du taux du crédit d'impôt	14
Reconnaissance des services de soins infirmiers à titre de services admissibles	7
Hausse de 12 000 \$ à 15 000 \$ du plafond annuel de dépenses admissibles	1
Introduction d'une franchise annuelle de 300 \$ de dépenses admissibles	-20
IMPACT TOTAL	54

**Crédit d'impôt remboursable
pour le maintien à domicile d'une personne âgée**

Objectif du crédit d'impôt

Le principal objectif du crédit d'impôt est de soutenir financièrement les personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur milieu de vie, à domicile ou en résidence pour personnes âgées. À cette fin, le crédit d'impôt permet de défrayer une partie du coût des services requis, tels les services d'aide à la personne, les services d'entretien ou d'approvisionnement (voir encadré p. 15).

Principaux paramètres

Les personnes âgées de 70 ans ou plus sont admissibles au crédit d'impôt, qu'elles soient en perte d'autonomie ou non. En 2006, l'aide fiscale est égale à 23 % des dépenses admissibles (maximum annuel de 12 000 \$ de dépenses). Le crédit d'impôt remboursable maximal est de 2 760 \$ par année par personne.

Quelques statistiques

En 2004, près de 90 000 personnes âgées ont bénéficié du crédit d'impôt remboursable, dont 66 062 personnes âgées vivant en résidence pour personnes âgées et 23 622 personnes âgées vivant à domicile. Le coût du crédit d'impôt s'élevait à environ 80 millions de dollars. Le crédit d'impôt profite principalement aux personnes âgées à faible revenu vivant en résidence pour personnes âgées. En 2005, le coût du crédit d'impôt s'élève à 94 millions de dollars.

**CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE
D'UNE PERSONNE ÂGÉE SELON LE REVENU DU BÉNÉFICIAIRE – 2004**

	Nombre de bénéficiaires	Crédit d'impôt		
		(millions \$)	(\$ par bénéficiaire)	(répartition en %)
Résidence pour personnes âgées				
Moins de 20 000 \$	43 169	48,1	1 116	60,4
20 000 \$ à 50 000 \$	19 061	20,2	1 057	25,3
50 000 \$ à 100 000 \$	3 227	3,2	1 005	4,0
100 000 \$ ou plus	605	0,6	974	0,8
Sous-total	66 062	72,1	1 092	90,5
Domicile⁽¹⁾				
Moins de 20 000 \$	12 964	4,3	330	5,4
20 000 \$ à 50 000 \$	7 843	2,2	280	2,8
50 000 \$ à 100 000 \$	2 272	0,8	332	1,0
100 000 \$ ou plus	543	0,3	604	0,3
Sous-total	23 622	7,6	320	9,5
Ensemble des bénéficiaires				
Moins de 20 000 \$	56 133	52,4	934	65,8
20 000 \$ à 50 000 \$	26 904	22,4	831	28,1
50 000 \$ à 100 000 \$	5 499	4,0	727	5,0
100 000 \$ ou plus	1 148	0,9	799	1,1
TOTAL	89 684	79,7	889	100,0

(1) Inclut les maisons privées, les appartements et les condominiums.

Les modifications annoncées auront les impacts suivants :

- hausse de 180 000 du nombre de personnes âgées vivant à domicile bénéficiant du crédit d'impôt, ce qui portera le nombre total de bénéficiaires à 290 000;
- augmentation de 54 millions de dollars (51 %) de l'aide versée, ce qui portera le soutien financier à 159 millions de dollars.

TABLEAU 9

**IMPACT DES MODIFICATIONS AU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE – 2007**

	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	Gain
Résidence pour personnes âgées			
Nombre de bénéficiaires	81 000	81 000	–
Aide fiscale (en millions de dollars)	95	107	12
Domicile⁽¹⁾			
Nombre de bénéficiaires	29 000	209 000	180 000
Aide fiscale (en millions de dollars)	10	52	42
Ensemble des bénéficiaires			
Nombre de bénéficiaires	110 000	290 000	180 000
Aide fiscale totale (en millions de dollars)	105	159	54

(1) Inclut les maisons privées, les appartements et les condominiums.

Gain pour les bénéficiaires

Le tableau suivant présente l'impact des modifications apportées au crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée, selon divers niveaux de dépenses admissibles. Par exemple :

- une personne âgée encourant des dépenses annuelles admissibles de 5 000 \$, dont 1 000 \$ de services de soins infirmiers, bénéficiera d'un crédit d'impôt de 1 175 \$, soit 255 \$ de plus qu'auparavant;
- une personne âgée dont les dépenses annuelles admissibles sont de 15 300 \$, dont 3 000 \$ de services de soins infirmiers, bénéficiera d'un crédit d'impôt de 3 750 \$, soit 990 \$ de plus qu'auparavant;
 - cette personne bénéficiera du montant maximal du crédit d'impôt, soit 3 750 \$, qui correspond au crédit d'impôt de 25 % sur des dépenses admissibles de 15 000 \$.

TABLEAU 10

IMPACT DE LA BONIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE SELON CERTAINES SITUATIONS TYPES – 2007 (en dollars)

Situations types	Après Budget 2006-2007						
	Impact sur le revenu disponible					Gain total	Crédit d'impôt après budget
	Crédit d'impôt avant budget	Franchise de 300 \$	Majoration du taux de 23 % à 25 %	Hausse du plafond de 12 000 \$ à 15 000 \$	Inclusion des soins infirmiers		
Résidence pour personnes âgées – dépenses admissibles :							
De 5 000 \$, dont 1 000 \$ pour des soins infirmiers	920	-69 ⁽¹⁾	74 ⁽²⁾	–	250	255	1 175
De 15 300 \$	2 760	–	240 ⁽³⁾	750	–	990	3 750
De 15 300 \$, dont 3 000 \$ pour des soins infirmiers	2 760	–	240 ⁽²⁾	–	750	990	3 750
Domicile – dépenses admissibles :							
De 1 000 \$ ⁽⁴⁾	–	–	175	–	–	175	175
De 6 000 \$, dont 5 000 \$ pour des soins infirmiers	230	-69 ⁽¹⁾	14 ⁽²⁾	–	1 250	1 195	1 425

(1) Calcul effectué avant la majoration du taux de 23 % à 25 %.

(2) Calcul effectué avant la reconnaissance des services de soins infirmiers.

(3) Calcul effectué avant la hausse du plafond de 12 000 \$ à 15 000 \$.

(4) On suppose que la personne n'utilisait pas le crédit d'impôt avant le Budget 2006-2007. Les modifications annoncées dans le présent budget feront en sorte que la personne pourra demander le crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus, pour un gain total de 175 \$ [175 \$ = (1 000 \$ - 300 \$) x 25 %].

**Services admissibles au crédit d'impôt remboursable
pour le maintien à domicile d'une personne âgée**

Services admissibles	Exemples de services admissibles	Exemples de services non admissibles
Services d'aide à la personne		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'assistance non professionnelle pour permettre d'accomplir une action de la vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services qui se rapportent à l'habillement, à l'hygiène (bain), à l'alimentation (manger et boire) et aux déplacements à l'intérieur de l'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'un entraîneur de gymnastique ▪ Services d'un sauveteur pour la piscine
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de préparation des repas (coût de la nourriture non compris) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services des préposés pour la préparation des repas et le service aux tables ▪ Services de livraison des repas à la chambre à partir de la salle à manger ou de la cuisine de la résidence pour personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livraison de repas provenant d'un restaurant
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de surveillance non spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de surveillance et de gardiennage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Location de caméras de surveillance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de soutien civique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement lors des sorties ▪ Aide pour remplir un formulaire, gestion du budget 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement lors de sorties à l'extérieur du Québec
Services d'entretien ou d'approvisionnement		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'entretien ménager 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Balayage, époussetage, nettoyage ▪ Entretien des appareils électroménagers (cuisinière, réfrigérateur) ▪ Nettoyage des tapis, des meubles rembourrés, des conduits d'aération sans démontage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de préposé à l'entretien général dans une résidence pour personnes âgées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'entretien des vêtements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des vêtements et de la literie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des vêtements chez le nettoyeur
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'entretien extérieur de l'établissement (travaux mineurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonte du gazon, entretien de la haie et des plates-bandes, ramassage des feuilles, déneigement, émondage des arbres, entretien de la cheminée, ordures, nettoyage extérieur de l'habitation (fenêtres, gouttières) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de peinture, d'électricité, de plomberie, de mécanique et de menuiserie
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services d'approvisionnement en nécessités courantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution de courses (coût des biens acquis non compris) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services de transport, comme le taxi ou le service de transport offert par une résidence

Hausse de 180 000 du nombre de personnes âgées à domicile qui bénéficieront du crédit d'impôt grâce au versement du crédit d'impôt par Revenu Québec

Actuellement, le crédit d'impôt est versé aux personnes âgées au moyen du mécanisme du *Chèque emploi-service* administré par Services de paie Desjardins. Ce dernier agit à titre d'intermédiaire entre les bénéficiaires du crédit d'impôt et Revenu Québec. Cela permet d'accorder le crédit d'impôt au fur et à mesure que les services à domicile sont fournis, ce qui améliore les liquidités des personnes âgées.

□ Problématique du mode de versement actuel

Pour bénéficier du crédit d'impôt, la personne âgée doit obligatoirement utiliser le *Chèque emploi-service* pour acquitter les dépenses engagées afin d'obtenir les services de soutien à domicile.

Ainsi, une personne âgée ne peut payer elle-même le fournisseur du service et demander le crédit d'impôt à la fin de l'année dans sa déclaration de revenus. Elle doit d'abord autoriser l'intermédiaire à prélever de son compte bancaire le montant de la facture net du crédit d'impôt. L'intermédiaire paie ensuite le montant de la facture au fournisseur.

Cette procédure fonctionne relativement bien dans les résidences pour personnes âgées. Toutefois, pour les personnes âgées vivant dans leur propre domicile (à la maison, dans un appartement ou dans un condominium), l'obligation d'utiliser les services d'un intermédiaire constitue un frein à l'utilisation du crédit d'impôt.

Une consultation menée par le ministère des Finances auprès de plusieurs groupes de personnes âgées a permis de constater que les personnes âgées :

- trouvent le crédit d'impôt complexe d'utilisation;
- demeurent réticentes à autoriser un tiers à effectuer des prélèvements directement dans leur compte bancaire.

□ Simplification de la procédure d'obtention du crédit d'impôt

Afin de faciliter l'accès au crédit d'impôt, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce que, à compter de l'année d'imposition 2007, le crédit d'impôt sera versé directement par Revenu Québec. Par conséquent, les personnes âgées n'auront plus à passer par un intermédiaire pour bénéficier du crédit d'impôt.

Cette amélioration fera en sorte que 180 000 personnes âgées additionnelles bénéficieront de ce crédit d'impôt. Pour ces personnes, le gain sera de 52 millions de dollars. La tâche des bénéficiaires et des autres intervenants sera simplifiée et les personnes âgées y gagneront plusieurs avantages, dont :

- un accès facilité au crédit d'impôt, particulièrement pour les personnes âgées vivant à leur propre domicile;
- la fin du retrait automatique du compte bancaire de la personne âgée.

Plus précisément, les personnes âgées disposeront des options suivantes pour recevoir leur crédit d'impôt remboursable :

- **versement du crédit d'impôt par anticipation² :**
 - après transmission à Revenu Québec d'un document établissant les dépenses admissibles pour l'année (par exemple, dépenses de services admissibles prévues à l'intérieur du bail d'une personne âgée en résidence, valeur d'un contrat de services, etc.), le versement anticipé du crédit d'impôt sera effectué mensuellement par dépôt direct dans le compte bancaire du bénéficiaire, avant le premier jour de chaque mois;
 - sur présentation des factures acquittées pour des services, notamment pour les services à la carte dans les résidences pour personnes âgées, le versement du crédit d'impôt par Revenu Québec sera déposé dans le compte bancaire du bénéficiaire dans les 30 jours suivant la demande.
- **versement du crédit d'impôt à la fin de l'année**, lors de la production de la déclaration de revenus, en déclarant les frais admissibles assumés au cours de l'année.

² Une conciliation des montants versés par anticipation et du crédit d'impôt auquel la personne âgée a droit sera effectuée lors de la production de la déclaration de revenus.

Hausse de 23 % à 25 % du taux du crédit d'impôt

Les personnes âgées souhaitent demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible. Afin de leur accorder un soutien financier supplémentaire, le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit que le taux du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée sera porté de 23 % à 25 %.

Cette hausse profitera à tous les bénéficiaires du crédit d'impôt, notamment aux personnes âgées qui doivent assumer des dépenses élevées. Cette modification accordera 14 millions de dollars par année aux personnes âgées.

Reconnaissance des services de soins infirmiers à titre de services admissibles

Plusieurs personnes âgées, particulièrement celles habitant en résidence pour personnes âgées, ont besoin de soins infirmiers. Dans le but de reconnaître ce service, le *Budget 2006-2007* prévoit que les services de soins infirmiers seront désormais admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée.

À cet égard, rappelons que 25 % des résidences pour personnes âgées offrent des services de soins infirmiers. On estime que 38 000 personnes âgées bénéficieront d'un soutien financier additionnel de 7 millions de dollars.

Hausse de 12 000 \$ à 15 000 \$ du plafond annuel de dépenses admissibles

Actuellement, le plafond annuel de dépenses admissibles est de 12 000 \$. Dans le but de soutenir les personnes âgées ayant des besoins plus importants, le plafond annuel sera augmenté de 12 000 \$ à 15 000 \$ à compter de 2007, soit une hausse de 3 000 \$.

Les personnes âgées assumant des frais substantiels pour leur maintien à domicile verront ainsi le montant de l'aide qui leur est consenti haussé significativement. On estime qu'en 2007, près de 3 000 personnes seront assujetties à ce plafond. Elles pourront donc voir leur aide augmenter de 1 million de dollars.

La hausse du plafond des dépenses admissibles permet également de prendre en compte de nouveaux services admissibles, notamment les services de soins infirmiers.

TABLEAU 11

IMPACT DE LA HAUSSE DU PLAFOND DE 12 000 \$ À 15 000 \$ SELON LE REVENU – 2007

Revenu du contribuable	Nombre de bénéficiaires	Gain en millions de dollars	Gain moyen en dollars
Moins de 20 000 \$	1 544	0,5	327
20 000 \$ à 50 000 \$	1 113	0,4	338
50 000 \$ à 100 000 \$	264	0,1	345
100 000 \$ ou plus	77	0,0	350
TOTAL	2 998	1,0	333

Introduction d'une franchise annuelle de 300 \$ de dépenses admissibles

À compter de l'année d'imposition 2007, une franchise annuelle de 300 \$ sera introduite principalement afin d'orienter le crédit d'impôt vers les personnes ayant les dépenses les plus importantes.

Amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons

Le régime fiscal favorise les dons à divers organismes de bienfaisance par le biais de mesures incitatives, notamment, le crédit d'impôt pour dons pour les particuliers et la déduction fiscale pour les sociétés.

Afin de mieux reconnaître le geste posé par le donateur, le *Discours sur le budget 2006-2007* introduit quatre améliorations à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons :

- une bonification du crédit d'impôt non remboursable pour les dons effectués par les particuliers;
- une extension, jusqu'à 20 ans, de la période pendant laquelle les sociétés peuvent reporter leurs dons inutilisés;
- de nouveaux avantages conférés aux « institutions muséales reconnues » par la ministre de la Culture et des Communications;
- rendre admissible le don d'un instrument de musique à un établissement d'enseignement³ au crédit d'impôt pour dons ou à la déduction et rendre non imposable le gain en capital réalisé lors du don de l'instrument s'il y a lieu.

Ces améliorations représentent une aide fiscale annuelle de 13 millions de dollars.

TABLEAU 12

HAUSSE DU SOUTIEN RELATIF AUX DONNÉS DE BIENFAISANCE ET AUX AUTRES DONNÉS – 2006

	Bénéficiaires		Gain en millions de dollars
	Donateurs	Donataires	
Bonification du crédit d'impôt non remboursable pour les dons effectués par les particuliers	400 000 donateurs	Organismes de bienfaisance, etc.	12
Extension, jusqu'à 20 ans, de la période pendant laquelle les sociétés peuvent reporter leurs dons inutilisés	12 000 sociétés	Organismes de bienfaisance, etc.	1
Nouveaux avantages conférés aux « institutions muséales reconnues » par la ministre de la Culture et des Communications	Les donateurs aux « institutions muséales reconnues »	192 institutions muséales	
Rendre admissible le don d'un instrument de musique à un établissement d'enseignement au crédit d'impôt pour dons ou à la déduction et rendre non imposable le gain en capital réalisé s'il y a lieu	Les donateurs d'instruments de musique	Établissements d'enseignement du Québec	
TOTAL			13

³ Voir *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, pour une définition d'un établissement d'enseignement reconnu.

Bonification du crédit d'impôt non remboursable pour les dons effectués par les particuliers

Un particulier qui effectue des dons à des organismes de bienfaisance a droit à un crédit d'impôt non remboursable de 20 % pour les premiers 2 000 \$ et de 24 % pour l'excédent.

Dans le but de favoriser les dons, le discours sur le budget prévoit que le taux de 20 % s'appliquera sur les premiers 200 \$ de dons et que le taux de 24 % s'appliquera sur l'excédent.

Ainsi, le taux du crédit d'impôt passera de 20 % à 24 % pour la portion des dons se situant entre 200 \$ et 2 000 \$. Le crédit d'impôt pour dons du Québec sera donc harmonisé à celui du régime d'imposition fédéral en ce qui concerne la valeur des dons à partir de laquelle s'applique le taux maximal⁴ du crédit d'impôt, soit à 200 \$ de dons.

TABLEAU 13

TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DONNÉS SELON LA TRANCHE DE DONNÉS – QUÉBEC ET FÉDÉRAL (en pourcentage)

Tranches de dons	Taux du crédit d'impôt non remboursable		
	Québec		Fédéral ⁽¹⁾
	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	
Premiers 200 \$	20	20	15
Tranche de dons excédant 200 \$ jusqu'à 2 000 \$	20	24	29
Tranche de dons excédant 2 000 \$	24	24	29

(1) En tenant compte de l'abattement du Québec de 16,5 %, les taux sont de 12,53 % et de 24,22 %.

Près de 400 000 donateurs québécois profiteront de cette modification pour un gain total de 12 millions de dollars. Cette mesure s'applique à compter de l'année d'imposition 2006.

⁴ Comme dans le régime d'imposition fédéral, le taux maximal du crédit d'impôt correspond au taux marginal maximum de la table d'imposition.

Un particulier effectuant un don de 5 000 \$ bénéficiera d'un crédit d'impôt de 1 192 \$, soit un gain de 72 \$.

TABLEAU 14

GAIN POUR UN PARTICULIER SELON LE MONTANT DU DON
(en dollars)

Montant du don	Crédit d'impôt non remboursable		Gain
	Avant <i>Budget</i> 2006-2007	Après <i>Budget</i> 2006-2007	
500	100	112	12
1 000	200	232	32
5 000	1 120	1 192	72

Crédit d'impôt non remboursable et déduction pour dons

Un particulier qui fait un don à un donataire reconnu peut bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour dons.

- En 2005, le taux du crédit d'impôt était égal à 20 % des premiers 2 000 \$ de dons et à 24 % sur l'excédent.

Dans le cas des sociétés, elles peuvent déduire les dons dans le calcul de leur revenu imposable.

En général, le montant admissible des dons aux fins du calcul du crédit d'impôt ou de la déduction est limité à 75 % du revenu net du donateur pour l'année.

Toute partie inutilisée d'un don fait dans une année peut être reportée au cours des cinq années suivantes.

En 2004, plus de 1,2 million de particuliers ont effectué un don. La valeur des dons admissibles au crédit d'impôt s'élevait à 632 millions de dollars. Le coût de la dépense fiscale était de 125 millions de dollars.

De plus, en 2003, 11 717 sociétés ont fait des dons totalisant 542 millions de dollars.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DONNS SELON LE REVENU DU PARTICULIER – 2004

Revenu total du donateur	Nombre de donateurs (milliers)	Montant des dons admissibles (millions \$)	Crédit d'impôt pour dons	
			(millions \$)	(\$ par donateur)
Moins de 15 000 \$	44	6	1	23
De 15 000 \$ à 25 000 \$	168	49	9	54
De 25 000 \$ à 50 000 \$	502	199	40	80
De 50 000 \$ à 100 000 \$	403	186	37	92
Plus de 100 000 \$	103	192	38	369
TOTAL	1 220	632	125	102

Extension jusqu'à 20 ans de la période pendant laquelle les sociétés peuvent reporter leurs dons inutilisés

Lorsqu'une société effectue un don, elle peut déduire ce don pour réduire, ou même éliminer, son impôt à payer. L'excédent du don admissible qui n'a pas été pris en considération dans l'année peut être reporté lors des cinq années suivantes.

Le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit que l'excédent du don pourra être reporté sur les 20 années suivantes.

La mesure vise à harmoniser cette disposition fiscale avec d'autres dispositions applicables aux sociétés, notamment la période de report dans le futur des pertes réalisées. Elle favorisera les sociétés dont les revenus fluctuent, leur permettant de reporter l'avantage fiscal des dons sur une plus longue période.

Nouveaux avantages conférés aux institutions muséales reconnues par la ministre de la Culture et des Communications

Le régime fiscal prévoit des avantages particuliers pour les dons effectués à des musées, notamment, lors du don d'une œuvre d'art, d'un bien culturel ou de biens patrimoniaux. Actuellement, plusieurs institutions muséales reconnues par la ministre de la Culture et des Communications n'ont pas droit à ces avantages. Dans le but de corriger cette situation, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce trois modifications :

- L'expression « institution muséale accréditée » utilisée aux fins de la fiscalité sera remplacée par « institution muséale reconnue », à compter de l'année d'imposition 2000. Cette mesure permettra d'inclure 68 institutions muséales du Québec à titre d'institutions reconnues par la fiscalité (par exemple, des centres d'exposition, des lieux d'interprétation, etc.).

Ainsi, pour le donateur à ces institutions :

- le don d'une œuvre d'art pourra désormais donner droit à la majoration de 25 %;
 - le gain en capital réalisé lors du don d'un bien culturel sera exempté d'impôt.
- De plus, après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*, les « institutions muséales reconnues » pourront demander au ministre du Revenu du Québec l'autorisation d'émettre des reçus pour dons de bienfaisance. Cette mesure vise 132 institutions muséales.
 - Enfin, des avantages fiscaux identiques à ceux conférés à une « institution muséale reconnue » seront conférés aux quatre grands musées régis par des lois particulières, que sont le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée de la Civilisation. Cette mesure sera applicable aux dons effectués après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*.

Les trois dispositions qui précèdent visent les 188 institutions muséales reconnues du Québec et les quatre grands musées. Elles procureront un avantage de 1 million de dollars aux contribuables qui leur feront des dons.

Rendre admissible le don d'un instrument de musique à un établissement d'enseignement au crédit d'impôt pour dons ou à la déduction et rendre non imposable le gain en capital réalisé lors du don de l'instrument s'il y a lieu

Actuellement, lorsqu'un contribuable fait le don d'un instrument de musique ou de tout autre bien à un établissement d'enseignement, il n'a généralement pas droit au crédit d'impôt non remboursable ni à la déduction pour dons, puisque la majorité de ces établissements ne sont pas des organismes de bienfaisance enregistrés pouvant émettre des reçus pour dons. De plus, le gain en capital réalisé, s'il y a lieu, est imposable.

Afin de supporter les institutions d'enseignement dans leur mission de susciter le développement culturel des jeunes et d'encourager les contribuables à effectuer un don d'instrument de musique en leur procurant un plus grand avantage fiscal, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce que :

- tout don d'un instrument de musique à un établissement d'enseignement (par exemple, une école de niveau primaire ou secondaire, une institution d'enseignement collégial ou universitaire, un conservatoire de musique), effectué après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*, conférera au donateur le droit au crédit d'impôt non remboursable ou à la déduction pour dons. Également, le don ne sera pas sujet à la limite de 75 % du revenu du donateur;
- le donateur n'aura pas à déclarer le gain en capital réalisé relativement à ce don.

Le tableau suivant compare la situation pour un particulier dans le cas du don d'un instrument de musique d'une valeur de 5 000 \$ avant et après budget :

- Actuellement, s'il donne l'instrument de musique à un établissement d'enseignement, il doit assumer un déboursé net de 767 \$, en raison de l'impôt sur le gain en capital au Québec et au fédéral.
- Après le *Budget 2006-2007*, le contribuable bénéficiera d'un crédit d'impôt non remboursable pour dons au Québec de 1 192 \$, qui compensera l'impôt fédéral sur le gain en capital et lui laissera un encaissement net de 825 \$.

TABLEAU 15

GAIN POUR UN PARTICULIER DONNANT À UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT⁽¹⁾ UN INSTRUMENT DE MUSIQUE D'UNE VALEUR DE 5 000 \$ ET RÉALISANT UN GAIN EN CAPITAL DE 4 000 \$
(en dollars)

	Don d'un instrument de musique		Gain
	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	
Régime fiscal du Québec			
Impôt du Québec sur le gain en capital ⁽²⁾	-400	–	400
Crédit d'impôt pour dons au Québec	–	1 192	1 192
Sous-total : Québec	-400	1 192	1 592
Impôt fédéral sur le gain en capital ⁽³⁾	-367	-367	–
TOTAL	-767	825	1 592

(1) On suppose que l'établissement d'enseignement n'était pas un organisme de bienfaisance enregistré ni un organisme artistique reconnu par Revenu Québec avant le *Budget 2006-2007*.

(2) Le particulier doit inclure dans son revenu imposable 50 % du gain en capital réalisé suite à l'aliénation du bien (400 \$ = [(4 000 \$ X 50 %) X 20 %]).

(3) 367 \$ = [(4 000 \$ X 50 %) X 22 % X 83,5 %].

Mesures fiscales pour encourager l'utilisation du transport en commun

L'utilisation du transport en commun présente plusieurs avantages économiques et sociaux. Par exemple, son utilisation permet de réduire la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre. Or, une proportion importante des déplacements sont effectués par des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail.

Afin de favoriser l'utilisation du transport en commun, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce deux mesures :

- premièrement, pour les employeurs, une hausse de 100 % à 200 % de la déduction fiscale à l'impôt sur le revenu liée à l'achat d'un laissez-passer pour le transport en commun pour un employé;
- deuxièmement, pour les employés, la non-imposition de l'avantage accordé par l'employeur.

Au total, ces mesures représentent un allègement fiscal de 10 millions de dollars par année :

- les employeurs bénéficieront d'un gain fiscal annuel de 4 millions de dollars;
- les employés bénéficieront d'un gain fiscal annuel de 6 millions de dollars.

TABLEAU 16

IMPACT DES MESURES FISCALES POUR ENCOURAGER L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN

	Gains en millions de dollars
Hausse de 100 % à 200 % de la déduction pour les employeurs	4
Non-imposition pour l'employé de l'avantage accordé par l'employeur	6
TOTAL	10

Hausse de 100 % à 200 % de la déduction fiscale de l'employeur liée à l'achat d'un laissez-passer de transport en commun pour un employé

Actuellement, un employeur peut déduire 100 % du coût d'achat des laissez-passer de transport en commun payés pour ses employés. Le *Budget 2006-2007* annonce que la déduction fiscale sera augmentée à 200 %. Par exemple, un employeur qui paie un laissez-passer de transport en commun d'une valeur annuelle de 800 \$ à un employé a droit actuellement à une réduction d'impôt de 79 \$, à un taux d'imposition de 9,9 %. La hausse de 100 % à 200 % fera passer la réduction d'impôt à 158 \$.

Non-imposition pour l'employé de l'avantage accordé par l'employeur

Lorsqu'un employeur compense un employé pour ses frais de transport pour se rendre au travail au moyen d'un transport en commun ou par un autre moyen, cet employé est tenu, sauf en de rares exceptions, d'inclure la compensation qui lui est accordée dans le calcul de son revenu.

Afin de favoriser l'utilisation du transport en commun, le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit que l'employé n'aura plus à ajouter à son revenu l'avantage accordé par l'employeur lors de l'achat d'un laissez-passer de transport en commun payé par l'employeur.

En vertu de l'exemple ci-dessous, l'employé bénéficiera d'un avantage d'une valeur de 800 \$ annuellement, sur lequel il n'aura plus à acquitter d'impôt au Québec. Cela lui procurera un gain annuel de 160 \$ s'il est un contribuable imposable et si on suppose un taux d'imposition de 20 %.

TABLEAU 17

GAINS POUR L'EMPLOYEUR ET L'EMPLOYÉ DES MESURES FISCALES POUR ENCOURAGER L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN – 2007 (en dollars)

	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	Gains
Coût annuel du laissez-passer	800	800	–
Avantages fiscaux			
Déduction fiscale pour l'employeur ⁽¹⁾	79	158	79
Valeur imposable pour l'employé ⁽²⁾	-160	–	160

(1) En supposant que l'employeur est assujéti au taux d'imposition des grandes sociétés de 9,9 %.

(2) En supposant que l'employé est assujéti au taux d'imposition des particuliers de 20 %.

Bonification de la mesure d'étalement du revenu pour les artistes

Les artistes vivent une situation particulière puisque près du tiers d'entre eux connaissent des fluctuations importantes de leur revenu d'une année à l'autre.

Afin de les soutenir et leur permettre de mieux vivre des fruits de leur travail, le *Discours sur le budget 2004-2005* a annoncé qu'un artiste reconnu peut, s'il acquiert une rente d'étalement admissible, répartir sur une période maximale de sept ans l'impôt applicable à la partie de son revenu d'artiste excédant 50 000 \$.

Afin de rendre la mesure plus accessible à un plus grand nombre d'artistes, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce que le seuil de revenu sera réduit de 50 000 \$ à 25 000 \$.

Cette bonification s'applique à compter de l'année d'imposition 2006 et représente un allègement fiscal de 1 million de dollars pour les artistes admissibles.

Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices

L'accès aux édifices est un aspect incontournable de l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées. Dans le but de contribuer à accroître cet accès, le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit une bonification de la déduction fiscale applicable aux frais de rénovations ou de transformations apportées à un édifice utilisé pour gagner un revenu, si ces changements sont effectués pour permettre aux personnes handicapées d'y avoir accès ou de s'y déplacer.

Déduction fiscale des rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice

Actuellement, le régime fiscal accorde une déduction, dans le calcul du revenu d'entreprise ou de bien, de 100 % des dépenses encourues pour certaines modifications apportées à un édifice afin de permettre à des personnes handicapées d'y avoir accès ou de s'y déplacer, et ce, au cours de l'année où la dépense est réalisée. La déduction du Québec est harmonisée à celle du régime fédéral.

Pour les autres dépenses de rénovations et de transformations admissibles, le montant des dépenses est ajouté au coût de l'édifice, mais un montant peut être déduit au titre de l'amortissement du coût en capital, selon le taux attribué à la catégorie de biens dans laquelle se trouve l'édifice. De façon générale, le taux de la déduction pour amortissement pour les améliorations indissociables de l'édifice est de 4 %.

TABLEAU 18

DÉPENSES ACTUELLEMENT ADMISSIBLES À LA DÉDUCTION FISCALE DE 100 %

Rénovations et transformations	Appareils et matériel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'installation des rampes intérieures et extérieures ▪ L'installation des ouvre-portes électriques à commande manuelle ▪ Les modifications apportées aux salles de bain et aux ascenseurs pour en faciliter l'utilisation par une personne en fauteuil roulant ▪ L'élargissement des châssis de portes pour permettre le passage d'un fauteuil roulant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les indicateurs de position des ascenseurs pour les handicapés visuels ▪ Les indicateurs visuels d'alerte-incendie pour les malentendants ▪ Les appareils téléphoniques destinés aux malentendants ▪ Les appareils d'écoute pour les réunions de groupes à l'intention des malentendants ▪ Les accessoires pour ordinateur

Avantages de la déduction fiscale de 100 % par rapport à la déduction pour amortissement

Pour la première année où une dépense de rénovations de 10 000 \$ est effectuée, la déduction fiscale de 100 % permet à une grande société d'épargner un maximum de 990 \$ à l'impôt du Québec et de 2 212 \$ à l'impôt fédéral, pour un total de 3 202 \$.

Comparée à la déduction pour amortissement au taux de 4 %, la déduction fiscale au taux de 100 % des dépenses de rénovations ou de transformations d'un édifice procure un gain additionnel de 3 138 \$ à une grande société.

TABLEAU 19

COMPARAISON DE LA DÉDUCTION FISCALE DE 100 % PAR RAPPORT À LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT POUR UNE DÉPENSE ADMISSIBLE DE 10 000 \$ RÉALISÉE DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE – 2006 (en dollars)

	Déduction pour amortissement de 4 %	Déduction pour accessibilité de 100 %	Écart
Déduction pour adaptation d'immeuble	–	-10 000	-10 000
Amortissement fiscal ⁽¹⁾	-200	–	200
Revenu imposable	-200	-10 000	-9 800
IMPÔT D'UNE PETITE SOCIÉTÉ			
▪ Impôt québécois (taux d'imposition = 8,0 %) ⁽²⁾	-16	-800	-784
▪ Impôt fédéral (taux d'imposition = 13,12 %)	-26	-1 312	-1 286
Total : impôt petite société	-42	-2 112	-2 070
IMPÔT D'UNE GRANDE SOCIÉTÉ			
▪ Impôt québécois (taux d'imposition = 9,9 %)	-20	-990	-970
▪ Impôt fédéral (taux d'imposition = 22,12 %)	-44	-2 212	-2 168
Total : impôt grande société	-64	-3 202	-3 138

(1) Avec un taux d'amortissement des dépenses d'immobilisations de 4 % et une réalisation de la moitié de la dépense la première année.

(2) Taux applicable le jour suivant le *Discours sur le budget 2006-2007*.

La déduction au taux de 100 % de certaines dépenses de rénovations ou de transformations sur une courte période peut inciter une société à entreprendre des transformations majeures de ses édifices pour les rendre accessibles aux personnes handicapées.

Sur une période de cinq ans, pour une grande société, la déduction au taux de 100 % d'une dépense admissible de 10 000 \$ entraînera une économie nette d'impôt de 2 665 \$ par rapport à la déduction pour amortissement (au taux de 4 %).

TABLEAU 20

**COMPARAISON DE LA DÉDUCTION FISCALE DE 100 %
PAR RAPPORT À L'AMORTISSEMENT AU TAUX DE 4 % POUR UNE
DÉPENSE ADMISSIBLE DE 10 000 \$ D'UNE GRANDE SOCIÉTÉ – 2006**
(en dollars)

	Déduction de 4 %			Déduction de 100 %			Écart
	Québec	Fédéral	Total	Québec	Fédéral	Total	
1 ^{re} année	-20	-44	-64	-990	-2 212	-3 202	-3 138
2 ^e année	-39	-87	-126	–	–	–	126
3 ^e année	-37	-83	-120	–	–	–	120
4 ^e année	-36	-80	-116	–	–	–	116
5 ^e année	-34	-77	-111	–	–	–	111
CUMULATIF	-166	-371	-537	-990	-2 212	-3 202	-2 665

Le Code de construction du Québec

La *Loi sur le bâtiment* requiert, dans certains cas, que les parties d'un édifice touchées par des rénovations majeures répondent aux normes de conception sans obstacles du *Code de construction du Québec*.

Le *Code de construction du Québec* impose des normes minimales et émet des suggestions d'aménagement visant à permettre aux personnes handicapées, notamment, de pouvoir accéder librement aux bâtiments et les utiliser en toute sécurité.

Toutefois, certaines dépenses effectuées sur des édifices pour satisfaire aux exigences du *Code de construction du Québec* ne sont pas admissibles à la déduction fiscale au taux de 100 % et doivent, par conséquent, être amorties au taux de 4 %, c'est-à-dire sur une période beaucoup plus longue.

C'est le cas, notamment, de l'installation d'une plate-forme élévatrice, de l'adaptation de la largeur de corridors ou de la pose d'un système d'aide à l'audition dans une salle de spectacles.

Élargissement des dépenses admissibles à la déduction pour l'accessibilité des personnes handicapées à un édifice

Afin d'assurer un meilleur arrimage entre la fiscalité et les exigences du *Code de construction du Québec*, la déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité des personnes handicapées aux édifices admettra dorénavant l'ensemble des dépenses effectuées pour se conformer aux exigences du *Code de construction du Québec* relatives à la conception sans obstacles.

De plus, la déduction actuelle sera bonifiée de façon à reconnaître la partie du coût des rénovations et transformations attribuables aux aménagements suggérés par le *Code de construction du Québec* pour permettre aux personnes handicapées de pouvoir accéder librement aux bâtiments et les utiliser en toute sécurité.

La déduction des dépenses supplémentaires dorénavant admissibles sera conditionnelle à l'obtention d'une attestation délivrée par la Régie du bâtiment du Québec.

Celle-ci devra identifier les équipements installés ou adaptés, ainsi que la portion des travaux raisonnablement attribuables à la réalisation de la conception sans obstacles. Elle devra aussi certifier que ces travaux respectent les normes de conception requises par le *Code de construction du Québec*.

La bonification de la déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice constituera une aide supplémentaire de 1 million de dollars sur une pleine année et s'appliquera à l'égard des dépenses de rénovations ou de transformations engagées après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*.

**Illustration de certaines dépenses nouvellement admissibles
à la déduction pour rénovations ou transformations
favorisant l'accessibilité à un édifice**

Plate-forme élévatrice

Certaines configurations d'édifices peuvent nécessiter l'installation d'une plate-forme élévatrice afin qu'un parcours soit conforme à la conception sans obstacles.

Les dépenses encourues pour l'installation de cette plate-forme seront dorénavant admissibles à la déduction fiscale de 100 %, dans la mesure où la Régie du bâtiment du Québec attestera que l'installation de cette plate-forme est requise dans le cadre d'une conception sans obstacles.

Salle de toilettes

Si une transformation majeure d'un édifice nécessite des modifications à une salle de toilettes (par exemple, l'adaptation d'un lavabo), les frais engagés seront admissibles à la déduction de 100 %. La Régie du bâtiment attestera de la partie des travaux engagés pour une telle adaptation, qui est attribuable à la réalisation d'une conception sans obstacles.

Un système d'aide à l'audition pour les salles de spectacles

Pour respecter les exigences de conception sans obstacles du *Code de construction du Québec*, les salles de spectacles de plus de 100 mètres carrés touchées par une transformation majeure doivent être munies d'un système d'aide à l'audition.

Les dépenses d'achat et d'installation d'un système d'aide à l'audition pour ce type de salle de spectacles seront admissibles à cette déduction.

Engagement du gouvernement de favoriser la retraite progressive

Répondre au défi des changements démographiques

À l'issue du Forum des générations tenu en octobre 2004, une série d'initiatives ont été retenues par le gouvernement afin de relever les défis des finances publiques et des changements démographiques au Québec.

Une de ces initiatives concernait l'élaboration de mesures visant à favoriser la retraite progressive dans les régimes de retraite, afin d'encourager les individus en fin de carrière à demeurer plus longtemps en emploi. En effet, la retraite progressive permet aux individus de se retirer graduellement du marché du travail, en travaillant une certaine période à temps partiel, par opposition à une retraite immédiate et complète.

Le gouvernement a confié un mandat à un comité formé de représentants de plusieurs ministères, ainsi que des milieux patronal et syndical, afin qu'il propose des solutions visant à favoriser la retraite progressive.

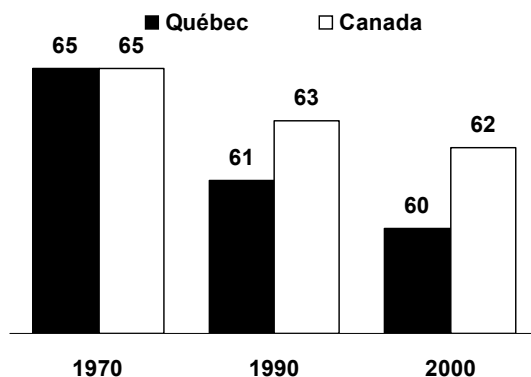
Les travailleurs se retirent tôt du marché du travail

Au cours des trois dernières décennies, l'âge moyen de la retraite au Québec a considérablement diminué. À titre d'exemple, pour les hommes, l'âge moyen de la retraite a reculé de 5 ans, passant de 65 ans en 1970 à 60 ans en 2000. Bien que cette tendance soit également observée dans l'ensemble du Canada, elle est toutefois plus accentuée au Québec.

En parallèle, l'espérance de vie à 65 ans des hommes et des femmes, au Québec comme au Canada, a augmenté de 3 ans entre 1970 et 2000.

GRAPHIQUE 1

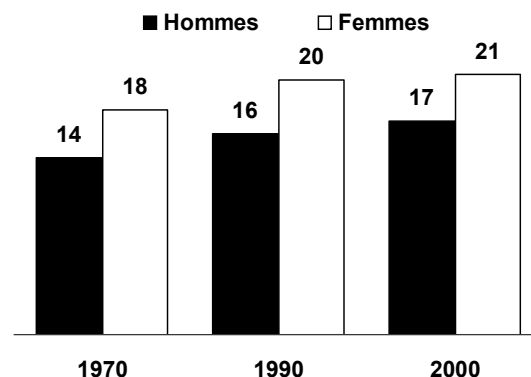
ÂGE MOYEN DE LA RETRAITE Hommes



Sources : Statistique Canada et Régie des rentes du Québec.

GRAPHIQUE 2

ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS Ensemble du Canada



Source : Statistique Canada.

Ces évolutions indiquent que le nombre d'années passées sur le marché du travail diminue, alors que celui des années passées à la retraite augmente. Dans le contexte du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre qui pourrait en découler, il sera important d'inciter les travailleurs à prolonger leur vie active.

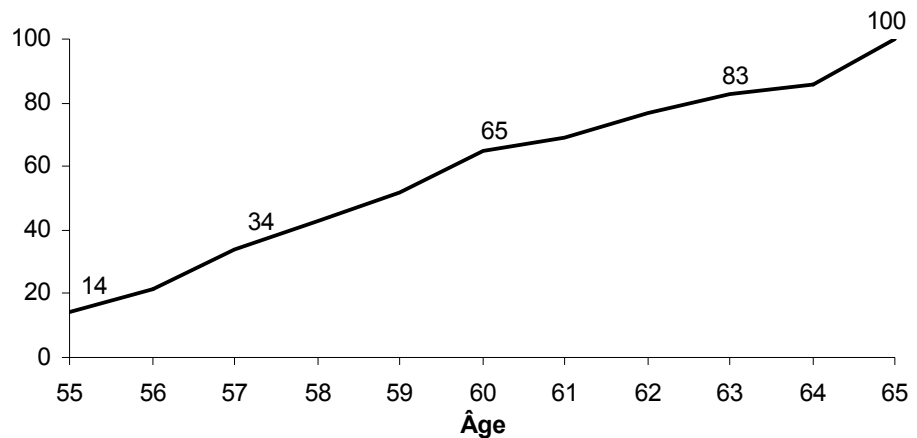
Les régimes de retraite incitent peu à prolonger la vie active

Les travailleurs, particulièrement ceux participant à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé, ont peu d'incitation à demeurer au travail au-delà de 60 ans. En effet, un portrait de ces régimes montre qu'entre 55 et 60 ans, la proportion moyenne d'individus en retraite complète augmente rapidement, passant de 14 % à 65 %. Celle-ci augmente ensuite à 83 % à 63 ans.

Cette progression rapide des taux de retraite entre 55 et 60 ans, de même que la diminution marquée de l'âge moyen de la retraite, s'explique principalement par les avantages financiers accordés à la retraite anticipée⁵.

GRAPHIQUE 3

TAUX DE RETRAITE DES PARTICIPANTS À UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (en pourcentage)



Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

⁵ Par exemple, la réduction des pénalités applicables à une rente anticipée, ainsi que le versement d'une prestation de raccordement qui rend les revenus de retraite reçus avant 65 ans comparables à ceux reçus après 65 ans.

□ Les dispositions actuelles concernant la retraite progressive sont peu attrayantes pour les travailleurs

Même si les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées prévoient présentement des dispositions visant la retraite progressive, l'utilisation de ce mode de retraite demeure marginale en raison, notamment, des dispositions actuelles des lois fiscales et des lois sur les régimes de retraite.

À titre d'exemple, un travailleur représentatif âgé de 60 ans recevrait, après impôts et cotisations, un revenu additionnel net de seulement 4,32 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive, alors que son salaire horaire brut est de 28,85 \$⁶. Dans cette situation, seuls les travailleurs ayant une préférence marquée pour le travail choisissent la retraite progressive.

⁶ Selon les caractéristiques des participants aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé, un travailleur représentatif gagne en fin de carrière un revenu brut de 57 695 \$, ce qui correspond à un salaire horaire de 28,85 \$ dans l'hypothèse où il travaille 2 000 heures par année.

Favoriser le prolongement de la vie active des travailleurs

À la suite des travaux du Comité sur la retraite progressive, le gouvernement propose de nouvelles modalités afin de favoriser l'utilisation de ce mode de retraite et accroître l'incitation au travail des individus en fin de carrière. Ces modalités s'appliqueraient aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

Plus précisément, les nouvelles modalités visent à :

- permettre le versement d'une rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service dans un régime de retraite;
- permettre le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein.

Afin de s'assurer que les nouvelles modalités de retraite progressive ne soient pas une alternative plus avantageuse que le travail à temps plein, ce qui aurait pour effet de réduire l'offre de travail :

- l'accès à la retraite progressive serait permis à compter de 60 ans ou 30 années de service. Par exemple :
 - un travailleur âgé de 60 ans ayant moins de 30 années de service aurait accès aux nouvelles modalités de retraite progressive;
 - un travailleur âgé de 55 ans ayant 30 années de service y aurait également accès;
- la rente versée pendant la retraite progressive serait proportionnelle à la réduction du temps de travail;
- le versement des prestations accessoires débuterait à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

L'accès à ces nouvelles modalités de retraite progressive ne constituerait pas un droit pour les travailleurs et devrait faire l'objet d'un accord entre ceux-ci et leur employeur.

Afin de rendre possible leur application, des modifications à la législation fiscale fédérale ainsi qu'à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec sont nécessaires.

Ainsi, pour réaliser son engagement visant à favoriser la retraite progressive, le gouvernement du Québec a présenté au gouvernement fédéral les nouvelles modalités et continuera de travailler en collaboration avec ce dernier afin d'assurer leur mise en œuvre.

Les impacts des modifications proposées

Les nouvelles modalités permettraient de rendre plus flexible et plus attrayante la retraite progressive. Selon ces dispositions, un travailleur pourrait, à la suite d'une entente avec son employeur, réduire son temps de travail et être compensé pour la réduction de son revenu par le versement d'une partie de sa rente de retraite, ainsi que cotiser à son régime de retraite afin d'accumuler du service sur la base de son salaire à temps plein.

☐ Impact sur le revenu pendant la retraite progressive

Grâce aux nouvelles modalités, les travailleurs pourraient maintenir leur niveau de vie, tout en réduisant leur temps de travail en travaillant à temps partiel. Par exemple, pendant sa retraite progressive, un travailleur représentatif obtiendrait un revenu net à 60 ans de 35 239 \$ en travaillant seulement 3 jours par semaine, comparativement à 37 002 \$ s'il travaillait à temps plein.

TABLEAU 21

IMPACTS DES NOUVELLES MODALITÉS DE RETRAITE PROGRESSIVE SUR LE REVENU NET À 60 ANS D'UN TRAVAILLEUR REPRÉSENTATIF (en dollars)

	Travail à temps plein	Retraite progressive (3 jours/semaine)	Retraite anticipée		
	Revenus	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein
Revenus de travail	57 695	34 617	-23 078	–	-57 695
Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	–	13 847	13 847	34 617	34 617
Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	–	5 746	5 746	5 746	5 746
Sous-total	57 695	54 210	-3 485	40 363	-17 332
Impôts et cotisations	-20 693	-18 971	1 722	-9 946	10 747
REVENU NET À 60 ANS	37 002	35 239	-1 763	30 417	-6 585

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Impact de la retraite progressive sur les revenus futurs

Les nouvelles dispositions de retraite progressive amélioreraient les revenus, non seulement pendant la période de travail, mais également à la retraite.

Ce même travailleur bénéficierait, grâce aux nouvelles modalités de retraite progressive, de revenus additionnels sur sa période de retraite de 34 383 \$ par rapport à 15 534 \$ selon les dispositions actuelles.

Il s'agit d'un revenu additionnel net de 9,55 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive de 60 à 63 ans, par rapport à 4,32 \$ l'heure actuellement.

TABLEAU 22

IMPACTS DES NOUVELLES MODALITÉS DE RETRAITE PROGRESSIVE SUR LES REVENUS FUTURS D'UN PARTICIPANT REPRÉSENTATIF

	Dispositions actuelles			Nouvelles dispositions
	Participant en retraite anticipée à 60 ans	Participant travaillant à temps plein de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)
Valeur actualisée à 60 ans des revenus futurs nets⁽¹⁾ (en dollars)				
▪ Revenus de travail	–	165 069	99 041	99 041
▪ Prestations de retraite du régime privé ⁽²⁾	375 066	313 899	317 572	353 138
▪ Prestations de retraite des régimes publics ⁽³⁾	133 623	136 126	133 623	133 623
Sous-total : Revenus	508 689	615 094	550 236	585 802
Impôts et cotisations	-106 371	-162 357	-132 384	-149 101
TOTAL	402 318	452 737	417 852	436 701
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée (en dollars)				
	–	50 419	15 534	34 383
Nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans	–	6 000	3 600	3 600
Revenu additionnel net du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée⁽⁴⁾ (en dollars)				
	–	8,40	4,32	9,55

(1) La valeur actualisée des revenus futurs nets tient compte des revenus futurs qu'un travailleur peut recevoir de son emploi et de ses prestations de retraite des régimes publics et privé, ainsi que de l'ensemble des impôts, des cotisations sociales et des transferts du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Les calculs sont basés sur les caractéristiques d'un travailleur et d'un régime représentatifs, sur les probabilités de survie des hommes et sur un taux d'actualisation de 4 %.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(3) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(4) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée, par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

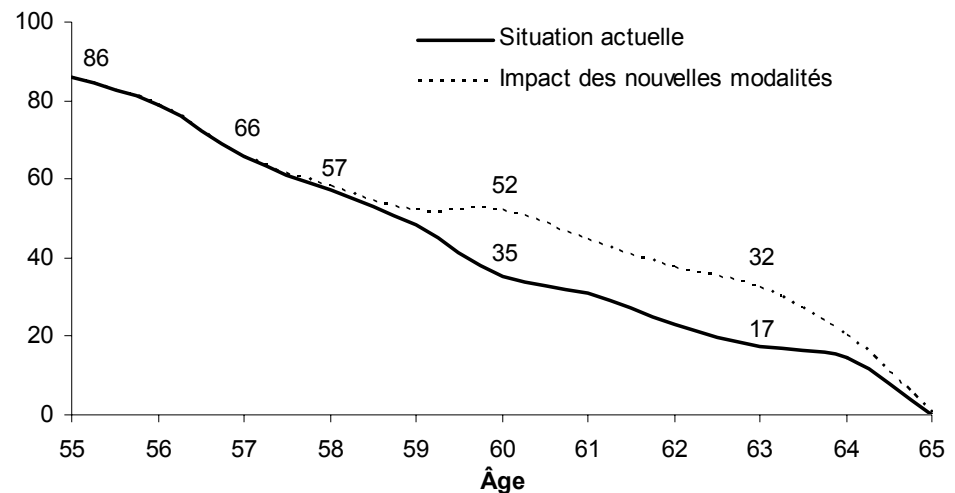
□ Impact positif sur l'offre de travail

Cette bonification aurait pour effet d'augmenter les revenus associés à la retraite progressive à un niveau suffisant pour encourager le maintien en emploi.

On estime ainsi qu'en moyenne, les nouvelles modalités inciteraient 4 travailleurs sur 10 âgés de 55 à 65 ans à prolonger leur vie active d'une année.

GRAPHIQUE 4

IMPACT DES NOUVELLES MODALITÉS SUR L'OFFRE DE TRAVAIL DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 65 ANS⁽¹⁾ (pourcentage des personnes en emploi)



(1) Participant à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Dans le contexte démographique actuel, une stratégie visant à inciter les travailleurs en fin de carrière à poursuivre le travail aurait des impacts positifs à plusieurs niveaux :

- les employeurs pourraient compter sur des employés qualifiés et expérimentés dont le maintien en emploi augmenterait la productivité et favoriserait le transfert de connaissances au sein de l'entreprise;
- les employés bénéficieraient d'une nouvelle option leur offrant plus de souplesse dans leur passage du travail à la retraite complète;
- ces facteurs auraient un effet positif sur l'offre de main-d'œuvre disponible et favoriseraient la croissance économique.

Section 6

Miser sur le développement économique durable

MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	3
1. 925 millions de dollars pour une gestion responsable de la forêt	5
1.1 Favoriser l'investissement et la modernisation des entreprises forestières – Enveloppe de prêts de 425 millions de dollars	7
1.2 Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles.....	8
210 millions de dollars additionnels pour la réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	8
Crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier.....	9
Crédit de taxe sur le capital de 15 % sur les nouveaux investissements	10
Mettre en place une mesure d'étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	12
1.3 Soutenir les travailleurs du secteur forestier.....	14
1.4 Sommaire des interventions en faveur du secteur forestier : Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007	15
2. 100 millions de dollars pour appuyer nos agriculteurs.....	17
2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc.....	18
3. 156 millions de dollars pour améliorer la compétitivité des entreprises	19
3.1 Réduction du taux d'imposition des PME	20
3.2 Reconduction permanente et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	22
3.3 Amélioration de l'aide au financement des entreprises	25

4.	75 millions de dollars pour miser sur l'innovation et la R-D.....	29
4.1	Valoriser davantage les résultats de la recherche publique	32
4.2	Accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D	33
4.3	Améliorer la recherche et l'innovation dans les PME.....	36
4.4	Financer des organismes voués à la recherche	37
5.	150 millions de dollars pour soutenir le dynamisme des régions	39
5.1	12,5 millions de dollars pour développer les créneaux d'excellence régionaux	40
5.2	Accroître le financement des entreprises de toutes les régions	42
	Ajout de 45 millions de dollars aux Fonds locaux d'investissement	43
	Ajout de 30 millions de dollars au Fonds d'intervention économique régional (FIER-Régions)	44
	Contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'investissement en économie sociale.....	45
5.3	Modification aux crédits d'impôt en faveur des régions ressources	46
5.4	Modifications à l'aide fiscale pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	48
	Crédit d'impôt applicable contre l'impôt à payer	48
	Élargissement du crédit d'impôt aux nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée dont l'employeur n'a pas d'établissement en région	49
6.	Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral.....	51
7.	Impact financier des mesures pour le développement économique durable	55

Miser sur le développement économique durable

Le gouvernement a fait du développement économique durable une priorité. Le présent discours sur le budget est une occasion pour le réaffirmer. À cette fin, il prend les actions suivantes :

- allouer 925 millions de dollars pour une gestion responsable de la forêt et soutenir le secteur forestier qui traverse une période difficile;
- consacrer 100 millions de dollars pour appuyer nos agriculteurs;
- injecter 156 millions de dollars pour améliorer la compétitivité des entreprises et réduire le fardeau fiscal des PME;
- investir 75 millions de dollars afin de miser sur l'innovation et les activités de R-D;
- accorder près de 150 millions de dollars pour soutenir le dynamisme des régions.

Au total, c'est 1,4 milliard de dollars d'interventions financières additionnelles qui seront consacrées par le gouvernement pour assurer un développement économique durable¹. Il s'agit d'initiatives prioritaires s'inscrivant dans la stratégie gouvernementale de développement économique, *L'Avantage québécois*.

TABLEAU 1

MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Interventions financières du gouvernement

(en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total des mesures fiscales et budgétaires	Prêts aux entreprises forestières, financement des entreprises en région et immobilisations	Total des interventions
Une gestion responsable de la forêt	100,0	112,0	124,0	500,0 ⁽¹⁾	425,0	925,0
Appuyer nos agriculteurs	5,5	8,5	8,6	22,6	77,0	99,6
Améliorer la compétitivité des entreprises	30,0	64,0	62,0	156,0		156,0
Miser sur l'innovation et la R-D	26,0	24,5	24,5	75,0		75,0
Soutenir le dynamisme des régions	21,5	22,5	20,5	64,5	85,0	149,5
TOTAL	183,0	231,5	239,6	818,1	587,0	1 405,1

(1) Incluant une somme de 164 millions de dollars en 2009-2010, soit la dernière année du plan d'intervention de quatre ans.

¹ Les mesures énoncées dans la présente section sont exposées en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2006-2007*.

1. 925 millions de dollars pour une gestion responsable de la forêt

Afin de permettre aux entreprises du secteur forestier d'améliorer leur compétitivité, d'aider les travailleurs affectés par les licenciements à parfaire leurs compétences et d'assurer des approvisionnements stables en bois de qualité, le présent discours sur le budget prévoit allouer 925 millions de dollars de soutien additionnel sur une période de quatre ans :

- 425 millions de dollars sous forme de prêts pour favoriser l'investissement et la modernisation des entreprises forestières;
- 436 millions de dollars pour réduire les coûts d'opération du secteur forestier, accroître les investissements sylvicoles et favoriser la mise en marché du bois issu des forêts privées;
- 44 millions de dollars pour soutenir les travailleurs affectés par les difficultés du secteur forestier.

TABLEAU 2

INTERVENTIONS FINANCIÈRES POUR SOUTENIR LE SECTEUR FORESTIER

(en millions de dollars)

Mesures	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Investissement et modernisation					
Enveloppe de prêts de 425 M\$ pour les investissements des scieries, des usines de fabrication de panneaux et des usines de pâtes et papiers					
▪ 350 M\$ - Prêts aux entreprises ayant versé des droits compensatoires et antidumping	—	—	—	—	—
▪ 75 M\$ - Prêts aux PME ⁽¹⁾	10,0	10,0	—	—	20,0
Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles					
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	40,0	45,0	50,0	75,0	210,0
Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier	15,0	20,0	30,0	35,0	100,0
Crédit de taxe sur le capital de 15 % des investissements réalisés jusqu'en 2009 par les entreprises manufacturières de première transformation du bois	25,0	25,0	30,0	40,0	120,0
Étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	—	2,0	2,0	2,0	6,0
Sous-total - Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	80,0	92,0	112,0	152,0	436,0
Aide aux travailleurs					
Programme de soutien pour les travailleurs	10,0	10,0	12,0	12,0	44,0
Total des mesures fiscales et budgétaires	100,0	112,0	124,0	164,0	500,0
Enveloppe de prêts pour l'investissement et la modernisation					425,0
TOTAL					925,0

(1) Provision budgétaire aux équilibres financiers.

État de situation du secteur forestier au Québec

En 2003, le secteur forestier québécois regroupait près de 1 400 établissements employant plus de 82 000 personnes dans toutes les régions du Québec. La valeur des livraisons était de l'ordre de 20 milliards de dollars, dont près de 63 % étaient exportées ailleurs au Canada et dans le reste du monde.

Depuis plusieurs années, le secteur forestier québécois fait face à des difficultés importantes. L'enjeu économique de cette crise est majeur pour le Québec. Depuis avril 2005, plus de 3 300 emplois ont déjà été perdus. Ces difficultés sont dues notamment :

- à l'imposition de droits compensatoires et antidumping sur les exportations de bois d'œuvre vers les États-Unis;
- à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- à la concurrence internationale, particulièrement de la Chine et du Brésil.

Le secteur forestier doit également composer avec des coûts d'opération élevés qui résultent principalement :

- du coût de la matière première;
- de la hausse du coût de l'énergie;
- de la capacité de production inférieure des usines québécoises par rapport à leurs concurrentes, notamment en raison des investissements moins élevés réalisés par les entreprises du secteur forestier.

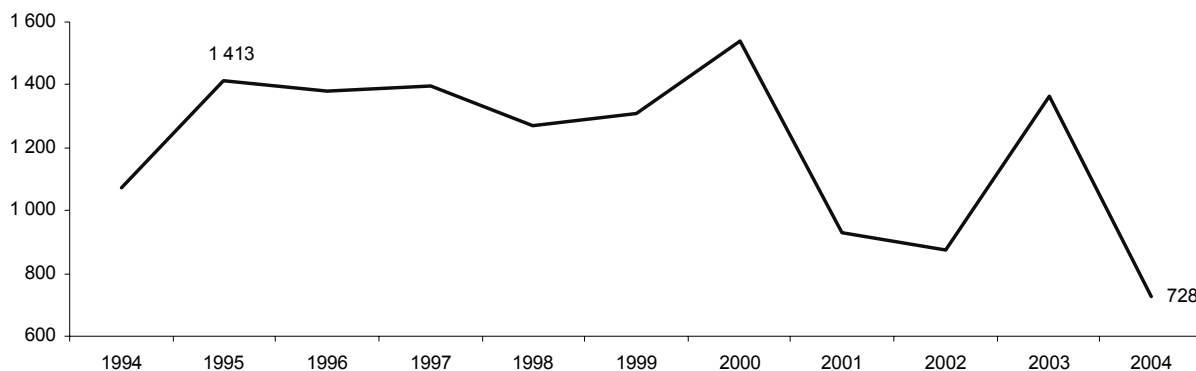
Sur ce dernier point, les entreprises forestières québécoises ont réduit substantiellement leurs investissements en immobilisations. Alors que ceux-ci avoisinaient 1,4 milliard de dollars par année au milieu des années 90, ils ont diminué pour s'établir à 728 millions de dollars en 2004.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à fragiliser la compétitivité et la rentabilité des entreprises forestières québécoises, affectant du même coup les travailleurs et les communautés tributaires de cette industrie, plus particulièrement en région.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce un plan de 925 millions de dollars sur quatre ans pour contribuer à augmenter la compétitivité de l'industrie de la transformation du bois et favoriser le développement durable du secteur forestier.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DU SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS

(en millions de dollars)



Source : Statistique Canada.

1.1 Favoriser l'investissement et la modernisation des entreprises forestières – Enveloppe de prêts de 425 millions de dollars

Afin de soutenir l'investissement et la modernisation des entreprises du secteur forestier, principalement les scieries et les usines de pâtes et papiers, une enveloppe de prêts de 425 millions de dollars sera mise à la disposition des entreprises du secteur forestier. Investissement Québec aura la responsabilité de gérer cette enveloppe dédiée au financement des projets d'investissement et de modernisation dans la première transformation du bois.

- 350 millions de dollars de cette enveloppe seront alloués aux entreprises pouvant offrir des garanties à même les droits compensatoires et antidumping versés en fiducie;
- 75 millions de dollars seront réservés aux PME sous forme de contributions remboursables.

Les projets des entreprises devront notamment avoir pour objectifs de :

- réduire les coûts ou la quantité d'intrants utilisés dans la fabrication des produits;
- améliorer la productivité du travail et des équipements existants ou hausser la valeur des produits fabriqués.

Les prêts minimums accordés seront de 500 000 \$ par projet, sans excéder 20 millions de dollars. Ils ne pourront représenter plus de 25 % du coût total du projet.

Il est estimé que l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars permettra de soutenir la réalisation de projets d'investissement dont la valeur pourrait atteindre plus de 1,7 milliard de dollars.

Les entreprises forestières ont actuellement des liquidités importantes détenues en fiducie à la suite de l'imposition des droits compensatoires et antidumping appliqués au bois d'œuvre. Dans ce contexte, les prêts qui leur seront consentis par Investissement Québec seront appuyés de lettres d'engagement inconditionnel portant sur les sommes qui seront recouvrées lorsque prendra fin le litige.

Cette mesure favorisera la réalisation de projets d'investissement et de modernisation qui permettront d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises forestières du Québec.

1.2 Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles

Pour assurer une rentabilité accrue des activités du secteur forestier et améliorer la stabilité des approvisionnements en bois de qualité pour les usines de transformation, 436 millions de dollars seront consacrés à la réduction des coûts d'opération et à la réduction des coûts des investissements sylvicoles :

- 210 millions de dollars pour réduire les frais d'opération et les coûts inhérents aux investissements sylvicoles;
- 100 millions de dollars pour soutenir la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier;
- 120 millions de dollars pour un crédit de taxe sur le capital de 15 % s'appliquant sur la valeur des nouveaux investissements en première transformation des produits du bois;
- 6 millions de dollars pour stimuler la mise en marché du bois issu des forêts privées et assurer un meilleur approvisionnement aux usines de transformation.

210 millions de dollars additionnels pour la réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles

Un montant de 210 millions de dollars sera alloué à la réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles assumés par le secteur forestier.

Ces mesures viseront notamment :

- l'inclusion de certains coûts associés aux travaux sylvicoles dans les crédits de redevances;
- les travaux de réhabilitation des forêts feuillues dégradées;
- la mise en place d'une stratégie d'investissements sylvicoles.

L'ensemble de ces mesures contribuera à répondre aux impératifs de développement durable de la forêt québécoise tout en améliorant la situation financière des entreprises forestières.

Crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier

Dans le but de permettre aux entreprises forestières de réduire leurs coûts d'approvisionnement et aux aménagistes de récolter les peuplements les plus appropriés en temps opportun, le gouvernement met en place un nouveau crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier.

Ainsi, les sociétés admissibles pourront se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable correspondant à 40 % du montant des dépenses engagées avant le 1^{er} janvier 2011.

Le crédit d'impôt devrait permettre la construction et la réfection majeure de plus de 700 kilomètres de chemins forestiers au cours des cinq prochaines années.

Ce crédit d'impôt représente une injection de 100 millions de dollars sur une période de quatre ans.

TABLEAU 3

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION MAJEURE DE CHEMINS D'ACCÈS ET DE PONTS EN MILIEU FORESTIER

Société admissible	Société qui : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploite une entreprise au Québec et y a un établissement. ▪ Est partie à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), à un contrat d'aménagement forestier (CtAF) ou à une convention d'aménagement forestier (CvAF) conclu avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Chemin d'accès et pont admissibles	Structure qui répond aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construite sur les terres publiques québécoises. ▪ Constitue un chemin de pénétration permettant des travaux d'aménagement, incluant la récolte de bois, sur lequel se rattachent les chemins secondaires. ▪ Apparaît au plan annuel d'intervention forestière (PAIF) présenté au MRNF dans le cadre d'un CAAF, d'un CtAF ou d'une CvAF auquel est partie la société admissible. ▪ Possède une durée de vie utile supérieure à trois ans.
Taux du crédit	40 % des frais admissibles engagés.
Frais admissibles	Salaires et autres dépenses attribuables à la construction et à la réfection majeure tels que : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude d'impact, étude géotechnique, plan et devis, déboisement, unité de fondation, superstructure, tablier, remblayage, fondation de chaussée, forage et dynamitage, signalisation, ponceau et supervision.
Date d'application	Frais engagés après le jour du <i>Discours sur le budget 2006-2007</i> et avant le 1 ^{er} janvier 2011.

Crédit de taxe sur le capital de 15 % sur les nouveaux investissements

Les entreprises du secteur forestier bénéficieront également à compter du jour suivant celui du présent discours sur le budget, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009, d'un crédit non remboursable de taxe sur le capital de 15 % calculé sur le coût d'acquisition du matériel neuf de fabrication et de transformation.

- Les investissements admissibles seront le matériel de fabrication et de transformation acquis avant le 1^{er} janvier 2010 et utilisé dans des activités de première transformation du bois (scieries, usines de fabrication de panneaux et usines de pâtes et papiers).

Ce crédit de taxe sur le capital représentera une diminution de 15 % du coût d'acquisition du matériel de fabrication et de transformation. Il s'appliquera en réduction de la taxe sur le capital. La mesure aura pour effet :

- d'annuler la taxe sur le capital normalement payable sur les nouveaux investissements;
- d'annuler ou de réduire substantiellement cette taxe sur l'ensemble des autres actifs existants.

TABLEAU 4

PROJET DE MODERNISATION D'UNE ENTREPRISE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS – INVESTISSEMENT DE 10 MILLIONS DE DOLLARS (20 % DES ACTIFS EXISTANTS)

Illustration des impacts et du fonctionnement du crédit de taxe sur le capital

(en milliers de dollars)

	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Actifs existants						
▪ Bâtiments et équipements	50 000					
Nouveaux investissements admissibles						
▪ Matériel de fabrication et de transformation	5 000	5 000	–	–	–	10 000
Crédit de taxe sur le capital						
▪ 15 % de la valeur des investissements admissibles	750	750	–	–	–	1 500
Impact du crédit						
Capital taxable (capital versé)	55 000	60 000	60 000	60 000	60 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,525 %	0,49 %	0,36 %	0,29 %	0,29 %	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	289	294	216	174	174	1 147
Crédit de taxe sur le capital	– 289	– 294	– 216	– 174	– 174	– 1 147
Taxe sur le capital à payer	0	0	0	0	0	0
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Report du solde du crédit de taxe sur le capital</i>	461	917	701	527	353	

La taxe sur le capital sera éliminée sur tous les actifs de l'entreprise pour une période qui variera en fonction de l'importance relative des investissements par rapport au capital taxable de la société.

Pour les investissements de petite envergure par rapport au capital taxable, la valeur du crédit pourra être récupérée totalement dans l'année où les investissements auront été réalisés et le coût de ces derniers sera réduit immédiatement de 15 %.

Pour les investissements plus importants, toujours en relation avec le capital taxable, la taxe sur le capital sera complètement éliminée pour une période qui augmentera avec l'importance relative de l'investissement.

Le tableau suivant illustre les effets du crédit de taxe sur le capital selon différents niveaux d'investissement.

TABLEAU 5

ILLUSTRATION DE L'IMPACT DU CRÉDIT DE TAXE SUR LE CAPITAL EN FONCTION DE LA TAILLE RELATIVE DES INVESTISSEMENTS POUR UN CAPITAL TAXABLE DE 10 MILLIONS DE DOLLARS

Capital taxable	Effort de modernisation (Investissement admissible en % du capital taxable)	Crédit de taxe sur le capital (15 %)	Nombre d'années d'exemption à la taxe sur le capital ⁽¹⁾
10 000 000 \$	5,0 %	75 000 \$	1
10 000 000 \$	20,0 %	300 000 \$	7
10 000 000 \$	50,0 %	750 000 \$	16

(1) Considérant le plan de réduction de la taxe sur le capital annoncé dans le cadre du *Discours sur le budget 2005-2006*.

Un message clair aux entreprises forestières

En majorant le crédit de taxe sur le capital à 15 % et en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2009, dans le cas des entreprises forestières, le gouvernement envoie un message clair aux dirigeants de ces entreprises : lorsqu'ils investissent, ils peuvent éliminer leur taxe sur le capital pendant de nombreuses années, non seulement sur les nouveaux investissements réalisés, mais sur tous leurs actifs. Ainsi, l'ampleur du soutien gouvernemental sera à la mesure des efforts qu'ils fourniront en réinvestissement et en modernisation pour améliorer la productivité des usines forestières du Québec.

Cette mesure aura un impact financier évalué à 120 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

En procurant les liquidités nécessaires aux entreprises forestières afin qu'elles puissent réaliser leurs projets, le gouvernement contribue ainsi à accélérer le retour à la rentabilité, leur permettant de continuer à investir au rythme requis afin de demeurer concurrentielles.

Mettre en place une mesure d'étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés

Plusieurs exploitants de boisés privés souhaitent augmenter la production et la mise en marché de bois. Or, il se peut que les revenus tirés de la vente de bois coupé soient assujettis à l'impôt sur le revenu au cours de la même année d'imposition, et ce, à un taux d'imposition plus élevé. L'imposition immédiate de ces revenus n'incite pas les exploitants de boisés privés à effectuer la vente de bois mature pour approvisionner l'industrie.

Afin de stimuler la mise en marché du bois issu des forêts privées pour approvisionner les usines de transformation, dans le respect de la possibilité ligneuse de ces forêts, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce une mesure d'étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés.

Ainsi, ces exploitants auront la possibilité de reporter sur une période maximale de quatre ans l'impôt applicable à une partie de leur revenu pour l'année provenant de la vente de bois coupé sur une forêt privée. Ce report sera possible pour la partie n'excédant pas 80 % du revenu annuel net découlant de la vente de bois.

La mesure s'appliquera au revenu provenant de la vente de bois, à une entreprise établie au Québec, gagné d'ici le 31 décembre 2009, par un particulier ou par une société reconnu comme producteur forestier. Pour ce qui est des entités incorporées, seules les sociétés privées sous contrôle canadien et ayant un capital versé de 10 millions de dollars ou moins seront admissibles à la mesure.

La mesure d'étalement du revenu aura deux effets distincts :

- d'une part, le report dans le temps d'une partie du revenu provenant de la vente de bois accordera à l'exploitant forestier des liquidités supplémentaires sur la période;
- d'autre part, la mesure permettra à cet exploitant forestier de réaliser un gain à la fin de la période si l'étalement du revenu fait en sorte que son taux d'imposition est moins élevé sur cette période.

À titre d'exemple, une petite société qui réalise généralement un revenu d'entreprise de 200 000 \$ et retire, pour une année donnée, un revenu de 400 000 \$ de la vente de bois bénéficiera, grâce à l'étalement du revenu, de liquidités additionnelles de 29 400 \$ la première année. Par ailleurs, elle économisera 3 800 \$ sur son impôt du Québec en raison de l'application du taux d'imposition réduit des petites sociétés résultant de l'étalement du revenu.

TABLEAU 6

**IMPACT DE L'ÉTALEMENT DU REVENU POUR UNE SOCIÉTÉ⁽¹⁾ AYANT UN REVENU DE 400 000 \$
TIRÉ DE LA VENTE DE BOIS⁽²⁾ – 2006**
(en dollars)

	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Revenu						
▪ Revenu d'entreprise	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
▪ Revenu provenant de la vente de bois	400 000	–	–	–	–	400 000
Revenu avant étalement	600 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 400 000
Étalement du revenu						
▪ Déduction de 80 % du revenu résultant de la vente de bois	– 320 000	–	–	–	–	– 320 000
▪ Inclusion des revenus reportés	–	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000
Revenu imposable après étalement	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 400 000
Impôt du Québec⁽³⁾						
▪ Impôt avant étalement	51 800	16 000	16 000	16 000	16 000	115 800
▪ Impôt après étalement	22 400	22 400	22 400	22 400	22 400	112 000
Gain résultant de l'étalement du revenu	29 400	– 6 400	– 6 400	– 6 400	– 6 400	3 800

(1) Société privée sous contrôle canadien et ayant un capital taxable de 10 millions de dollars ou moins.

(2) Report d'impôt, sur une période de quatre ans, de 80 % des revenus de 400 000 \$ découlant de la vente de bois provenant de l'exploitation d'un boisé privé.

(3) La société est admissible à la déduction pour petites entreprises (DPE). Ainsi, la première tranche de 400 000 \$ de revenu est imposée à 8,0 %, alors que l'excédent est imposé à 9,9 %.

Cette mesure permettra donc aux producteurs forestiers reconnus de reporter l'imposition d'une partie de leurs revenus et de libérer des liquidités qui pourront être réinvesties dans l'aménagement forestier à des fins de production ligneuse. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite que l'aide apportée aux exploitants de boisés privés encouragera l'aménagement durable des forêts privées.

La mesure se traduira par un allègement fiscal de 2 millions de dollars annuellement aux exploitants de boisés privés.

1.3 Soutenir les travailleurs du secteur forestier

Plusieurs travailleurs du secteur forestier font l'objet de licenciements résultant de la restructuration des activités des entreprises forestières.

Afin de soutenir ces travailleurs, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce un investissement de 44 millions de dollars sur une période de quatre ans pour la mise en place d'un nouveau programme d'aide.

Ce nouveau programme offrira une aide aux travailleurs touchés pour qu'ils puissent être réaffectés au sein du secteur forestier ou se diriger vers un autre secteur d'activité. Essentiellement, l'aide comprendra :

- un soutien financier pendant la période de transition;
- de la formation et de l'encadrement dans la recherche d'emploi.

Des discussions ont été amorcées avec le gouvernement fédéral pour qu'il contribue financièrement à ce programme.

1.4 Sommaire des interventions en faveur du secteur forestier : Budget 2005-2006 et Budget 2006-2007

À la suite des discours sur le budget 2005-2006 et 2006-2007, un total de 1,1 milliard de dollars aura ainsi été alloué aux entreprises, aux travailleurs et aux communautés forestières.

TABLEAU 7

SOUTIEN AUX ENTREPRISES, AUX TRAVAILLEURS ET AUX COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES Mesures du Budget 2005-2006 et du Budget 2006-2007 (en millions de dollars)

Mesures	Total
BUDGET 2006-2007 – PLAN SUR 4 ANS	
Investissement et modernisation	
Enveloppe de prêts de 425 M\$ pour les investissements des scieries, des usines de fabrication de panneaux et des usines de pâtes et papiers	
▪ 350 M\$ - Prêts aux entreprises ayant versé des droits compensatoires et antidumping	–
▪ 75 M\$ - Prêts aux PME ⁽¹⁾	20,0
Sous-total - Investissement et modernisation	20,0
Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	210,0
Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier	100,0
Crédit de taxe sur le capital de 15 % des investissements réalisés jusqu'en 2009 par les entreprises manufacturières de première transformation du bois	120,0
Étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	6,0
Sous-total - Réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	436,0
Aide aux travailleurs	
Programme de soutien pour les travailleurs	44,0
Total des mesures fiscales et budgétaires	500,0
Enveloppe de prêts pour l'investissement et la modernisation	425,0
Sous-total Budget 2006-2007	925,0
BUDGET 2005-2006⁽²⁾ – PLAN SUR 3 ANS	
Mesures spécifiques au secteur forestier	
Gestion de la forêt	75,0
Mesures générales s'appliquant également aux entreprises et travailleurs forestiers	
Villes monoindustrielles et économie sociale en région	24,5
Prolongation des crédits d'impôt remboursables pour la 2 ^e et 3 ^e transformation (régions ressources)	36,0
Réforme de la fiscalité des entreprises	29,3
Programme d'aide pour les travailleurs	2,5
Sous-total – Mesures générales s'appliquant aux entreprises et travailleurs forestiers	92,3
Sous-total Budget 2005-2006	167,3
TOTAL – BUDGET 2005-2006 ET BUDGET 2006-2007	1 092,3

(1) Provision budgétaire aux équilibres financiers.

(2) Mesures du Budget 2005-2006 reprises dans le cadre de l'annonce gouvernementale du 17 octobre 2005, soit 450,0 millions de dollars pour soutenir le secteur forestier, dont 167,3 millions de dollars de nouvelles mesures.

2. 100 millions de dollars pour appuyer nos agriculteurs

Afin de faire face notamment aux exigences accrues en matière environnementale ainsi que de santé publique et animale, le gouvernement consacrera près de 100 millions de dollars sur une période de trois ans pour soutenir le secteur agricole :

- 18 millions de dollars pour l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc;
- 79 millions de dollars pour la mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale;
- 1,7 million de dollars pour une aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage;
- 1 million de dollars pour une aide aux travailleurs agricoles étrangers.

TABLEAU 8

MESURES POUR APPUYER LES AGRICULTEURS

(en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total	Investissements	Total
Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc	4,0	7,0	7,0	18,0	–	18,0
Mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale ⁽¹⁾	–	0,8	1,2	2,0	77,0	79,0
Aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage ⁽¹⁾	1,2	0,4	0,1	1,7	–	1,7
Déduction de 50 % du revenu pour les travailleurs agricoles étrangers ⁽¹⁾	0,3	0,3	0,3	0,9	–	0,9
TOTAL	5,5	8,5	8,6	22,6	77,0	99,6

(1) Voir détails de la mesure dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2006-2007*.

2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc

Afin de permettre aux producteurs porcins de rencontrer les exigences accrues en matière environnementale et de faire face aux investissements importants requis, le gouvernement met en place un nouveau crédit d'impôt pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc.

Ainsi, un particulier ou une société admissible pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 30 % du montant des frais admissibles engagés avant le 1^{er} avril 2011 sans excéder 200 000 \$ par établissement agricole.

À cette fin, les particuliers ou sociétés admissibles devront :

- exploiter une entreprise agricole au Québec;
- être reconnu à titre de producteur de porcs par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le crédit d'impôt visera une installation permettant le traitement du lisier de porc et ayant pour but de concentrer les éléments fertilisants en des volumes plus petits, afin d'en disposer plus facilement.

Il pourra s'agir soit d'un équipement nécessaire au traitement du lisier, soit de l'adaptation de bâtiments nécessaire à la mise en place d'une infrastructure facilitant le traitement du lisier.

Ce crédit d'impôt aidera les quelque 2 000 producteurs de porcs potentiellement visés par le crédit d'impôt à s'adapter aux exigences environnementales. De plus, le crédit d'impôt permettra d'assurer le développement de l'industrie porcine dans une perspective de développement durable et représente une aide de près de 20 millions de dollars sur les trois prochaines années.

3. 156 millions de dollars pour améliorer la compétitivité des entreprises

Le gouvernement consacre 156 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la compétitivité des entreprises :

- 106 millions de dollars pour réduire le taux d'imposition des PME de 8,5 % à 8,0 %;
- 50 millions de dollars pour la reconduction permanente et la bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail.

De plus, les entreprises pourront bénéficier d'autres mesures mises en place pour améliorer le financement des entreprises.

TABLEAU 9

MESURES POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total
Réduction du taux d'imposition des PME de 8,5 % à 8,0 %	30,0	39,0	37,0	106,0
Reconduction permanente et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	–	25,0	25,0	50,0
TOTAL	30,0	64,0	62,0	156,0

3.1 Réduction du taux d'imposition des PME

Pour améliorer la compétitivité des PME, le taux d'imposition sur le revenu applicable aux PME est réduit de 8,5 % à 8,0 % sur la première tranche de 400 000 \$ de revenu imposable. Cette réduction s'appliquera à compter du jour suivant celui du présent discours sur le budget.

TABLEAU 10

TAUX D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PME (en pourcentage)

	2005	1 ^{er} janvier 2006	24 mars 2006
Taux d'imposition	8,9	8,5	8,0

La réduction du taux d'imposition sur le revenu des PME allègera de 37 millions de dollars, sur une pleine année, le fardeau fiscal de plus de 100 000 PME.

Cette mesure s'ajoute à celles annoncées depuis deux ans :

- diminution du taux d'imposition sur le revenu des PME de 8,9 % à 8,5 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. En instaurant un taux réduit d'imposition pour les PME, le gouvernement reconnaissait l'importance d'une fiscalité préférentielle pour la croissance de ces entreprises. Actuellement, les grandes entreprises sont imposées au taux de 9,9 %;
- mise en vigueur du plan de réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital à partir de 2006. Le 1^{er} janvier 2006, le taux de la taxe sur le capital a été réduit de 0,6 % à 0,525 %;
- augmentation du seuil d'exemption de la taxe sur le capital à 1 million de dollars introduit le 1^{er} janvier 2005 : 75 % des entreprises, principalement des PME, ne paient déjà plus cette taxe.

La réduction additionnelle du taux d'imposition des PME québécoises leur permettra de bénéficier d'un traitement fiscal favorable à l'égard des trois principales sources de taxation des entreprises.

TABLEAU 11

TAUX ET SEUILS APPLICABLES À L'ÉGARD DES PRINCIPALES SOURCES DE TAXATION AU TERME DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES – PME ET GRANDE ENTREPRISE⁽¹⁾
(en pourcentage et en dollars)

	PME		Grande entreprise
	Taux (%)	Seuil (\$)	Taux (%)
Impôt sur le revenu ⁽²⁾	8,0	400 000	11,90
Taxe sur le capital ⁽³⁾	0,0	1 000 000	0,29
Fonds des services de santé ⁽⁴⁾	2,7	1 000 000	4,26

- (1) Pour les PME, les taux sont en vigueur à compter du présent discours sur le budget. Pour les grandes entreprises, les taux sont ceux applicables en 2009.
- (2) Le taux réduit de 8,0 % s'appliquera sur la première tranche de 400 000 \$ de revenu imposable de l'entreprise. Il sera accordé aux sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital versé est inférieur à 15 millions de dollars.
- (3) Une exemption complète s'applique aux PME dont le capital versé est inférieur ou égal à 1 million de dollars. La valeur de l'exemption est graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à 1 million de dollars mais inférieur à 4 millions de dollars.
- (4) Un taux de 2,70 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 1 million de dollars, alors qu'un taux de 4,26 % s'applique pour les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 5 millions de dollars. Le taux augmente linéairement de 2,70 % à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale se situe entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars.

**Taxe sur le capital des PME :
Rappel des trois derniers discours sur le budget**

Des gestes ont été posés à l'occasion du *Discours sur le budget 2003-2004* et du *Discours sur le budget 2004-2005* pour éliminer la taxe sur le capital pour les PME :

- Le seuil d'exemption, soit la limite en deçà de laquelle la taxe sur le capital ne s'applique pas, a été relevé successivement de 250 000 \$ à 600 000 \$ au 1^{er} janvier 2004, puis de 600 000 \$ à 1 million de dollars au 1^{er} janvier 2005.
- Ainsi, plus de 210 000 PME n'ont plus de taxe sur le capital à payer, soit plus de 75 % des entreprises du Québec, réduisant du même coup de près de 140 millions de dollars le fardeau fiscal annuel de ces entreprises.

Par ailleurs, les autres PME bénéficieront de la réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009 annoncée dans le *Discours sur le budget 2005-2006*. Globalement, les modifications fiscales apportées en faveur des PME dans le *Discours sur le budget 2005-2006* représentent une réduction annuelle de près de 200 millions de dollars de leur fardeau fiscal.

3.2 Reconduction permanente et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

Afin d'encourager la participation des entreprises aux activités de formation de la main-d'œuvre et de permettre aux étudiants de compléter les stages nécessaires à l'obtention de leur diplôme, un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail est accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires. Ce crédit d'impôt est de 30 % pour les sociétés et s'applique aux salaires versés aux stagiaires, aux apprentis et aux superviseurs.

Ce crédit d'impôt doit prendre fin à l'égard des stages de formation admissibles qui débiteront après le 31 décembre 2006.

Considérant les avantages et les impacts positifs observés, tant auprès des étudiants participant aux stages que des entreprises bénéficiant du crédit d'impôt, le gouvernement annonce que le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail deviendra permanent à compter du 1^{er} janvier 2007.

De plus, le plafond des dépenses admissibles et le salaire horaire maximum versé au stagiaire seront augmentés, et ce, à partir de l'année civile 2007. Ainsi :

- le montant maximal du crédit d'impôt, actuellement de 150 \$ ou de 187,50 \$ par semaine, par participant, selon le programme de formation auquel le stagiaire est inscrit, passera à 180 \$ ou 225 \$ par semaine, par participant, soit une augmentation de 20 %.

Avec ces modifications, le coût de cette mesure fiscale sera de 25 millions de dollars annuellement à partir de 2007-2008.

TABLEAU 12

CRÉDIT D'IMPÔT POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Paramètres	Situation actuelle	À partir du 1 ^{er} janvier 2007
Dépenses admissibles (étudiants et superviseurs)	500 \$ ou 625 \$/semaine/participant	600 \$ ou 750 \$/semaine/participant
Taux du crédit d'impôt pour l'employeur ⁽¹⁾	30 %	30 %
Crédit d'impôt maximum	150 \$ ou 187,50 \$/semaine/participant	180 \$ ou 225 \$/semaine/participant
Salaire maximum permis (étudiants)	15 \$/heure	18 \$/heure
Période d'application	Stages avant le 1 ^{er} janvier 2007	Permanent

(1) Taux pour les sociétés. Un taux de 15 % s'applique pour les autres contribuables tels les particuliers en affaires qui engagent des stagiaires.

Le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail vise à arrimer les activités d'enseignement aux besoins des entreprises et à les appuyer dans le développement de leur personnel. Plus particulièrement, ce soutien financier permet de compenser les entreprises pour la plus faible productivité des stagiaires et pour les coûts et risques inhérents à leur formation.

Les clientèles admissibles sont des étudiants inscrits à temps plein ou des employés (apprentis) qui participent à l'un ou l'autre des programmes suivants :

- programmes de formation professionnelle et technique;
- programmes universitaires de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle;
- programmes visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes;
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) accrédité par Emploi-Québec.

Plus de 3 500 entreprises réclament annuellement le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail :

- de 1997 à 2004, le nombre d'entreprises réclamant le crédit d'impôt a presque triplé, passant de 1 306 à 3 625;
- ces entreprises ont embauché plus de 9 300 stagiaires en 2004.

Les PME sont très fortement bénéficiaires du crédit d'impôt. De façon générale, 9 entreprises sur 10 qui utilisent le crédit d'impôt sont des PME.

TABLEAU 13

NOMBRE DE STAGIAIRES ET VALEUR DU CRÉDIT D'IMPÔT SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

(année d'imposition 2004)

	PME		Grande entreprise		Total	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Nombre d'entreprises	3 324	91,7	301	8,3	3 625	100,0
Nombre de stagiaires	7 549	81,0	1 775	19,0	9 324	100,0
Crédit d'impôt	16 M\$	80,0	4 M\$	20,0	20 M\$	100,0

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec.

L'aide fiscale accordée pour la réalisation de stages comporte plusieurs avantages :

- favorise davantage les partenariats entre les institutions d'enseignement et les entreprises, ce qui enrichit la mission éducative du réseau d'enseignement;
- permet une meilleure adaptation de la formation aux exigences croissantes du marché du travail. Les études confirment que pour y parvenir, des incitatifs financiers doivent être mis en place pour contrer la résistance des entreprises à prendre un stagiaire à leur charge;
- renforce l'atteinte des objectifs pédagogiques des programmes de formation. Elle permet l'acquisition d'expérience et facilite l'intégration au marché du travail;
- a un effet positif sur la réussite et la persévérance des étudiants, ce qui entraîne une réduction des coûts associés aux changements tardifs de spécialités. Par exemple, pour un même programme d'études collégiales, les étudiants inscrits en alternance travail-études obtiennent un taux de diplomation supérieur à ceux participant au cheminement régulier (78 % par rapport à 53 %).

3.3 Amélioration de l'aide au financement des entreprises

Depuis 2003, le gouvernement a revu et amélioré l'aide au financement des entreprises dans les phases d'amorçage et de démarrage, ainsi que celles de croissance et d'expansion, tout en favorisant un apport additionnel de capital de risque du secteur privé.

L'aide pour soutenir des projets d'entreprises est accordée à la condition que les mises de fonds publics s'effectuent en partenariat avec le secteur privé.

Actions du gouvernement à l'égard du capital de risque

Recentrage des missions de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec.

Privatisation de la Société Innovatech Grand Montréal et transformation de la Société Innovatech Régions ressources en une société de capital mixte public-privé.

Mise en place du Fonds d'intervention économique régional (FIER) selon une formule d'appariement des mises de fonds du secteur privé.

- Avec une capitalisation totale de 408 millions de dollars, incluant les 30 millions de dollars additionnels dans les régions, le FIER permettra, avec l'apport de fonds privés, des investissements de près de 700 millions de dollars pour le développement économique de toutes les régions du Québec.

Instauration d'une nouvelle stratégie d'investissement dans le capital de risque par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Pour les fonds fiscalisés, de nouvelles catégories d'investissements dans des fonds locaux et étrangers de capital de risque ont été rendues admissibles.

- Ces ouvertures permettront d'accroître le nombre de fonds au Québec et de développer, en partenariat avec des investisseurs étrangers, de meilleures pratiques dans l'industrie.

À ces initiatives s'ajoute la mise en place d'Actions-croissance PME qui vise à stimuler et à faciliter le financement public des PME québécoises.

Nouvelles initiatives pour soutenir la capitalisation des entreprises

Le gouvernement désire poursuivre le développement de partenariats avec des investisseurs privés québécois dans la création de fonds locaux de capital de risque. Il désire également favoriser davantage la venue d'investisseurs étrangers pour qu'ils investissent dans des entreprises québécoises directement ou par le biais de fonds privés spécialisés.

À cet effet, afin d'inciter les fonds fiscalisés à investir dans des fonds d'investissement privés, tant québécois qu'étrangers, et d'encourager en retour les investisseurs étrangers à investir au Québec, le gouvernement assouplira certains critères applicables aux fonds fiscalisés.

- Actuellement, les fonds fiscalisés peuvent investir dans des fonds locaux de capital de risque dont la mission principale est de faire des investissements dans des entreprises admissibles. Dorénavant, les fonds locaux de capital de risque seront admissibles à condition qu'ils soient créés et gérés au Québec et dans l'expectative qu'ils investissent au moins 150 % des sommes qu'ils reçoivent des fonds fiscalisés dans des entreprises québécoises.

De plus, pour chaque dollar investi par les fonds fiscalisés dans des fonds locaux de capital de risque, le gouvernement reconnaît 1,50 \$ dans le calcul de leurs normes d'investissement. Le gouvernement annonce que cette bonification sera valable jusqu'en 2011. À mi-chemin, et suite aux résultats obtenus, le ministre des Finances évaluera l'opportunité de prolonger tant la période d'investissement que la majoration de 50 % en regard des investissements réalisés par les fonds locaux de capital de risque dans des entreprises québécoises.

- Par ailleurs, pour chaque dollar investi par les fonds de travailleurs dans un fonds hors Québec, le gouvernement reconnaît 1 \$ dans le calcul de leurs normes d'investissement à condition que le fonds hors Québec investisse dans des entreprises québécoises au moins l'équivalent des investissements faits par le ou les fonds de travailleurs dans un délai maximal de 24 mois. Afin de mieux répondre aux pratiques de l'industrie du capital de risque, ce délai maximal sera porté à 36 mois débutant au moment de l'engagement ou du déboursé effectué par un fonds de travailleurs.
- Enfin, les investissements dans les fonds locaux et les fonds hors Québec pourront être faits dans des entreprises québécoises dont l'actif est inférieur à 100 millions de dollars ou l'avoir net est inférieur à 50 millions de dollars.

Afin de soutenir l'investissement dans le capital de risque, le montant annuel que Capital régional et coopératif Desjardins est autorisé à lever passera de 100 millions de dollars à 150 millions de dollars avec un crédit d'impôt applicable de 35 % des mises de fonds. Les levées de fonds permettront le développement d'entreprises et de coopératives performantes sur l'ensemble du territoire québécois, notamment dans les régions ressources.

Hausse marquée des investissements en capital de risque au Québec

Les récentes statistiques de 2005 sur l'évolution des investissements en capital de risque au Québec indiquent que le gouvernement agit davantage comme levier pour favoriser l'investissement privé plutôt que d'assumer le rôle du secteur privé. Les résultats sont au rendez-vous :

- deuxième année consécutive de croissance : investissements de 710 millions de dollars dans 297 entreprises, une hausse de 11,7 % par rapport à 2004. Cela représente près de 39,0 % du financement en capital de risque au Canada;
- présence grandissante des investisseurs étrangers au Québec : investissements de 122 millions de dollars au Québec en 2005. Ce sont 69 millions de dollars de plus qu'en 2002, soit une hausse de 130 %;
- les fonds fiscalisés toujours très actifs : investissements de 318 millions de dollars, soit 44,8 % des investissements en capital de risque au Québec;
- les fonds privés indépendants ont également été plus actifs : investissements de 77 millions de dollars en 2005, soit une croissance de 40 % par rapport à 2004.

TABLEAU 14

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE RISQUE - SELON LA PROVENANCE DES FONDS

Québec et Canada
(en millions de dollars)

Provenance des fonds	Québec				Canada	
	2002	2003	2004	2005	2004	2005
Fonds fiscalisés	178	218	261	318	595	572
Fonds étrangers	53	77	111	122	510	466
Fonds privés indépendants	71	60	55	77	287	337
Fonds gouvernementaux	230	109	92	62	162	166
Fonds corporatifs	49	48	56	48	108	93
Fonds institutionnels	88	59	13	16	39	29
Autres	70	50	48	66	135	165
TOTAL	739	621	635	710	1 836	1 829
<i>Variation en %</i>	- 26,3	- 15,9	2,2	11,7	9,7	- 0,4

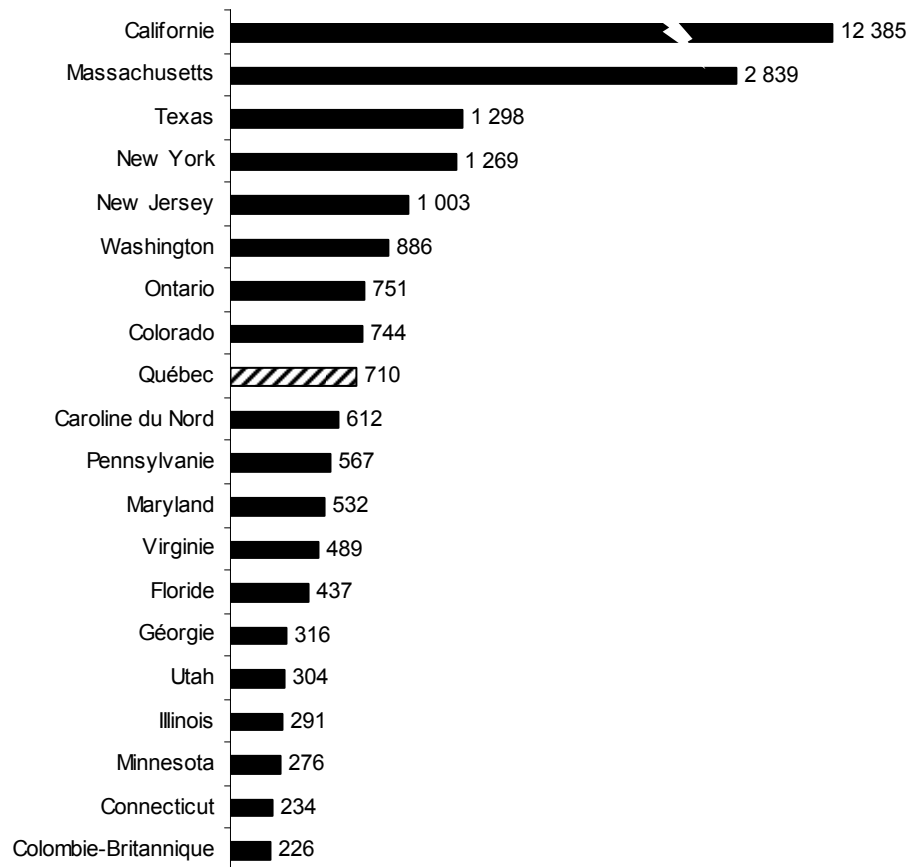
Note : Les montants ont été arrondis.

Source : Thomson Macdonald, février 2006.

En 2005, le Québec se classait au neuvième rang, tout juste entre le Colorado et la Caroline du Nord, en ce qui concerne les montants investis en capital de risque à l'échelle des juridictions nord-américaines.

GRAPHIQUE 1

CLASSEMENT NORD-AMÉRICAIN : LE QUÉBEC SE CLASSE AU 9^e RANG
Investissements en capital de risque par province et état - 2005
(en millions de dollars)



Source : Thomson Macdonald, février 2006.

4. 75 millions de dollars pour miser sur l'innovation et la R-D

Afin de soutenir l'innovation et les activités de R-D, le gouvernement consacrera 75 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour :

- valoriser davantage les résultats de la recherche publique;
- accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D;
- améliorer la recherche et l'innovation dans les PME;
- financer des organismes voués à la recherche.

TABLEAU 15

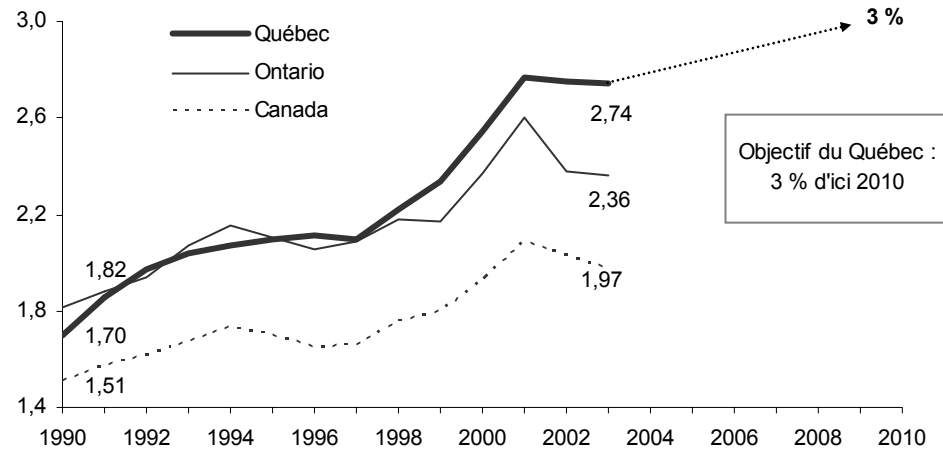
MESURES POUR SOUTENIR L'INNOVATION ET LES ACTIVITÉS DE R-D (en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total
Valoriser davantage les résultats de la recherche publique	5,0	5,0	5,0	15,0
Accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D	2,0	4,0	4,0	10,0
Améliorer la recherche et l'innovation dans les PME	5,0	5,5	5,5	16,0
Financer des organismes voués à la recherche	13,0	10,0	10,0	33,0
Contribution financière à Biomed Développement ⁽¹⁾	1,0	–	–	1,0
TOTAL	26,0	24,5	24,5	75,0

(1) Voir détails de la mesure dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2006-2007*.

L'ensemble des appuis additionnels à l'innovation et aux activités de R-D favorisera particulièrement l'atteinte de la cible fixée par la stratégie gouvernementale de développement économique, *L'Avantage québécois*, à savoir que les dépenses de R-D devront atteindre 3 % du PIB du Québec d'ici 2010.

GRAPHIQUE 2

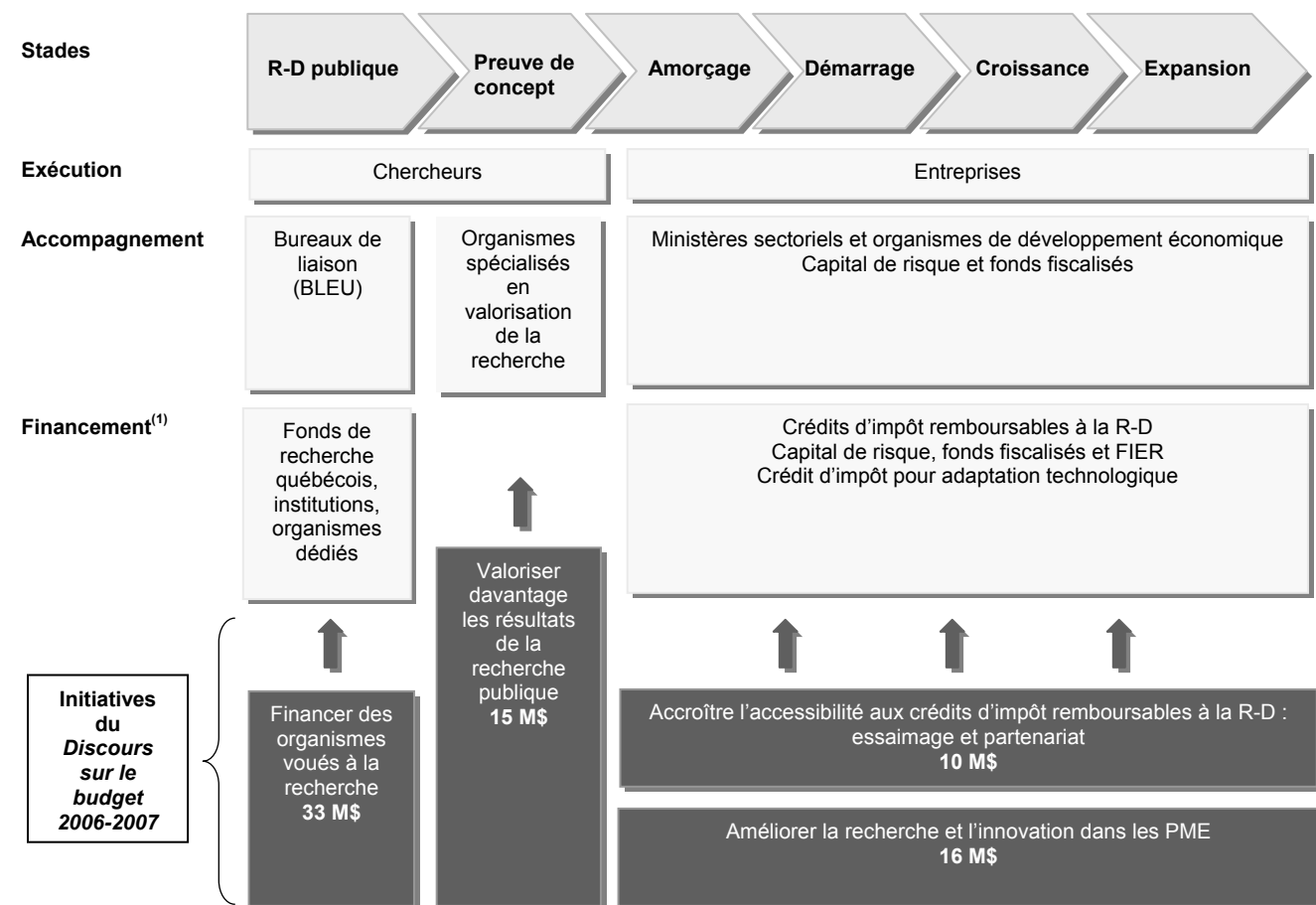
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R-D : OBJECTIF DU QUÉBEC D'ICI 2010
 (en pourcentage du PIB)


Source : Institut de la statistique du Québec.

Ces mesures additionnelles permettront notamment de couvrir tous les stades de développement de l'innovation. Avec ces mesures, le gouvernement donne suite aux principales recommandations du Groupe de travail sur la valorisation de la recherche – rapport Fortier. Le groupe de travail a constaté que les efforts de valorisation de la recherche devraient être accentués au cours des prochaines années afin que le Québec tire davantage profit des investissements importants réalisés par le gouvernement dans le financement de la recherche publique notamment par l'entremise des Fonds québécois de recherche.

SCHÉMA 1

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION – SITUATION APRÈS LE DISCOURS SUR LE BUDGET 2006-2007



(1) Principales sources de financement.

4.1 Valoriser davantage les résultats de la recherche publique

Afin de valoriser davantage les résultats de la recherche publique, un montant de 15 millions de dollars sera investi sur une période de trois ans pour mettre en place un programme de maturation technologique. Ce programme aidera les chercheurs des universités et des centres de recherche publics à confirmer la faisabilité technique et le potentiel économique de leurs découvertes scientifiques.

Cette étape, dite de maturation, est déterminante. Elle permet, par exemple, d'évaluer dans quelle mesure la technologie développée est éprouvée et si elle nécessite de plus amples travaux. C'est également à ce stade de développement qu'une analyse approfondie des possibilités offertes par le marché est effectuée. Il s'agit d'une phase essentielle pour assurer le financement des projets de valorisation de la recherche par le capital de risque. Cet appui gouvernemental comblera ainsi un vide dans la chaîne de financement de l'innovation.

Les modalités de ce programme seront divulguées ultérieurement par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

4.2 Accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D

Lorsqu'une université est impliquée dans un projet de R-D avec une entreprise, les règles actuellement applicables aux crédits d'impôt à la R-D peuvent entraîner l'annulation ou la réduction de l'aide fiscale en regard des dépenses engagées par l'entreprise dans le projet de R-D.

Les entreprises doivent pouvoir compter sur un meilleur accès à l'aide fiscale à la R-D de manière à assurer leur développement surtout si :

- elles désirent unir leurs ressources dans le cadre de partenariats de recherche poursuivis avec des universités ou d'autres partenaires étrangers;
- elles veulent s'associer à des institutions publiques dans le cadre de tels projets.

Afin d'augmenter la participation des entreprises dans le financement des dépenses de R-D et de promouvoir la recherche effectuée en partenariat avec les regroupements ou les consortiums sectoriels d'entreprises et d'institutions de recherche, les modifications suivantes seront apportées au régime fiscal :

- D'une part, les crédits d'impôt à la R-D seront adaptés pour que les participations du secteur public à des projets de R-D ne réduisent plus l'aide fiscale accordée sur la dépense engagée par les entreprises. Dorénavant, ces entreprises devront réclamer le crédit d'impôt à la R-D calculé sur les salaires versés au taux de 37,5 % ou de 17,5 % selon le cas;
 - Cette modification profitera à la majorité des entreprises dans le cadre de partenariats public-privé, et plus particulièrement aux sociétés essaimées à la suite de projets de recherche universitaire concluants – communément appelées « spin off universitaires ».
- D'autre part, le crédit d'impôt visant les projets de recherche précompétitive s'adressera dorénavant de façon spécifique aux projets de R-D poursuivis en partenariat par les entreprises commerciales et deviendra le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé (crédit d'impôt « partenariat privé »);
 - Le taux de ce crédit d'impôt sera de 35 % et s'appliquera à l'ensemble des dépenses de R-D admissibles;
 - Cette aide fiscale sera particulièrement profitable à toutes les entreprises québécoises poursuivant des activités de R-D en partenariat avec des entreprises situées à l'extérieur du Québec.

Le graphique suivant illustre l'impact de ces changements sur la valeur de l'aide fiscale réclamée par une PME engageant une dépense de 1 000 \$ en R-D à laquelle s'ajoute une participation de 900 \$ financée par ses partenaires. Pour les fins de l'illustration, la PME constitue, soit :

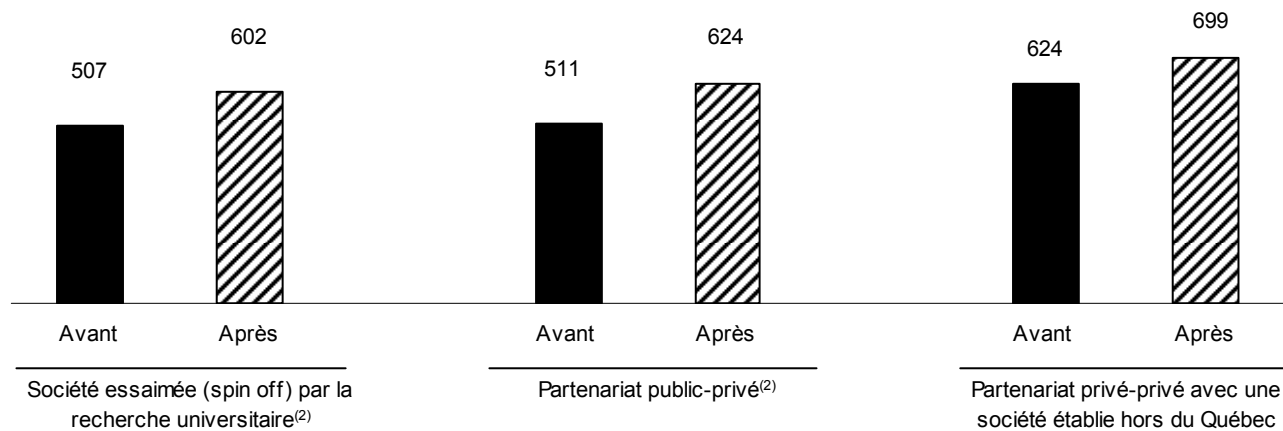
- une société essaimée par la recherche universitaire (« spin off »);
- une société agissant en partenariat avec une institution publique;
- une société agissant en partenariat avec une société établie hors du Québec.

Avec ces modifications, l'aide fiscale sera majorée par rapport à la situation actuelle, et ce, pour ces situations.

L'impact financier des modifications est estimé à 4 millions de dollars sur une pleine année.

GRAPHIQUE 3

AIDE FISCALE TOTALE POUR UNE PME - DÉPENSE DE 1 000 \$ DU SECTEUR PRIVÉ
Illustration - Situation avant et après le *Discours sur le budget 2006-2007*⁽¹⁾
 (en dollars)



(1) Comprend l'aide fiscale du Québec et du Canada. Dépense de 1 000 \$ par une PME dont 60 % est attribuable aux salaires et 40 % aux équipements.

(2) Participation financière de 900 \$ de la part d'une institution universitaire.

Aides fiscales stimulant les activités de R-D

À la suite du présent discours sur le budget, une société qui effectuera des activités de R-D pourra bénéficier de l'un des quatre crédits d'impôt suivants.

CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES À LA R-D AU QUÉBEC

Crédits d'impôt remboursables	Assiette du crédit d'impôt	Taux du crédit d'impôt	Montant d'aide en 2005 ⁽¹⁾ (M\$)
Crédit d'impôt « salaires »	Salaires ou 50 % du montant du contrat de sous-traitance	37,5 % pour les PME ⁽²⁾ 17,5 % pour les grandes entreprises ⁽³⁾	510
Crédit d'impôt « universitaire »	80 % du montant du contrat de sous-traitance	35 %	6
Crédit d'impôt « partenariat privé »	100 % du montant des travaux de R-D effectués dans le cadre d'une entente de partenariat	35 %	13
Crédit d'impôt « consortium de recherche »	Montant des droits et cotisations payés	35 %	9
TOTAL			538

(1) Revenu Québec et ministère des Finances du Québec, Dépenses fiscales, édition 2005.

(2) Le taux du crédit d'impôt de 37,5 % s'applique sur les premiers 2 millions de dollars de salaires annuels pour les sociétés dont l'actif est inférieur à 25 millions de dollars. Une réduction linéaire du taux du crédit d'impôt (de 37,5 % à 17,5 %) s'applique pour les sociétés dont l'actif se situe entre 25 millions de dollars et 50 millions de dollars.

(3) Le taux du crédit d'impôt de 17,5 % s'applique aux sociétés dont l'actif est supérieur à 50 millions de dollars.

4.3 Améliorer la recherche et l'innovation dans les PME

Dans le but d'inciter un plus grand nombre de PME à effectuer des activités liées à l'innovation, un montant de 16 millions de dollars sur trois ans sera investi. Cela permettra, notamment, la création d'un programme de soutien à l'emploi stratégique à l'intention des PME manufacturières, de manière à ce qu'elles favorisent davantage l'embauche de nouveaux employés affectés à des postes liés à l'innovation, à l'ingénierie de production ainsi qu'au transfert technologique.

L'aide accordée couvrira 50 % du salaire des nouveaux employés admissibles et pourra atteindre 50 000 \$ par employé sur deux ans. Pour être admissible, un employé devra détenir un diplôme universitaire, ou un diplôme d'études collégiales, en sciences naturelles et génie ou en sciences et technologies.

4.4 Financer des organismes voués à la recherche

Certaines technologies ont la particularité de générer des gains de productivité pour les secteurs industriels qui se les approprient. L'optique-photonique, la génomique et les nanotechnologies font partie des domaines de recherche où se développent de telles technologies stratégiques.

Afin de favoriser davantage la recherche dans ces domaines, un montant de 33 millions de dollars sur trois ans servira au financement d'organismes qui y sont voués. L'Institut national d'optique se voit ainsi accorder 7 millions de dollars par année pour trois ans. Génome Québec et Nano-Québec bénéficieront également d'un appui gouvernemental.

Entre autres activités, l'appui financier à ces organismes leur permettra de participer à des projets de recherche internationaux, de réaliser des activités de recherche répondant aux besoins de leurs clientèles et d'améliorer l'utilisation et le partage d'installations, de laboratoires et de plates-formes spécialisés.

5. 150 millions de dollars pour soutenir le dynamisme des régions

Le gouvernement investira près de 150 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour le développement des régions :

- 12,5 millions de dollars seront consacrés au développement des créneaux d'excellence régionaux;
- 101 millions de dollars seront accordés au financement de nouvelles entreprises dans toutes les régions du Québec;
- 36 millions de dollars seront octroyés aux régions pour qu'elles assurent elles-mêmes leur développement.

TABLEAU 16

SOUTIEN AU DYNAMISME DES RÉGIONS

(en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total des mesures fiscales et budgétaires	Financement des entreprises en région	Total des interventions
Développement des créneaux d'excellence régionaux	2,5	5,0	5,0	12,5	–	12,5
Financement des entreprises en région						
▪ Enveloppe additionnelle de 45 M\$ pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) ⁽¹⁾	4,5	4,5	4,5	13,5	45,0	58,5
▪ Ajout de 30 M\$ dans le FIER-Régions ⁽²⁾	–	–	–	–	30,0	30,0
▪ Contribution de 10 M\$ au Fonds d'investissement en économie sociale ⁽³⁾	2,5	–	–	2,5	10,0	12,5
Sous-total	7,0	4,5	4,5	16,0	85,0	101,0
Donner aux régions les moyens d'assurer leur développement						
▪ Hausse du financement des conférences régionales des élus (CRE) ⁽⁴⁾	8,0	8,0	8,0	24,0	–	24,0
▪ Transfert de la SOQUEM en Abitibi-Témiscamingue ⁽⁴⁾	3,0	3,0	3,0	9,0	–	9,0
▪ Évaluation du potentiel minier ⁽⁴⁾	1,0	2,0	–	3,0	–	3,0
Sous-total	12,0	13,0	11,0	36,0	–	36,0
TOTAL	21,5	22,5	20,5	64,5	85,0	149,5

(1) L'enveloppe de 45 millions de dollars génère un impact financier de 13,5 millions de dollars pour le gouvernement.

(2) Une mise de fonds de 30 millions de dollars permettra un financement de 45 millions de dollars en y ajoutant la part du secteur privé.

(3) La contribution de 10 millions de dollars génère un impact financier de 2,5 millions de dollars pour le gouvernement.

(4) Voir détails de la mesure dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2006-2007*.

5.1 12,5 millions de dollars pour développer les créneaux d'excellence régionaux

Afin de soutenir la mise en œuvre des ententes ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) visant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions, des crédits de 12,5 millions de dollars pour les trois prochaines années seront consacrés au démarrage et au soutien de projets dans ces créneaux.

Le projet ACCORD a permis aux régions d'identifier des secteurs d'activité économique – les créneaux d'excellence – jugés porteurs et dans lesquels elles estiment être en mesure de se démarquer au plan économique.

Le développement des créneaux d'excellence fait l'objet d'ententes signées entre les représentants des régions et le gouvernement. Ces ententes visent notamment à appuyer la mise en œuvre des plans d'action préparés par les régions, tels le développement des entreprises et des marchés, le développement de l'entrepreneuriat, les projets en R-D et innovation, la formation des travailleurs, ainsi que la participation à la mise en place d'organismes de recherche spécialisés dans les créneaux identifiés.

Les montants dégagés dans le présent discours sur le budget contribueront à la poursuite de leur mise en œuvre, notamment pour soutenir la création de nouvelles entreprises en région.

Ces ententes de mise en œuvre s'inscrivent dans la volonté gouvernementale d'accompagner les régions dans leurs efforts de développement et de diversification de leur économie.

TABLEAU 17

**LISTE DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE RETENUS PAR LES RÉGIONS
DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE ACCORD**

Abitibi-Témiscamingue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Techno-mines souterraines ▪ Systèmes de construction en bois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boeuf à l'herbe ▪ Valorisation des ressources hydriques
Bas-Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources, sciences et technologies marines ▪ Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel de transport et produits métalliques ▪ Habitat - construction
Centre-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipements de transport terrestre ▪ Véhicules spéciaux et produits récréatifs ▪ Technologies et systèmes logistiques de récupération et de valorisation des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Productions fromagères ▪ Meuble et bois ouvré ▪ Textiles techniques ▪ Papiers spécialisés
Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériaux composites et plastique ▪ Produits de revêtement et d'apparence en bois ▪ Meuble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Textiles techniques ▪ Technologies environnementales liées à la production et à la transformation animales
Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques ▪ Ressources, sciences et technologies marines ▪ Utilisation et transformation de la forêt boréale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Phytogénétique et production de pommes de terre et de petits fruits nordiques ▪ Production, transport et entreposage d'énergie
Estrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication de composantes en caoutchouc, en plastique et en matériaux composites destinées à la fabrication et à l'assemblage de matériel de transport ▪ Transformation du bois d'apparence et composites 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Électronique de pointe pour les technologies de l'information ▪ Bio-industries environnementales ▪ Biotechnologie santé
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources, sciences et technologies marines ▪ Récrétotourisme santé/nature ▪ Énergie éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits forestiers à valeur ajoutée (sapin et peuplier faux-tremble)
Lanaudière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures complexes et composantes métalliques ▪ Meuble : deuxième et troisième transformation ▪ Transformation agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des plantes et biotechnologie végétale ▪ Gestion décentralisée de l'eau potable et des eaux usées
Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourisme de villégiature quatre saisons ▪ Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aliments et mets préparés ▪ Transport terrestre avancé
Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Papiers à valeur ajoutée et technologies associées ▪ Technologies de transformation des métaux (magnésium et titane) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydrogène et électrotechnologies ▪ Bioprocédés industriels ▪ Meuble
Montérégie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bioalimentaire ▪ Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés ▪ Technologies avancées de matériel de transport terrestre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique ▪ Cinéma ▪ Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques
Nord-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cogénération, valorisation des résidus forestiers et première transformation du bois ▪ Tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure ▪ Production et accumulation d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation et diversification de l'exploration et de l'exploitation minière en milieu nordique ▪ Production agroalimentaire nordique
Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production et transformation de bois de type feuillu ▪ Intégration des technologies et des processus d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologies langagières ▪ Développement de logiciels
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformation de l'aluminium ▪ Tourisme d'aventure et écotourisme ▪ Valorisation des innovations génomiques et biomédicales ▪ Produits à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale ▪ Agriculture nordique ▪ Minéraux industriels

5.2 Accroître le financement des entreprises de toutes les régions

Afin d'améliorer le financement des entreprises en région, le gouvernement annonce trois initiatives :

- ajout de 45 millions de dollars aux Fonds locaux d'investissement (FLI);
- ajout de 30 millions de dollars dans le Fonds d'intervention économique régional (FIER-Régions);
- contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'investissement en économie sociale.

Ajout de 45 millions de dollars aux Fonds locaux d'investissement

Avec l'objectif d'accroître la disponibilité des capitaux dédiés au financement des entreprises en région, le gouvernement augmentera de 45 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, l'enveloppe de prêts consentie aux Centres locaux de développement (CLD) et servant à la capitalisation des Fonds locaux d'investissement (FLI).

Les FLI, administrés par les CLD, sont déjà dotés d'une enveloppe de prêts totalisant 126 millions de dollars. L'ajout portera l'enveloppe globale à 171 millions de dollars.

Les FLI se veulent le principal outil financier mis à la disposition des CLD pour soutenir la relève et faciliter le financement de projets de démarrage ou d'expansion d'entreprises.

— L'aide financière consentie par un FLI est en moyenne de 33 000 \$ par entreprise. Elle prend habituellement la forme d'une contribution remboursable et se fait dans le cadre de petits montages financiers.

Les FLI se sont avérés jusqu'à présent une initiative très efficace. Près de 5 000 entreprises en ont déjà bénéficié dans la réalisation de leur plan de développement. De plus, sa gestion décentralisée en fait un outil d'intervention apprécié par les intervenants des régions.

Ces nouvelles disponibilités financières permettront de soutenir davantage de projets d'entreprises, en particulier là où les CLD avaient épuisé les sommes disponibles.

TABLEAU 18

FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT : BILAN DES INTERVENTIONS

1998 à 2004

Aides financières consenties aux entreprises⁽¹⁾	156 M\$
Investissements totaux générés ou prévus	1 600 M\$
Nombre d'emplois	
▪ Emplois créés	19 311
▪ Emplois consolidés	27 788
Total	47 099
Entreprises ayant reçu une aide financière	
▪ Nouvelles entreprises	2 187
▪ Entreprises existantes	2 546
Total	4 733

(1) L'enveloppe de 126 millions de dollars des FLI a permis d'octroyer 156 millions de dollars d'aide financière aux entreprises.

Source : ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ajout de 30 millions de dollars au Fonds d'intervention économique régional (FIER-Régions)

Le succès obtenu par la formule FIER-Régions fait en sorte que l'enveloppe prévue de 156 millions de dollars est déjà totalement engagée dans 11 des 17 régions du Québec. Afin de compléter la mise en place des fonds pour l'ensemble du Québec, le gouvernement augmentera sa participation dans les FIER-Régions d'un montant de 30 millions de dollars portant ainsi l'enveloppe totale à 186 millions de dollars.

En considérant l'effet de levier, selon un apport de deux dollars du gouvernement pour chaque dollar provenant de la communauté d'affaires régionale, la participation additionnelle du gouvernement permettra de lever 45 millions de dollars de plus en capital de risque pour le financement des entreprises, ce qui portera le total des investissements à 279 millions de dollars.

L'enveloppe additionnelle de 30 millions de dollars sera prioritairement attribuée aux six régions administratives qui n'ont pas actuellement un tel fonds – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Outaouais, Centre-du-Québec, Laurentides, Côte-Nord et Nord-du-Québec. Chacune des régions du Québec pourra ainsi disposer d'un FIER-Régions.

TABLEAU 19

EFFET DE LEVIER ASSOCIÉ AU FIER-RÉGIONS (en millions de dollars)

FIER-Régions	Participation du FIER	Participation du secteur privé ⁽¹⁾	Total des investissements
<i>Avant le Discours sur le budget 2006-2007</i>	156	78	234
<i>Ajout du Discours sur le budget 2006-2007</i>	30	15	45
TOTAL	186	93	279

(1) La contribution du gouvernement est conditionnelle à l'apport de capital privé par les partenaires régionaux (2 \$ public/1 \$ privé).

Les FIER-Régions

Les FIER-Régions constituent un des volets du Fonds d'intervention économique régional (FIER) créé en 2004-2005. Ils visent à faciliter la capitalisation des entreprises pour le démarrage et le développement de leurs activités.

Pour créer les FIER-Régions, le gouvernement a investi 156 millions de dollars selon un apport de deux dollars pour chaque dollar provenant de la communauté d'affaires régionale.

En date du 3 février 2006, 22 fonds FIER-Régions sont accrédités et/ou clôturés.

Contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'investissement en économie sociale

Le gouvernement du Québec annonce une contribution remboursable de 10 millions de dollars, versée sur une période de cinq ans, au Fonds d'investissement en économie sociale créé à l'initiative du Chantier de l'économie sociale, un organisme à but non lucratif. La contribution du gouvernement portera à plus de 58 millions de dollars les sommes recueillies et destinées aux entreprises collectives du Québec, notamment les entreprises d'économie sociale et les coopératives.

La création de ce fonds est une initiative novatrice qui permettra de canaliser des capitaux de risque vers des activités favorisant l'émergence, le développement et la consolidation des entreprises collectives à travers le Québec.

Développement économique Canada, le Fonds de solidarité FTQ et Fondation ont déjà confirmé qu'ils seront partenaires du fonds d'investissement.

L'apport du gouvernement du Québec permettra la réalisation d'investissements additionnels dans les entreprises et servira de levier pour attirer des fonds supplémentaires en provenance d'autres investisseurs privés.

Le fonds d'investissement permettra d'appuyer des projets diversifiés et des initiatives collectives qui répondent tant aux besoins sociaux et matériels qu'au désir de travailler et de s'organiser collectivement.

Il s'agit d'un projet structurant qui vise à mobiliser l'ensemble des partenaires impliqués dans les entreprises collectives au Québec. En y apportant sa contribution, le gouvernement s'assurera que les conditions de mise en place du Fonds d'investissement en économie sociale soient adaptées aux besoins des acteurs du milieu.

TABLEAU 20

FONDS D'INVESTISSEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE

Contributions des partenaires

(en millions de dollars)

Partenaires	Contributions
Développement économique Canada	28,5
Fonds fiscalisés ⁽¹⁾	20,0
Gouvernement du Québec	10,0
TOTAL	58,5

(1) Investissements de 12 millions de dollars du Fonds de solidarité FTQ et de 8 millions de dollars de Fondation.

5.3 Modification aux crédits d'impôt en faveur des régions ressources

Afin d'appuyer la création d'emplois dans les activités de la 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles dans les régions, trois crédits d'impôt sont présentement applicables :

- Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources calculé au taux de 30 %;
- Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec calculé au taux de 40 %;
- Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium calculé au taux de 30 %.

Ces crédits d'impôt sont accordés à l'égard des salaires payés pour des emplois créés par une société établie dans une des régions ressources du Québec et prendront fin au 31 décembre 2009. Actuellement, plus de 700 entreprises manufacturières peuvent en bénéficier.

L'aide fiscale est non seulement accordée pour les activités de fabrication ou de transformation, mais également pour les activités d'installation d'un produit ou d'un équipement lorsque cette installation est accessoire à l'activité de fabrication ou de transformation du produit ou de l'équipement.

Or, l'admissibilité des activités d'installation a contribué plus récemment à entraîner une concurrence accrue entre des entreprises de différentes régions du Québec. Pour éviter une concurrence interrégionale non souhaitable, le gouvernement ajustera les trois crédits d'impôt afin d'exclure l'installation des activités admissibles à l'aide fiscale, peu importe l'endroit au Québec. Ainsi :

- ces activités seront exclues pour toute société qui formule une demande de certificat d'admissibilité auprès d'Investissement Québec après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*;
- les activités d'installation seront exclues à partir de l'année 2008 pour toute société ayant déjà obtenu un certificat d'admissibilité. Ce délai pourra permettre aux entreprises de réaliser leurs contrats aux conditions déjà déterminées, soit dans le cadre des contrats présentement en cours de réalisation ou d'appels d'offres déjà présentés.

Par ailleurs, les crédits d'impôt destinés aux régions ressources comportent des règles d'intégrité ayant pour objectif de limiter les déplacements d'activités au Québec :

- ainsi, l'aide fiscale est octroyée seulement lorsqu'une entreprise crée des emplois, soit dans le cas d'une toute nouvelle entreprise, soit dans le cas d'une expansion des activités d'une entreprise existante;
- de plus, il n'est pas possible pour une entreprise de transférer des emplois d'une région à une autre pour bénéficier des avantages fiscaux.

Investissement Québec et Revenu Québec continueront d'assurer un contrôle rigoureux de l'application de ces règles.

5.4 Modifications à l'aide fiscale pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée

Le régime fiscal québécois accorde un crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Ce crédit d'impôt remboursable correspond à 40 % du salaire admissible pour l'année, jusqu'à concurrence de 8 000 \$.

Quoiqu'il ait pu inciter plusieurs jeunes diplômés à travailler en région, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés ne favorise pas suffisamment la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées. En effet, près de 10 % des diplômés ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2004 ne résidaient plus dans une région admissible au moment de produire leur déclaration de revenus.

Afin de favoriser l'attraction et la rétention des jeunes en région, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce deux modifications au crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée.

Crédit d'impôt applicable contre l'impôt à payer

À compter de l'année d'imposition 2006, le crédit d'impôt remboursable est remplacé par un crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Le crédit d'impôt sera donc applicable contre l'impôt à payer.

Les nouveaux diplômés continueront de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ à vie mais échelonné sur plusieurs années.

Le crédit d'impôt pour une année sera égal à 40 % du salaire admissible pour l'année, jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

Le crédit d'impôt pourra être réclamé pour les années suivantes, jusqu'à un maximum à vie de 8 000 \$, si au 31 décembre de l'année le nouveau diplômé réside dans une région ressource éloignée admissible depuis qu'il s'est qualifié au crédit d'impôt et s'il occupe un emploi admissible.

Cette mesure favorisera davantage la rétention des nouveaux diplômés dans les régions ressources éloignées. Cette modification s'applique à compter de l'année d'imposition 2006.

TABLEAU 21

ILLUSTRATION DES IMPACTS DE LA TRANSFORMATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE EN UN CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE
Personne vivant seule ayant un revenu admissible de 35 000 \$
(en dollars)

	<i>Avant Budget 2006-2007</i>	<i>Après Budget 2006-2007</i>	Impact
2006	8 000	3 000	- 5 000
2007	-	3 000	3 000
2008	-	2 000	2 000
TOTAL	8 000	8 000	-

Élargissement du crédit d'impôt aux nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée dont l'employeur n'a pas d'établissement en région

Actuellement, l'employé peut bénéficier du crédit d'impôt remboursable si l'employeur possède un établissement dans une région ressource éloignée admissible. Le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit que, même si l'employeur n'a pas d'établissement dans une région ressource éloignée, l'employé aura droit au crédit d'impôt s'il est tenu de travailler dans une région ressource éloignée et que ses fonctions sont reliées à une entreprise que son employeur exploite dans cette région.

Cette mesure vise à traiter plus équitablement les nouveaux diplômés qui se trouvent un emploi dans une région ressource éloignée, que l'employeur y possède ou non un établissement.

Cette modification s'applique aux particuliers ayant commencé à occuper un emploi admissible après le 11 mars 2003.

TABLEAU 22

**MODIFICATIONS AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT
DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE**

<i>Avant Budget 2006-2007</i>	<i>Après Budget 2006-2007</i>
<p>Valeur du crédit d'impôt</p> <p>40 % du salaire admissible pour l'année jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'excédent de 8 000 \$ sur tout montant demandé au titre du crédit d'impôt remboursable pour toute année d'imposition antérieure.</p>	<p>Le moindre des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ impôt à payer pour l'année; ▪ plafond annuel de 3 000 \$; ▪ 40 % du salaire admissible pour l'année jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'excédent de 8 000 \$ sur tout montant demandé au titre du crédit d'impôt remboursable et du crédit d'impôt non remboursable pour toute année d'imposition antérieure.
<p>Exigence de base</p> <p>Résider en région ressource éloignée le 31 décembre de l'année concernée.</p>	<p>Idem.</p>
<p>Conditions d'admissibilité</p> <p>Avoir commencé un emploi dans les 24 mois de la fin de sa formation et après le 11 mars 2003.</p>	<p>Avoir commencé dans l'année à occuper un emploi admissible, si cet emploi a débuté dans les 24 mois suivant la fin de sa formation; OU Avoir occupé dans l'année un emploi admissible; et avoir résidé dans une région admissible depuis la fin de la dernière année pour laquelle il a eu droit au crédit d'impôt.</p>
<p>Emploi admissible</p> <p>Emploi dont les fonctions sont habituellement exercées dans un établissement de l'employeur situé en région ressource éloignée.</p> <p>Connaissances académiques liées aux fonctions.</p>	<p>Emploi dont les fonctions sont habituellement exercées en région ressource éloignée et sont reliées à une entreprise que son employeur exploite dans cette région.</p> <p>Connaissances académiques liées aux fonctions.</p>
<p>Salaire admissible</p> <p>Le salaire admissible est le revenu provenant d'un emploi admissible attribuable à une période de référence qui ne peut excéder 52 semaines.</p>	<p>Le salaire admissible est le revenu provenant d'un emploi admissible. Il n'y a pas de durée maximale.</p>
<p>Diplômes admissibles</p> <p>Diplôme de niveau universitaire, collégial technique ou secondaire professionnel (attestation de formation professionnelle, diplôme d'études professionnelles ou attestation de spécialisation professionnelle).</p>	<p>Idem.</p>
<p>Régions admissibles</p> <p>Bas-Saint-Laurent (01); Saguenay-Lac-Saint-Jean (02); Abitibi-Témiscamingue (08); Côte-Nord (09); Nord-du-Québec (10); Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11); municipalité de La Tuque; MRC de Mékinac; MRC d'Antoine-Labelle; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; MRC de Pontiac.</p>	<p>Idem.</p>

6. Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral

Dans les régimes fiscaux fédéral et québécois, le bénéfice des sociétés est assujéti à l'impôt sur le revenu des sociétés. Lorsque la société distribue son bénéfice sous forme de dividende, ce bénéfice est imposé une deuxième fois à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Toutefois, les deux régimes fiscaux prévoient un mécanisme permettant d'éviter une double imposition. Ce mécanisme comporte deux étapes :

- premièrement, le montant des dividendes est majoré de 25 % pour refléter le montant des dividendes qui aurait été disponible avant le paiement de l'impôt fédéral et provincial des sociétés – ce revenu majoré est imposé au taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu des particuliers;
- deuxièmement, pour reconnaître l'impôt sur le revenu des sociétés qui a été payé au préalable, le montant d'impôt exigible au particulier est réduit du crédit d'impôt pour dividendes.

Le gouvernement fédéral a annoncé, le 23 novembre dernier, des modifications au traitement fiscal des revenus de dividendes, ce qui amène à revoir les taux de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes du Québec. De plus, au cours des années, le mécanisme de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes n'a pas toujours été ajusté pour tenir compte des modifications aux régimes fiscaux fédéral et québécois.

Par exemple, le taux du crédit d'impôt pour dividendes du Québec de 10,83 % est plus élevé que le taux d'imposition de 8,5 % pour les petites sociétés. Cette situation a pour effet :

- de conférer un avantage fiscal aux particuliers puisque le montant du crédit d'impôt accordé est plus élevé que l'impôt payé par la société;
- d'accorder un traitement fiscal privilégié aux revenus de dividendes par rapport à d'autres types de revenus, comme par exemple les revenus de travail ou les revenus d'un entrepreneur.

Dans ce contexte, le *Discours sur le budget 2006-2007* annonce, à l'instar du gouvernement fédéral et de certaines autres provinces, des modifications au mécanisme de majoration des dividendes et du crédit d'impôt pour dividendes afin d'améliorer la cohérence et l'équité du régime fiscal.

Deux catégories de dividendes aux fins de l'impôt

Le *Discours sur le budget 2006-2007* prévoit que les règles fiscales à l'impôt des particuliers relatives au taux de majoration des dividendes versés par les grandes sociétés seront harmonisées aux règles fédérales.

Pour tenir compte des taux d'imposition différents pour les grandes et les petites sociétés, le taux de majoration des dividendes reçus d'une grande société passera de 25 % à 45 %, comme au fédéral. Le taux de majoration des dividendes demeurera à 25 % dans le cas des dividendes versés par les petites sociétés.

De plus, comme dans le régime fiscal fédéral, le crédit d'impôt pour dividendes du Québec sera modifié, selon que le dividende est versé par une petite ou une grande société. Ainsi, le taux du crédit d'impôt pour dividendes :

- sera augmenté de 10,83 % à 11,9 % pour les dividendes reçus d'une grande société, ce qui correspond au taux d'imposition des grandes sociétés annoncé pour 2009;
- sera diminué de 10,83 % à 8,0 % pour les dividendes reçus d'une petite société, ce qui correspond au taux d'imposition des petites sociétés applicable après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*.

TABLEAU 23

MAJORATION DES DIVIDENDES VERSÉS ET MODIFICATIONS DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES (en pourcentage)

	Québec		Au terme des réformes annoncées	
	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007 ⁽¹⁾	Québec	Fédéral
Grandes sociétés				
Taux d'imposition des grandes sociétés	9,9	9,9	11,9	19,0
Impôt sur le revenu des particuliers				
▪ Taux de majoration des dividendes reçus	25,0	45,0	45,0	45,0
▪ Taux du crédit d'impôt pour dividendes ⁽²⁾	10,83	11,9	11,9	19,0
Petites sociétés				
Taux d'imposition des petites sociétés	8,5	8,0	8,0	12,0
Impôt sur le revenu des particuliers				
▪ Taux de majoration des dividendes reçus	25,0	25,0	25,0	25,0
▪ Taux du crédit d'impôt pour dividendes ⁽²⁾	10,83	8,0	8,0	12,0

(1) Les changements s'appliquent après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*.

(2) Le crédit d'impôt pour dividendes s'applique sur le dividende majoré.

Ces modifications feront en sorte que les taux du crédit d'impôt pour dividendes correspondent aux taux d'imposition des sociétés.

Ainsi, l'impôt des particuliers du Québec payable pour 100 \$ de revenu d'entreprise augmentera de :

- 0,75 \$ pour les dividendes versés par une grande société;
- 2,91 \$ pour les dividendes versés par une petite société.

Au total, ces mesures augmenteront les revenus fiscaux du gouvernement du Québec de 88 millions de dollars sur une pleine année. Elles s'appliqueront aux dividendes versés après le jour du *Discours sur le budget 2006-2007*.

Tableau 24

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE MAJORATION DES DIVIDENDES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES DES RÉGIMES D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS POUR UN REVENU D'ENTREPRISE DE 100 \$

Impact des modifications du Québec et du fédéral

(en dollars)

	Grande société			Petite société		
	Avant ⁽¹⁾	Après ⁽²⁾	Impact	Avant ⁽¹⁾	Après ⁽²⁾	Impact
Revenu de la société	100,00	100,00	-	100,00	100,00	-
Régime d'imposition des sociétés						
Impôts des sociétés ⁽³⁾						
▪ Fédéral	19,00	19,00	-	12,00	12,00	-
▪ Québécois	11,90	11,90	-	8,50	8,00	- 0,50
TOTAL : IMPÔTS DES SOCIÉTÉS	30,90	30,90	-	20,50	20,00	- 0,50
Régime d'imposition des particuliers						
Dividendes reçus	69,10	69,10	-	79,50	80,00	0,50
Dividendes imposables	86,38 ⁽⁴⁾	100,20 ⁽⁵⁾	13,82	99,38	100,00	0,62
Impôts selon la table						
▪ Fédéral ⁽⁶⁾	20,92	24,26	3,34	24,06	24,22	0,16
▪ Québécois	20,73	24,05	3,32	23,85	24,00	0,15
Sous-total : impôts selon la table	41,65	48,31	6,66	47,91	48,22	0,31
Crédits d'impôt pour dividendes						
▪ Fédéral ⁽⁶⁾	- 9,62	- 15,90	- 6,28	- 11,06	- 11,13	- 0,07
▪ Québécois	- 9,35	- 11,92	- 2,57	- 10,76	- 8,00	2,76
Sous-total : crédits d'impôt	- 18,97	- 27,82	- 8,85	- 21,82	- 19,13	2,69
Impôts des particuliers						
▪ Fédéral ⁽⁶⁾	11,30	8,36	- 2,94	13,00	13,09	0,09
▪ Québécois	11,38	12,13	0,75	13,09	16,00	2,91
TOTAL : IMPÔTS DES PARTICULIERS	22,68	20,49	- 2,19	26,09	29,09	3,00
GRAND TOTAL : SOCIÉTÉS ET PARTICULIERS	53,58	51,39	- 2,19	46,59	49,09	2,50

Note : Il est supposé que la société verse 100 % de son revenu après impôts en dividendes et que le contribuable est imposé au taux marginal maximum à l'impôt des particuliers (48,22 %).

(1) Avant le *Discours sur le budget 2006-2007* du Québec et sans tenir compte des modifications fédérales du 23 novembre 2005.

(2) Après le *Discours sur le budget 2006-2007* du Québec et en tenant compte des modifications fédérales du 23 novembre 2005.

(3) Taux d'impôt au terme des réformes annoncées par le Québec et le fédéral.

(4) Soit le taux de majoration du dividende multiplié par le dividende reçu (125 % X 69,10).

(5) Soit le taux de majoration du dividende multiplié par le dividende reçu (145 % X 69,10).

(6) En considérant l'abattement du Québec de 16,5 %.

7. Impact financier des mesures pour le développement économique durable

TABLEAU 25

MESURES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE IMPACT FINANCIER POUR LE GOUVERNEMENT (en millions de dollars)

	2006-07	2007-08	2008-09	Total ⁽¹⁾
1. Une gestion responsable de la forêt				
Enveloppe de prêts de 425 M\$ pour les investissements des scieries, des usines de fabrication de panneaux et des usines de pâtes et papiers ⁽²⁾	- 10,0	- 10,0	-	- 20,0
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	- 40,0	- 45,0	- 50,0	- 210,0
Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier	- 15,0	- 20,0	- 30,0	- 100,0
Crédit de taxe sur le capital de 15 % des investissements réalisés jusqu'en 2009 par les entreprises manufacturières de première transformation du bois	- 25,0	- 25,0	- 30,0	- 120,0
Étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	-	- 2,0	- 2,0	- 6,0
Programme de soutien pour les travailleurs	- 10,0	- 10,0	- 12,0	- 44,0
Sous-total	- 100,0	- 112,0	- 124,0	- 500,0
2. Appuyer nos agriculteurs				
Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc	- 4,0	- 7,0	- 7,0	- 18,0
Mise à niveau des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale	-	- 0,8	- 1,2	- 2,0
Aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage	- 1,2	- 0,4	- 0,1	- 1,7
Déduction de 50 % du revenu d'emploi pour les travailleurs agricoles étrangers	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,9
Sous-total	- 5,5	- 8,5	- 8,6	- 22,6
3. Améliorer la compétitivité des entreprises				
Réduction du taux d'imposition des PME de 8,5 % à 8,0 %	- 30,0	- 39,0	- 37,0	- 106,0
Amélioration de l'aide au financement des entreprises	-	-	-	-
Reconduction permanente et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	-	- 25,0	- 25,0	- 50,0
Sous-total	- 30,0	- 64,0	- 62,0	- 156,0
4. Miser sur l'innovation et la R-D				
Valoriser davantage les résultats de la recherche publique	- 5,0	- 5,0	- 5,0	- 15,0
Accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D	- 2,0	- 4,0	- 4,0	- 10,0
Améliorer la recherche et l'innovation dans les PME	- 5,0	- 5,5	- 5,5	- 16,0
Financer des organismes voués à la recherche	- 13,0	- 10,0	- 10,0	- 33,0
Contribution financière à Biomed Développement	- 1,0	-	-	- 1,0
Sous-total	- 26,0	- 24,5	- 24,5	- 75,0

	2006-07	2007-08	2008-09	Total ⁽¹⁾
5. Soutenir le dynamisme des régions				
Développement des créneaux d'excellence régionaux	- 2,5	- 5,0	- 5,0	- 12,5
Enveloppe additionnelle de 45 M\$ pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) ⁽²⁾	- 4,5	- 4,5	- 4,5	- 13,5
Ajout de 30 M\$ dans le FIER-Régions ⁽³⁾	-	-	-	-
Contribution de 10 M\$ au Fonds d'investissement en économie sociale ⁽²⁾⁽⁴⁾	- 2,5	-	-	- 2,5
Hausse du financement des conférences régionales des élus (CRE)	- 8,0	- 8,0	- 8,0	- 24,0
Transfert de la SOQUEM en Abitibi-Témiscamingue	- 3,0	- 3,0	- 3,0	- 9,0
Évaluation du potentiel minier	- 1,0	- 2,0	-	- 3,0
Sous-total	- 21,5	- 22,5	- 20,5	- 64,5
TOTAL	- 183,0	- 231,5	- 239,6	- 818,1

(1) Pour les mesures de gestion responsable de la forêt, le total correspond aux impacts financiers sur quatre ans.

(2) Provision budgétaire aux équilibres financiers.

(3) Mise de fonds de 30 millions de dollars du gouvernement.

(4) Mise de fonds de 10 millions de dollars du gouvernement.